



Congrès 1^{er}, 2 et 3 décembre 2017 Cahier synthèse des propositions de plateforme

Participation au contenu :

25 associations locales : Arthabaska, Beauharnois, Bertrand, Bonaventure, Bourassa-Sauvé, Côte-du-Sud, Crémazie, Gouin, Hochelaga-Maisonneuve, Hull, Joliette, Laporte, Laurier-Dorion, Marie-Victorin, Rimouski, Rosemont, Rouyn-Noranda-Témiscamingue, Saint-Henri-Sainte-Anne, Saint-Hyacinthe, Sainte-Marie-Saint-Jacques, Taillon, Taschereau, Verchères, Verdun, Viau.

3 associations régionales : Capitale-Nationale, Laurentides, Montréal.

2 associations de campus : Université de Sherbrooke, Université Laval.

3 instances nationales : Comité de coordination nationale (CCN) , Commission nationale des femmes (CNF), Commission politique (CP).

**Ce cahier synthèse a été préparé par le Comité synthèse composé de Normand Gilbert, Monique Moisan et Gaétan Châteauneuf avec la précieuse collaboration à la prise de notes et à la mise en page de Luc Loignon.
Le comité synthèse remercie Christine Dumas pour sa collaboration.**

Notes du Comité synthèse

Nous avons constaté que la procédure permettant aux associations de ramener à la discussion les propositions non retenues ou référées par le comité synthèse est très lourde et diminue le temps de discussion en congrès. C'est pourquoi, depuis le Conseil national de 2015, nous avons établi une nouvelle procédure. Nous demandons aux associations d'informer le responsable du secrétariat général (gaetan.chateauneuf@quebecsolidaire.net) qu'ils veulent ramener à la discussion des propositions non retenues ou intégrées par le comité synthèse.

Vous avez jusqu'au vendredi 24 novembre pour faire cette demande.

Il sera impossible de demander sur le plancher du Congrès de ramener une proposition non retenue ou intégrée.

Dans le présent cahier, le comité invite le Congrès à référer certaines propositions (d'amendement ou nouvelles). Si une proposition est référée, cela n'enlève rien à sa pertinence, mais elle serait plus adéquate si elle était orientée vers une autre instance. Deux raisons principales peuvent justifier, aux yeux du comité, de référer ces propositions :

- il s'agit de propositions qui s'attachent essentiellement à la forme de la proposition, par exemple : changer un mot ou une expression par une autre équivalente; ajouter le féminin; regrouper et reformuler deux propositions; réécrire une proposition d'une autre façon;
- il s'agit de propositions que le comité juge préférable de soumettre à une autre instance que le congrès. Le comité indique dans ses commentaires la raison qui justifie, selon lui, cette référence.

Légende des commentaires du comité synthèse

- **Non retenue** : la proposition d'amendement a été non retenue, pour la raison indiquée et peut être référée à la Commission politique (CP). Les associations peuvent informer le responsable du secrétariat général (gaetan.chateauneuf@quebecsolidaire.net) qu'elles veulent ramener à la discussion des propositions d'amendement non retenues (voir premier message ci-dessus).
- **Non recevable** : la proposition d'amendement est non recevable, pour la raison indiquée, dont le fait que cet élément se retrouve dans le programme (votée dans un congrès ou dans un conseil national antérieur). Ces propositions ne peuvent pas être ramenées.
- **Intégrée** : la proposition d'amendement se retrouve dans la proposition synthèse.
- **Au vote** : la proposition d'amendement sera mise au vote automatiquement.

Raisons évoquées pour ne pas retenir ou recevoir une proposition d'amendement

- **Reformulation/réécriture** : nous ne retenons pas les propositions d'amendement qui concernent l'ordre de présentation ou la reformulation, sans en changer le fond.
- **Titre** : les titres des propositions ne sont pas soumis au vote, ils sont référés à la Commission politique (CP).
- **Disposée par** : soit par une proposition ailleurs dans le cahier, soit dans la proposition synthèse, soit par une proposition d'amendement votée précédemment.
- **Commentaire** : les commentaires ne sont pas retenus.
- **Titre officiel** : les titres officiels des documents ne peuvent être changés. Exemples : l'ONU, les déclarations, etc.
- **Relève du programme** : pourrait impliquer une modification du programme.
- **N'a jamais été débattue** : nécessite une réflexion plus approfondie dans l'instance appropriée.

Comme lors de précédentes instances, une association pourra demander de retirer du cahier synthèse une proposition qu'elle a soumise.

Les propositions qui ne seront pas traitées par manque de temps seront référées à l'instance appropriée.

Pour les propositions comportant des options, les délibérations se déroulent en quatre temps :

- **Un premier vote** déterminera si la proposition est référée, s'il y a lieu;

Si nous discutons de la proposition :

- **Dans un deuxième temps**, les options seront d'abord amendées;
- **Dans un troisième temps**, il y aura plusieurs rondes de vote pour choisir l'option privilégiée. À chaque ronde, l'option qui reçoit le moins de votes est éliminée jusqu'à l'atteinte d'une seule option, à moins que celle-ci ne soit battue à la toute fin.
- **Dans un quatrième temps**, vote sur la proposition restante.

Autres notes

- Lorsqu'une proposition est retirée (non retenue ou battue au moment du vote), ceci signifie qu'elle est retirée de la plateforme, et non pas du programme.
- Pour alléger le cahier synthèse, l'argumentaire des propositions d'amendement suivantes a été déplacé en annexe à la page 123.
 - **Proposition 1.5 - Les pêcheries – Équilibre aquatique** : 1.5-1 Bonaventure; 1.5-3 Bonaventure; 1.5-6 Bonaventure et 1.5-10 Bonaventure.
 - **Proposition 3.1 - Financement de la culture** : 3.1-2 Crémazie.
 - **Proposition 11.4 - Drogues, dépendances, et santé publique** : 11.4-3 Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont, Sainte-Marie Saint-Jacques.
- **Surligné en jaune** :
Les passages surlignés en jaune indiquent une reformulation qui a été faite, n'affectant pas le sens, au moment de fusionner les deux colonnes du cahier de proposition.
- **Surligné en rouge** :
Les passages surlignés en rouge marquent les renvois entre sections du cahier synthèse.
- **En blanc, surligné en noir** :
Ce sont les nouvelles propositions soumises au cahier des propositions.

Sommaire

Section 1 : Plateforme

1. Agroalimentaire et ruralité

2. Altermondialisme et solidarité internationale

3. Culture

4. Droits des peuples autochtones

5. Économie, fiscalité et lutte à la pauvreté

6. Éducation

7. Environnement et énergie

8. Familles

9. Femmes

10. Inclusion

11. Justice et sécurité publique

12. Santé, condition de vie et services sociaux

13. Stratégie pour la souveraineté

14. Travail salarié et stratégie pour l'emploi

15. Vie démocratique et régionale

16. Autres propositions

Section 2 : Propositions de plateforme Option nationale

Section 3 : Gouverner autrement

BON CONGRÈS !

Section 1 : La plateforme électorale <<

1. Agroalimentaire et ruralité <<<

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
<p>1.1 Proposition synthèse : Pour une agriculture diversifiée</p> <p>Pour favoriser le développement de nouveaux modèles agricoles, soit une diversité de produits, de tailles et de types d'entreprises (familiale, associations, coopératives, etc.), Québec solidaire :</p> <p>a) encouragera les petites productions diversifiées et innovantes;</p> <p>b) permettra la propriété collective des fermes et des terres agricoles;</p> <p>c) soutiendra la mise en culture des petites terres;</p> <p>d) modifiera la loi pour favoriser le pluralisme syndical;</p> <p>e) révisera le système de plans conjoints et de mise en marché pour favoriser l'accès à une plus grande diversité de produits agricoles locaux;</p> <p>f) soutiendra la formation agricole, forestière et bioalimentaire adaptée à une pluralité de pratiques agricoles (biologique) et de modèles d'entreprises;</p> <p>g) refera du ministère de l'Agriculture un leader en matière de recherche et d'innovation, en lien avec les universités, les cégeps et les centres de recherche, et en incluant les agriculteurs et agricultrices dans le processus de son orientation.</p>		
<p>1.1 CP : Pour une agriculture diversifiée</p> <p>Pour favoriser le développement de nouveaux modèles agricoles, soit une diversité de produits, de tailles et de types d'entreprises (familiale, associations, coop., etc.), Québec solidaire :</p> <p>a) encouragera les petites productions diversifiées et innovantes;</p> <p>b) permettra la propriété collective des fermes et des terres agricoles;</p> <p>c) soutiendra la mise en culture des petites terres;</p> <p>d) modifiera la loi pour favoriser le pluralisme syndical;</p> <p>e) révisera le système de plans conjoints et de mise en marché pour favoriser l'accès à une plus grande diversité de produits agricoles locaux;</p> <p>f) soutiendra la formation agricole, forestière et bioalimentaire adaptée à une pluralité de pratiques agricoles (biologique) et de modèles d'entreprises;</p> <p>g) refera du ministère de l'Agriculture un leader en matière de recherche et d'innovation, en lien avec les universités et les centres de recherche, et en incluant les agriculteurs et agricultrices dans le processus de son orientation.</p>		
<p>1.1-1 Saint-Hyacinthe</p> <p>Mettre 1.2 avant 1.1, étoffer la présentation thématique considérablement avant de la mettre dans la plateforme.</p>	<p>Il est important que QS démontre sa volonté de considérer l'apport incontournable de l'agriculture à l'activité économique (6% du PIB en 2016), à l'occupation du territoire et à la souveraineté alimentaire du Québec : cette activité mérite donc une attention particulière dans son programme tout autant que l'éducation et la santé (ce que ne font pas les autres partis). Ce rôle de l'agriculture est assuré À LA FOIS par l'agriculture dite "industrielle" et/ou "traditionnelle" et les nouveaux modèles d'exploitation des terres. Le rôle de QS devrait donc être de valoriser le métier d'agriculteur.trice en général et d'épauler tous</p>	<p>Non retenue Reformulation/ réécriture</p>

	les types de productions, en favorisant bien sûr des modèles alternatifs/émergents et la transition progressive vers ceux-ci. Cette importance devrait donc être soulignée en début de chapitre par une prise de position à cet effet en abordant la qualité de vie et la relève en tout premier lieu, avant d'aborder la diversification et autres sujets. De plus, alors que le programme adopté cette année était fourmillant d'idées et étoffé, la plateforme reste très minimale dans ses propositions et la présentation thématique est réductrice à l'aspect uniquement environnemental et nutritif de l'agriculture, sans aborder spécifiquement les enjeux humains et économiques.	
1.1-2 Arthabaska b) Retirer l'alinéa.	La propriété collective des fermes et des terres est déjà possible au Québec. Cela ne constitue pas un enjeu.	Au vote
1.1-3 Arthabaska d) Retirer l'alinéa. d) Remplacer l'alinéa par : « mettre en place une vaste consultation sur la pluralité syndicale en milieu agricole ».	Couvrant une région rurale, QsA doute que cet engagement soit électoralement stratégique, tant il est vrai que les enjeux et les attentes en région rurale, au sein même des groupes favorables ou défavorables à l'exclusivité syndicale de l'UPA, sont divers, souvent contradictoires et en concurrence.	Retirer l'alinéa : Au vote Remplacer : Non recevable
1.1-4 Université de Sherbrooke f) Retirer « (biologique) » de la proposition : « soutiendra la formation agricole, forestière et bioalimentaire adaptée à une pluralité de pratiques agricoles (biologique) et de modèles d'entreprises »	S'il y en a une pluralité, pourquoi mettre biologique entre parenthèses?	Intégrée
1.1.5 Verchères g) Ajouter « les cégeps » : « Refera du ministère de l'Agriculture un leader en matière de recherche et d'innovation, en lien avec les universités, les cégeps et les centres de recherche, et en incluant les agriculteurs et agricultrices dans le processus de son orientation. »	L'institut de technologie agroalimentaire offre une formation collégiale à Saint-Hyacinthe et La Pocatière. Il est aussi un centre de recherche : « Le MAPAQ a voulu que l'Institut devienne non seulement un centre d'expertise en agroalimentaire, mais aussi un lieu de maillage et de concertation où se juxtaposent et s'associent la formation spécialisée, la recherche appliquée, le transfert de technologie et la diffusion de l'information. » Voir site Web).	Intégrée
1.1.6 Saint-Hyacinthe h) Ajouter un alinéa (enjeu 5, 3.1.b) : « en l'absence de structures régionales ou locales appropriées, aidera à mettre sur pied, à soutenir et à développer des organismes collectifs locaux et régionaux (ex. coopératives) d'approvisionnement, d'équipement agricole, de gestion foncière, de transformation, de mise en marché et de distribution des produits et services agricoles, bioalimentaires, multifonctionnels et de nouvelles productions, notamment par l'accès à un financement direct du ministère de l'Agriculture. »	Cette idée adoptée au congrès est fort intéressante et permet aux agriculteurs.trices de créer eux-mêmes les structures adaptées à leur réalité régionale	Au vote

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
<p>1.2 Proposition synthèse : Qualité de vie et relève en agriculture</p> <p>Pour valoriser la profession des agriculteurs et agricultrices, assurer leur qualité de vie, ainsi que soutenir la relève, Québec solidaire :</p> <p>a) supervisera et encadrera les conditions de travail des travailleuses et travailleurs d'été,</p> <p>1.2 a) i subventionnera en partie leurs salaires</p> <p>1.2 a) ii et encouragera les jeunes aux études à choisir ce travail d'été;</p> <p>b) offrira à la relève (familiale en priorité) :</p> <ul style="list-style-type: none"> i un capital patient pour l'acquisition de terres, ii un meilleur soutien financier pour les personnes diplômées en agriculture qui souhaitent démarrer leur entreprise agricole, iii plus de flexibilité dans les critères des dépenses admissibles pour la subvention à l'établissement de la Financière agricole du Québec (FADQ) afin de réduire les investissements initiaux nécessaires; <p>c) préservera la gestion de l'offre, tout en</p> <ul style="list-style-type: none"> i assurant un partage équitable des quotas de production avec la relève agricole, ii augmentant le seuil des hors-quota pour les productions secondaires, en prenant garde de ne pas déstabiliser le système actuel; <p>1.2 d) soutiendra financièrement et étendra les Coopératives d'utilisation de main-d'oeuvre partagée (CUMO) à la grandeur du Québec afin d'en faire des organismes offrant aux agricultrices et agriculteurs des vacances, congés de maladie et maternité/paternité;</p> <p>e) assurera un soutien psychologique aux agriculteurs et agricultrices en détresse.</p> <p>f) Instaurer des programmes de financement spécifiques pour soutenir les femmes qui veulent se lancer en agriculture.</p>		
<p>1.2 CP : Qualité de vie et relève en agriculture</p> <p>Pour assurer la qualité de vie des agriculteurs et agricultrices ainsi que soutenir la relève, Québec solidaire :</p> <p>a) supervisera et encadrera les conditions de travail des travailleuses et travailleurs d'été,</p> <p>1.2 a) i subventionnera en partie leurs salaires</p> <p>1.2 a) ii et encouragera les jeunes aux études à choisir ce travail d'été;</p> <p>b) offrira à la relève :</p> <ul style="list-style-type: none"> i un capital patient pour l'acquisition de terres, ii un meilleur soutien financier pour les personnes diplômées en agriculture qui souhaitent démarrer leur entreprise agricole, iii plus de flexibilité dans les critères des dépenses admissibles pour la subvention à l'établissement de la Financière agricole du Québec (FADQ) afin de réduire les investissements initiaux nécessaires; <p>c) préservera la gestion de l'offre, tout en</p> <ul style="list-style-type: none"> i assurant un partage équitable des quotas de production avec la relève agricole, 		

ii augmentant le seuil des hors-quota pour les productions secondaires, en prenant garde de ne pas déstabiliser le système actuel; 1.2 d) soutiendra financièrement et étendra les Coopératives d'utilisation de main-d'oeuvre partagée (CUMO) à la grandeur du Québec afin d'en faire des organismes offrant aux agricultrices et agriculteurs des vacances, congés de maladie et maternité/paternité; e) assurera un soutien psychologique aux agriculteurs et agricultrices en détresse.		
1.2-1 Saint-Hyacinthe Introduction : Remplacer le paragraphe par : « Pour valoriser la profession des agriculteurs et agricultrices, assurer leur qualité de vie, ainsi que soutenir la relève, Québec solidaire : »	Dans le même esprit que le mot d'introduction et pour harmoniser avec un point ajouté plus loin (1.2.f)	Intégrée
1.2-2 Saint-Hyacinthe a) Enlever ou renvoyer dans la section travail	Ce point est trop précis et non pertinent dans cette section	Non retenue Commentaire
1.2-3 Saint-Hyacinthe b) Ajouter : « offrira à la relève (familiale en priorité) :	De nombreux agriculteurs nous ont souligné la difficulté de passer leur entreprise à leurs enfants lors du kiosque sur l'agriculture à l'Expo cet été.	Intégrée
1.2-4 Saint-Hyacinthe e) Biffer « en détresse » : « e) assurera un soutien psychologique aux agriculteurs et agricultrices en détresse. »	l'aide doit être offerte en prévention, avant que les gens soient en détresse	Au vote
1.2-5 Saint-Hyacinthe Ajouter un nouvel alinéa (enjeu 5 3.1.p) : « sensibilisera la population à l'importance de la production agricole locale, régionale et nationale et de ceux et celles qui y travaillent. »	Il est important de créer un lien réel entre les producteurs et les consommateurs d'aliments et de susciter un intérêt pour l'agriculture chez tous	Au vote
1.2-6 Capitale-Nationale Ajouter un nouvel alinéa : « f) Instaure des programmes de financement spécifiques pour soutenir les femmes qui veulent se lancer en agriculture. »	Transversalité des revendications féministes	Intégrée

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
1.3 Proposition synthèse : Identique à la proposition de la CP		
1.3 CP : Agriculture biologique et écoresponsable Québec solidaire reconnaît les avantages de pratiques qui respectent la biodiversité. C'est pourquoi il... 1.3 fera la promotion des fermes écologiques viables et notamment : a) offrira un soutien technique et financier pour le passage du conventionnel au biologique; b) soutiendra la mise en marché des produits biologiques; c) remboursera la certification biologique.		

<p>1.3-1 Taschereau Biffer : « fera la promotion des fermes écologiques viables ».</p>	<p>Il y a redondance. Le terme «écologique» demeure flou et n'est pas encadré de normes définies comme le fait la norme biologique. Par ailleurs, le terme «viable» est teinté de jugement de valeur.</p>	<p>Au vote Dispose de 1.3-2</p>
<p>1.3-2 Rouyn-Noranda-Témiscamingue Biffer le mot « viable » dans le premier paragraphe : « fera la promotion des fermes écologiques viables. »</p>	<p>Le mot « viable » ne nous apparaît pas nécessaire pour exprimer ce que nous souhaitons réaliser. De plus, cela peut amener de la confusion sur la définition de viable, ex rentable? Rentable pour qui?...</p>	<p>Disposée par 1.3-1 Autrement, au vote</p>

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
--------------	--------------	------------------------------------

1.4 Proposition synthèse : Souveraineté alimentaire et sécurité alimentaire

Québec solidaire établira une politique de souveraineté alimentaire pour soutenir et favoriser:

a) l'accès,

1.4 a) i à prix abordable,

dans tous les quartiers, villages et régions, à des aliments sains et produits localement,

1.4 a) ii notamment par une aide financière aux marchés publics pour assurer leur continuité et par une politique d'approvisionnement en produits locaux ou québécois par les organismes publics et parapublics (CPE, hôpitaux, etc.);

1.4 b) le soutien aux organisations communautaires qui récupèrent les produits déclassés des distributeurs et des commerces alimentaires, ce qui évite le gaspillage alimentaire;

c) la promotion et l'étiquetage des produits locaux;

d) l'imposition des mêmes normes de salubrité aux produits agricoles importés qu'aux produits locaux;

e) la mise en place d'une cote éthique et écologique pour informer les gens sur les produits alimentaires locaux et étrangers, y compris sur la présence d'OGM;

f) l'encouragement à la production en serre, en facilitant le recours à toutes sortes d'énergies vertes;

g) au plan international, des ententes bilatérales sur le commerce agroalimentaire équitable.

1.4 CP : Souveraineté alimentaire et sécurité alimentaire

Québec solidaire établira une politique de souveraineté alimentaire pour soutenir et favoriser:

a) l'accès,

1.4 a) i à prix abordable,

dans tous les quartiers, villages et régions, à des aliments sains et produits localement,

1.4 a) ii notamment par une aide financière aux marchés publics pour assurer leur continuité;

1.4 b) le soutien aux organisations communautaires qui récupèrent les produits déclassés des distributeurs et des commerces alimentaires, ce qui évite le gaspillage alimentaire;

c) la promotion et l'étiquetage des produits locaux;

d) l'imposition des mêmes normes de salubrité aux produits agricoles importés qu'aux produits locaux;

e) la mise en place d'une cote éthique et écologique pour informer les gens sur les produits alimentaires locaux et étrangers, y compris sur la présence d'OGM;

f) l'encouragement à la production en serre, en facilitant le recours à toutes sortes d'énergies vertes;

g) au plan international, des ententes bilatérales sur le commerce agroalimentaire équitable.

<p>1.4-1 Laurentides et Bertrand a) Biffer « dans tous les quartiers, villages et régions »</p>	<p>Laurentides : C'est balisé trop large dans un premier mandat. Élargissons l'accès abordable à des aliments sains produits localement en tenant compte du a ii. Déjà ça sera beaucoup. En 2022, nous pourrions poursuivre l'oeuvre Bertrand : Dans un premier mandat au pouvoir, c'est viser trop. Assurons-nous de le faire pour toutes les régions d'abord et au second mandat en 2022, nous pourrions élargir à TOUS les quartiers et villages.</p>	<p>Au vote</p>
<p>1.4-2 Laurentides a ii : Ajouter après « continuité : « et aux coopératives alimentaires en circuit court »</p>		<p>Référée à la CP</p>
<p>1.4-3 Saint-Hyacinthe a ii : Ajouter: « ...et par une politique d'approvisionnement en produits locaux ou québécois par les organismes publics et parapublics (CPE, hôpitaux, etc.). »</p>	<p>Le gouvernement doit montrer l'exemple à cet égard. Cette politique est d'ailleurs déjà promue par d'autres partis.</p>	<p>Intégrée</p>
<p>1.4-4 Saint-Hyacinthe e) Changer l'alinéa par: « e) informer et sensibiliser la population aux enjeux éthiques et écologiques des produits alimentaires locaux et étrangers et mettre en place un étiquetage obligatoire sur les aliments OGM; »</p>	<p>il est illusoire de croire que le gouvernement pourra surveiller et émettre une cote officielle sur les produits étrangers car il n'a aucun moyen de surveiller les conditions de travail et de production dans d'autres pays ni de certifier que les informations fournies par les gouvernements étrangers sont véridiques à cet effet.</p>	<p>Référée à la CP</p>
<p>1.4-5 Laurentides et Bertrand g) Biffer l'alinéa.</p>	<p>Laurentides: Pas dans un premier mandat. C'est blaisé, trop large pour ce que nous serons en mesure de faire. Bertrand : Remettre au mandat de 2022; déjà nous avons beaucoup d'étapes à franchir avant d'arriver au plan international</p>	<p>Au vote</p>

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
<p>1.5 Proposition synthèse : Les pêcheries – Équilibre aquatique</p> <p>Pour protéger les espèces aquatiques ainsi que leur habitat et pour assurer la pérennité de ces ressources en alimentation et d'une activité économique durable, Québec solidaire :</p> <p>a) Renforcera l'étude des milieux aquatiques afin d'avoir les données suffisantes sur une base régulière pour établir des mesures de préservation, tels les secteurs de pêche mouvants et des quotas de pêche, en adéquation avec les conclusions obtenues;</p> <p>b) Encouragera le développement d'une large offre de choix durables, incluant la végétation marine, chez les distributeurs;</p> <p>c) Mettra en oeuvre des méthodes de pêche non-ciblée et visera l'interdiction de la pêche par chalutage en encourageant le développement des pratiques alternatives, par exemple l'aquaponie.</p> <p><u>d) Faciliter l'accès à la propriété en mettant sur pied une politique de financement qui aide les jeunes pêcheurs et pêcheuses à obtenir des permis malgré leur manque de liquidités.</u></p> <p><u>e) Améliorer le rapport de force des pêcheurs et pêcheuses avec l'industrie en soutenant financièrement les initiatives de regroupements de pêcheurs et pêcheuses pour gagner en indépendance face aux monopoles industriels qui achètent la ressource.</u></p> <p><u>g) Réaliser une campagne de sensibilisation et de valorisation de nouvelles espèces de poissons et de fruits de mer ainsi que de sous-produits de la mer.</u></p> <p><u>h) Aider au développement d'industries de 2^e et 3^e transformation afin d'accéder à plus de marchés et valoriser la création d'emplois de qualité en région.</u></p>		
<p>1.5 CP : Les pêcheries – Équilibre aquatique</p> <p>Pour protéger les espèces aquatiques ainsi que leur habitat et pour assurer la pérennité de ces ressources en alimentation et d'une activité économique durable, Québec solidaire :</p> <p>a) Renforcera l'étude des milieux aquatiques afin d'avoir les données suffisantes sur une base régulière pour établir des mesures de préservation, tels les secteurs de pêche mouvants et des quotas de pêche, en adéquation avec les conclusions obtenues;</p> <p>b) Encouragera le développement d'une large offre de choix durables, incluant la végétation marine, chez les distributeurs;</p> <p>c) Mettra en oeuvre des méthodes de pêche non-ciblée et visera l'interdiction de la pêche par chalutage en encourageant le développement des pratiques alternatives, par exemple l'aquaponie.</p>		
<p>1.5-1 Bonaventure Ajouter un alinéa : « d) Faciliter l'accès à la propriété en mettant sur pied une politique de financement qui aide les jeunes pêcheurs et pêcheuses à mettre la main sur des permis malgré leur manque de liquidités. »</p>	<p>Voir en annexe <u>l'explication 1.5-1 (Bonaventure)</u> L'explication de la proposition d'amendement 1.5-1 a été déplacée à la fin du cahier synthèse, en annexe.</p>	<p>Intégrée</p>
<p>1.5-2 Bonaventure Ajouter un alinéa : « e) Améliorer le rapport de force des pêcheurs et pêcheuses avec l'industrie en soutenant financièrement les initiatives de regroupements de pêcheurs et pêcheuses pour gagner en indépendance face aux monopoles industriels qui achètent la ressource. »</p>	<p>Améliorer le rapport de force des pêcheurs et pêcheuses avec l'industrie En 1998 à Grande Rivière, des pêcheurs se sont regroupés pour acheter un congélateur qui leur permettrait d'entreposer leurs prises afin de ne pas être contraint de vendre leurs prises rapidement à la seule usine de la région, E. Gagnon et fils à Ste-Thérèse de Gaspé. Cette coopérative de pêcheurs a malheureusement fait faillite et a été rachetée par E. Gagnon et fils. Un gouvernement solidaire pourrait <u>financer ce genre d'initiatives afin de permettre aux pêcheurs et pêcheuses de gagner en indépendance face aux industriels qui achètent la</u></p>	<p>Intégrée</p>

	ressource. Le financement de camions réfrigérés serait aussi un atout pour pouvoir vendre plus facilement à d'autres usines de transformations afin de briser le monopole naturel que possède cet industriel pour des raisons logistiques et géographiques.	
1.5-3 Bonaventure Ajouter un alinéa : « f) Adopter une politique salariale qui fixerait un salaire au pourcentage pour les pêcheurs et pêcheuses, reportable sur une année complète. »	Voir en annexe l'explication 1.5-3 (Bonaventure) L'explication de la proposition d'amendement 1.5-3 a été déplacée à la fin du cahier synthèse, en annexe.	Référée à la CP N'a jamais été débattue
1.5-4 Bonaventure Ajouter un alinéa : « g) Réaliser une campagne de sensibilisation et de valorisation de nouvelles espèces de poissons et de fruits de mer ainsi que de sous-produits de la mer. »	Dans le but de diminuer la pression écologique exercée sur certaines espèces, il serait intéressant de faire des campagnes de sensibilisation et de valorisation de nouvelles espèces de poissons et de fruits de mer (sébaste, oursins, concombres de mer, etc.), à l'image des campagnes menées dans d'autres domaines (porc, lait, fromage). De même, une valorisation des sous-produits de la mer (exemple: farine d'écailles de crevettes) permettrait de limiter la quantité de déchets produits par cette industrie et de développer d'autres secteurs de pêche et de transformation.	Intégrée
1.5-5 Bonaventure Ajouter un alinéa : « h) Aider au développement d'industries de 2 ^e et 3 ^e transformation afin d'accéder à plus de marchés et valoriser la création d'emplois de qualité en région. »	Pour permettre une expansion des entreprises, ca prend un accès aux marchés, Montréal et les environs avec ses 3,4 millions de consommateurs, est à 11 heures de route. Pareil pour les marchés internationaux, puisque les aéroports sont à Montréal et Halifax. Il faut produire en grande quantité et écouler ses stocks pour être rentable et pouvoir profiter du fort potentiel de développement de cette branche. Le développement d'entreprises de 2e et de 3e transformation sur place permettrait d'accéder à plus de marchés et favoriser la création d'emplois de qualité en région.	Intégrée
1.5-6 Bonaventure Ajouter un alinéa : « i) Soutenir l'aquaculture par l'aide au démarrage d'entreprises, le soutien à l'embauche des étudiants et étudiantes en aquaculture, en favorisant la méthode coopérative, en accompagnant les pêcheurs et pêcheuses dans leurs démarches auprès de Pêches et Océans et par le développement d'un processus de gestion intégrée des zones côtières afin d'optimiser l'utilisation du territoire marin dans l'élevage et la pêche des ressources aquacoles. »	Voir en annexe l'explication 1.5-6 (Bonaventure) L'explication de la proposition d'amendement 1.5-6 a été déplacée à la fin du cahier synthèse, en annexe.	Référée à la CP N'a jamais été débattue
1.5-7 Bonaventure Ajouter un alinéa : « j) Considérer les heures de travail compensées par la CSST comme des heures assurables aux fins de l'assurance-emploi. »	Actuellement, les heures qu'un-e employé-e passe sur la CSST à cause d'un accident de travail ne sont pas des heures assurables aux fins de l'assurance-emploi. Cela a pour conséquence que des travailleurs et travailleuses d'usine ne font pas de demande d'arrêt de travail à la CSST lorsqu'ils sont blessés parce que s'ils en faisaient une, ils ne cumuleraient pas assez d'heures de travail pour se qualifier à l'assurance-emploi. Un gouvernement solidaire pourrait faire en sorte que les heures	Référée à la CP N'a jamais été débattue Débat plus large : deux lois concernées

	passées sur la CSST soient des heures assurables aux fins de l'assurance-emploi afin d'éviter que des travailleurs et travailleuses n'aggravent leurs blessures en continuant de travailler même blessés comme c'est souvent le cas actuellement.	
<p>1.5-8 Bonaventure Ajouter un alinéa : « k) Aider au financement des usines afin qu'elles puissent diversifier leurs équipements de manière à élargir la gamme de leurs produits. »</p>	Actuellement, on observe une tendance à l'automatisation des usines. Les machines qui entrent dans l'usine sont souvent des machines qui sont surspécialisées dans un type d'opération précis. Par conséquent, les usines se retrouvent à ne pouvoir transformer qu'un type de ressource. Dans un contexte où les usines sont en exploitation pendant une partie de l'année seulement, il serait bénéfique de diversifier les opérations de chaque usine afin qu'elle puisse faire la transformation des différents types de pêches, ce qui aurait pour effet de donner plus de travail aux travailleurs et travailleuses et de diversifier les actes qu'ils posent dans le cadre de leur travail. Cela les aiderait à se qualifier pour le chômage et rendrait leur travail moins routinier. Aussi, l'usine serait plus polyvalente et pourrait mieux répondre aux besoins des pêcheurs et pêcheuses locaux qui pratiquent différentes pêches pendant l'année.	Référée à la CP N'a jamais été débattue
<p>1.5-9 Bonaventure Ajouter un alinéa : « l) Fixer le prix de la ressource pour la crevette entre les pêcheurs et pêcheuses et les usines de transformation. »</p>	Il existe des mécanismes et des règles claires pour fixer le prix de la ressource entre les pêcheurs et pêcheuses et les usines de transformation dans plusieurs types de pêches. Cependant, pour d'autres types de pêches, comme pour la crevette par exemple, il n'y a pas de tels mécanismes. Un gouvernement solidaire pourrait donc établir un tel mécanisme pour les pêches qui n'en ont pas encore.	Référée à la CP N'a jamais été débattue
<p>1.5-10 Bonaventure Ajouter un alinéa : « m) Concernant l'aquaculture en eau douce :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Réinvestir en recherche et développement en aquaculture en eau douce, notamment par le biais de programmes du ministère de l'Environnement pour développer de nouvelles technologies, mais aussi au sein de centres de recherche. 2. Offrir des subventions aux entreprises souhaitant tester de nouvelles technologies permettant de limiter les rejets de phosphore. 3. Se doter d'une vision à long terme pour le développement de l'aquaculture en eau douce au Québec. <p>Faciliter l'accès au capital de démarrage nécessaire. »</p>	<p>Voir en annexe l'explication 1.5-10 (Bonaventure) L'explication de la proposition d'amendement 1.5-10 a été déplacée à la fin du cahier synthèse, en annexe.</p>	Référée à la CP N'a jamais été débattue

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
--------------	--------------	------------------------------------

1.6 Proposition synthèse : Identique à la proposition de la CP

1.6 CP : Territoire agricole

1.6 Québec solidaire priorisera la conservation des terres agricoles sur tout autre usage de ces terres.

Pour garantir la protection du territoire agricole et son occupation dynamique, il :

- a) reconnaîtra les fonctions économiques, sociales et écologiques de l'agriculture, et établira un nouveau contrat social entre la société québécoise, le monde agricole et le milieu rural;
- b) empêchera toute spéculation foncière sur les terres agricoles...

1.6 b)i et les protégera des accords de libre-échange;

1.6 c) protégera les terres agricoles proches des villes de la spéculation immobilière en imposant une taxe sur les terres de bonne qualité et proches des villes laissées en friche ou trop peu utilisées;

d) prendra des mesures pour éviter l'acquisition de grandes superficies de terres agricoles par toute personne ou société.

1.6-1 Arthabaska et Rimouski

a) Biffer l'alinéa.

Arthabaska : Voilà un exemple d'engagement peu signifiant pour les électeurs du milieu rural et qui ne veut pas dire grand-chose s'il n'est pas davantage précisé et documenté.

Rimouski : Tenant compte que ce n'est pas une proposition concrète réalisable d'ici 4 ans, que c'est plutôt un élément de programme, nous proposons de retirer l'alinéa a) de la proposition 6.6.

Au vote

1.6-2 Arthabaska

b) i : Biffer l'alinéa.

Le chapitre portant sur l'international traite de la question des accords commerciaux multilatéraux. Notons que le Québec ne détient pas les compétences constitutionnelles lui permettant de prendre un tel engagement.

Au vote

1.7 CP : Agriculture écoénergétique

1.7 Pour favoriser l'autonomie énergétique des fermes, Québec solidaire offrira des subventions pour la construction ou la mise à jour de bâtiments dans une perspective écoénergétique

Aucun amendement

2. Altermondialisme et solidarités internationales <<<

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
<p>2.1 Proposition synthèse : Québec dans le monde</p> <p>Québec solidaire est un parti altermondialiste, qui s'oppose à la mondialisation néolibérale et qui travaille pour qu'un autre monde soit possible, un monde qui respecte les droits des peuples, les droits individuels et collectifs, et la planète, un monde qui se donne les moyens de combattre la pauvreté, les inégalités et la destruction de l'environnement.</p> <p>Dans ce but, Québec solidaire :</p> <ul style="list-style-type: none">a) développera des relations de collaboration avec des partis et des mouvements sociaux au niveau international basées sur des principes d'équité, de solidarité et de respect de l'environnement;b) favorisera une taxe sur les transactions financières pour combattre la spéculation financière;c) cherchera à remplacer l'ALÉNA¹ ou tout autre accord de libre-échange par de nouvelles ententes transparentes et démocratiques fondées sur les droits individuels et collectifs, le respect de l'environnement et l'avancement de la démocratie, notamment,<ul style="list-style-type: none">2.1 c)<ul style="list-style-type: none">i en prévoyant l'exclusion des secteurs de l'éducation, la santé, les marchés publics et la culture,ii en reconnaissant les droits sociaux, ceux du travail et des peuples autochtones dans les accords,iii en impliquant les organismes sociaux à toutes les étapes du processus,iv en éliminant les privilèges faits aux investisseurs étrangers... <p>... et en reconnaissant pleinement la souveraineté des États à adopter des politiques publiques dans l'intérêt du bien commun.</p> d) utilisera toutes ses prérogatives comme gouvernement pour s'opposer à la mise en place de l'AÉCG² avec l'Union européenne ou pour ne pas signer une entente commerciale qui ne remplirait pas... <ul style="list-style-type: none">2.1 d) i les exigences exprimées par les organisations sociales et la société civile³; e) combattra l'évitement et l'évasion fiscale, notamment en interdisant les transactions financières avec les paradis fiscaux... <ul style="list-style-type: none">2.1 e) i et en pénalisant les entreprises et individus qui développent de telles pratiques; f) permettra la poursuite notamment des compagnies minières, suivant les législations du Québec, pour des exactions commises à l'étranger g) soutiendra les initiatives et actions visant à contrer la surexploitation des ressources naturelles et l'extractivisme.		
<p>2.1 CP : Québec dans le monde</p> <p>Québec solidaire est un parti altermondialiste, qui s'oppose à la mondialisation néolibérale et qui travaille pour qu'un autre monde soit possible,</p>		

1 Accord de libre-échange nord-américain

2 Accord économique et commercial global.

3 La société civile comprend l'ensemble des organisations et mouvements sociaux.

un monde qui respecte les droits des peuples, les droits individuels et collectifs, et la planète, un monde qui se donne les moyens de combattre la pauvreté, les inégalités et la destruction de l'environnement.

Dans ce but, Québec solidaire :

- a) développera des relations de collaboration avec des partis et des mouvements sociaux au niveau international basées sur des principes d'équité, de solidarité et de respect de l'environnement;
- b) favorisera une taxe sur les transactions financières pour combattre la spéculation financière;
- c) cherchera à remplacer l'ALÉNA⁴ ou tout autre accord de libre-échange par de nouvelles ententes fondées sur les droits individuels et collectifs, le respect de l'environnement et l'avancement de la démocratie, notamment,

2.1 c)

- i en prévoyant l'exclusion des secteurs de l'éducation, la santé, les marchés publics et la culture,**
- ii en reconnaissant les droits sociaux, ceux du travail et des peuples autochtones dans les accords,**
- iii en impliquant les organismes sociaux à toutes les étapes du processus,**
- iv en éliminant les privilèges faits aux investisseurs étrangers...**

... et en reconnaissant pleinement la souveraineté des États à adopter des politiques publiques dans l'intérêt du bien commun.

- d) utilisera toutes ses prérogatives comme gouvernement pour s'opposer à la mise en place de l'AÉCG⁵ avec l'Union européenne ou pour ne pas signer une entente commerciale qui ne remplirait pas...

2.1 d) i les exigences exprimées par les organisations sociales et la société civile⁶;

- e) combattra l'évitement et l'évasion fiscale, notamment en interdisant les transactions financières avec les paradis fiscaux...

2.1 e) i et en pénalisant les entreprises qui développent de telles pratiques;

- f) permettra la poursuite des compagnies minières, suivant les législations du Québec, pour des exactions commises à l'étranger
- g) soutiendra les initiatives et actions visant à contrer la surexploitation des ressources naturelles **et l'extractivisme.**

2.1 Université de Sherbrooke

Remplacer tout le point 2 par les 11 propositions suivantes :

- A) implantera une taxe sur les transactions financières pour combattre la spéculation financière; (2.1 b)
- B) combattra l'évitement et l'évasion fiscale, notamment en interdisant les transactions financières avec les paradis fiscaux; (2.1 e)
- C) permettra la poursuite des compagnies minières, suivant les législations du Québec, pour des exactions commises à l'étranger; (2.1 f)
- D) soutiendra les initiatives et actions visant à contrer la surexploitation des ressources naturelles et l'extractivisme; (2.1 g)
- E) cherchera à remplacer l'ALÉNA¹ ou tout autre accord de libre-échange par de nouvelles ententes fondées sur les droits individuels et collectifs, le respect de l'environnement et l'avancement de la démocratie; 2.1 c)

Ce sont les propositions les plus concrètes, cela réduit la lourdeur de la section en enlevant les petites introductions ou les idées plus vastes.

C'est une option B

Au vote

Si adoptée, dispose de la proposition synthèse

4 Accord de libre-échange nord-américain

5 Accord économique et commercial global.

6 La société civile comprend l'ensemble des organisations et mouvements sociaux.

<p>F) rejettera toute politique militariste canadienne et étrangère; (2.2 a) G) limitera les ventes d'armes; (2.2 a i) b)) H) consacra au moins 0,7 % du produit national brut (PNB) actions de solidarité et de coopération internationale qui visent le développement à long terme; (2.3 a) I) remettra en question le principe du remboursement intégral et inconditionnel de la dette par la mise en place d'audits et l'annulation partielle de la dette des pays surendettés; (2.3 b) J) créera une Agence québécoise de développement et de solidarité internationale (AQDSI) pour promouvoir la paix, les droits humains, un développement juste et écologique, et l'égalité entre les hommes et les femmes; (2.3 c)2.3 C K) fera reconnaître les droits humains et le droit à la mobilité des personnes migrantes et réfugiées et appliquera les principes tels que convenus dans la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. (2.3 d)</p>		
<p>2.1-1 CCN, Arthabaska, Rimouski, Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont, Sainte-Marie Saint-Jacques a) Biffer l'alinéa.</p>	<p>- CCN : Il apparaît superflu, pas nécessaire dans une plateforme électorale, ne relève pas d'un gouvernement mais des pratiques ordinaires d'un parti. - Arthabaska : Ainsi formulé, c'est un enjeu de parti et non de gouvernement. Conséquemment, il n'a pas sa place dans la plateforme. Par ailleurs, si on pense à un gouvernement de Québec solidaire et non au parti, faut-il préciser qu'il n'appartient pas à un gouvernement de développer, sur la scène internationale, des liens avec des partis et des mouvements sociaux : donc, il n'y a pas davantage sa place. - Rimouski : Dans le but d'alléger la plateforme, on retrouve une grande partie de l'alinéa dans le préambule de la proposition 2.1. - Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont, Sainte-Marie Saint-Jacques : Cet énoncé général ne nous semble pas de l'ordre de la plateforme.</p>	<p>Au vote Si adoptée = Dispose de 2.1-2</p>
<p>2.1-2 Capitale-Nationale a) Ajouter « notamment la Marche mondiale des femmes » : « développera des relations de collaboration avec des partis et des mouvements sociaux au niveau international, notamment la Marche Mondiale des femmes, basées sur des principes d'équité, de solidarité et de respect de l'environnement; »</p>	<p>Transversalité des revendications féministes</p>	<p>Disposé par 2.1-1 Autrement, au vote</p>
<p>2.1-3 Verdun c) Ajouter « transparentes et démocratiques » : « c) cherchera à remplacer l'ALÉNA ou tout autre accord de libre-échange par de nouvelles ententes transparentes et démocratiques fondées sur les droits individuels et collectifs... »</p>	<p>Tous les récents accords de libre-échange, notamment les Partenariats transpacifiques, transatlantiques et l'accord récent du Canada avec l'Ukraine, furent négociés en secret ou avec un minimum de débat public. Toutes les phases de négociations, de la conception à la ratification, devraient être transparentes et</p>	<p>Intégrée</p>

	<p>s'appuyer sur une démocratie participative.</p> <p>Retrait de « avancement de la démocratie ». Un accord de libre-échange ne devrait pas mettre en cause la souveraineté des États. Clarifier ce qu'on entend par démocratie ou remplacer par « et la protection des travailleurs »</p>	
<p>2.1-4 Verdun c) Biffer : « et le respect de l'environnement et l'avancement de la démocratie, notamment, »</p>		<p>Non retenue</p> <p>Va à l'encontre de notre déclaration de principe</p>
<p>2.1-5 Arthabaska c) Remplacer l'alinéa par : « c) cherchera à orienter l'ALENA ou tout autre accord de libre-échange en fonction des droits individuels et collectifs, le respect de l'environnement et l'avancement de la démocratie, notamment... »</p>	<p>Un Québec, membre de la fédération canadienne, compte tenu de ses compétences constitutionnelles en cette matière, n'a que peu ou pas de prise sur un tel dossier. Une formulation plus proche de nos capacités constitutionnelles serait plus réaliste et susceptible de convaincre</p>	<p>Non retenue</p> <p>Modification du programme</p>
<p>2.1-6 Université Laval e) i) Ajouter : « Et en pénalisant les entreprises <u>et individus</u> qui développent de telles pratiques »</p>	<p>Question de réellement avoir les outils pour pénaliser les criminel-les à la base de ces pratiques.</p>	<p>Intégrée</p>
<p>2.1-7 Laurentides f) Ajouter « notamment » : « f) permettra la poursuite <u>notamment</u> des compagnies minières, »</p>	<p>Il a peut-être d'autres types de compagnies que les minières à poursuivre dans cette même idée</p>	<p>Intégrée</p>

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
2.2 Proposition synthèse : Identique à la proposition de la CP		
<p>2.2 CP : Travailler pour la paix Un gouvernement de Québec solidaire défendra la paix et luttera contre l'impérialisme. Dans ce but, Québec solidaire :</p> <p>a) rejettera toute politique militariste canadienne et étrangère;</p> <p>2.2 a) i b) limitera les ventes d'armes... ... et favorisera la conversion de l'industrie militaire;</p> <p>c) interdira la publicité et le recrutement des forces armées dans les établissements d'enseignement;</p> <p>d) visera à favoriser une plus grande place des femmes dans les corps professionnels de paix et/ou les corps armés de défense.</p>		
<p>2.2-1 Bertrand a i b) Remplacer l'alinéa par « Mettra en place un programme de transition de l'industrie de l'armement dans le but d'éliminer la production et la vente d'armes; »</p>	<p>L'industrie de l'armement comporte beaucoup d'emplois et génère beaucoup d'argent. Il faut une mesure progressive respectant un rythme de reconversion réaliste. Se donner un échéancier réaliste en diminuant à chaque année le % de production et de ventes.</p>	<p>Au vote Dispose de 2.2-2</p>
<p>2.2-2 Taschereau et CCN a) Biffer : « limitera les ventes d'armes... »</p>	<p>- Taschereau : La proposition est déjà incluse dans la phrase qui suit : « et favorisera la conversion de l'industrie militaire ». Rappelons qu'aucun congrès QS n'a encore décidé si le Québec devait avoir une armée. - CCN : L'intention est bonne, mais quel serait le pouvoir du Québec (même indépendant) pour limiter la vente d'armes à l'international?</p>	<p>Disposée par 2.2-1 Autrement, au vote</p>
<p>2.2-3 Université Laval a) Ajouter un nouvel alinéa a) qui précéderait l'actuel alinéa a) : « luttera contre les effets négatifs de toute politique néolibérale nuisible à l'équilibre d'un État »</p>	<p>Les politiques néolibérales propulsent certains États vers un déséquilibre national. De ce fait, en luttant contre celles-ci, nous nous assurons de respecter la dignité des individus des États concernés.</p>	<p>Non retenue Référée à la CP Ne concerne pas le sujet traité</p>
<p>2.2-4 Arthabaska d) Biffer : « d) visera à favoriser une plus grande place des femmes dans les corps professionnels de paix et/ou les corps armés de défense. »</p>	<p>Par souci de cohérence avec ce qui précède dans cette proposition : refus d'une politique militariste, interdiction du recrutement pour l'armée dans les maisons d'enseignement... est-il conséquent de promouvoir l'égalité homme/femme « dans les corps armés de défense » ? D'où notre proposition de retirer ce bout de phrase.</p>	<p>Au vote</p>
<p>2.2-5 Bourassa-Sauvé Ajouter un nouvel alinéa : « e) Un gouvernement de Québec solidaire désinvestira dans la recherche et l'innovation militaire, et veillera à ce que les recherches universitaires, financées par les fonds de recherche publics, ne soient pas instrumentalisées par l'industrie militaire. »</p>		<p>Non retenue Référée à la CP À intégrer au programme</p>

2.2-6 Côte du Sud Ajouter un nouvel alinéa f) : « Favorisera également une représentativité des autochtones et des personnes racisées de façon à représenter la diversité locale »	Les autochtones et les personnes racisées sont sous représentés dans la police tout comme le sont les femmes.	Non retenue Référée à la CP À intégrer au programme
2.2-7 Rimouski Retirer la proposition 2.2.	Dans le but d'alléger la plateforme et considérant que ce sont des compétences qui relèvent du fédéral, que certains éléments de plateforme n'ont toujours pas été adoptés en congrès, notamment la présence d'une armée ou non dans un Québec souverain. Nous proposons que la proposition 2.2c) soit retirée même si cette compétence relève du provincial puisqu'il y a des pour et des contre.	Au vote

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
--------------	--------------	------------------------------------

2.3 Proposition synthèse : Entraide et solidarité internationale

Pour soutenir l'aide humanitaire, la solidarité et la coopération internationale, un gouvernement solidaire :

- a) appuiera les actions de solidarité et de coopération internationale qui visent le développement à long terme ainsi que les mouvements sociaux et les ONG oeuvrant en ce sens; à cette fin, il leur consacra au moins 0,7 % du produit national brut (PNB) selon les balises reconnues sur le plan international;
- b) remettra en question le principe du remboursement intégral et inconditionnel de la dette par la mise en place d'audits et l'annulation partielle de la dette des pays surendettés
- c) créera une Agence québécoise de développement et de solidarité internationale (AQDSI) pour promouvoir la paix, les droits humains, un développement juste et écologique, et l'égalité entre les hommes et les femmes
- d) fera reconnaître les droits humains et le droit à la mobilité des personnes migrantes et réfugiées et appliquera les principes tel que convenu dans la *Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille*;

2.3 e) s'opposera aux violences faites aux femmes et aux enfants dans le monde, **par exemple** mutilations sexuelles, viol, esclavage, exploitation de la main-d'oeuvre infantile;

2.3 f) reconnaîtra pleinement le droit à l'autodétermination du peuple palestinien.

2.3 CP : Entraide et solidarité internationale

Pour soutenir l'aide humanitaire, la solidarité et la coopération internationale, un gouvernement solidaire :

- a) appuiera les actions de solidarité et de coopération internationale qui visent le développement à long terme ainsi que les mouvements sociaux et les ONG oeuvrant en ce sens; à cette fin, il leur consacra au moins 0,7 % du produit national brut (PNB) selon les balises reconnues sur le plan international;
- b) remettra en question le principe du remboursement intégral et inconditionnel de la dette par la mise en place d'audits et l'annulation partielle de la dette des pays surendettés
- c) créera une Agence québécoise de développement et de solidarité internationale (AQDSI) pour promouvoir la paix, les droits humains, un développement juste et écologique, et l'égalité entre les hommes et les femmes
- d) fera reconnaître les droits humains et le droit à la mobilité des personnes migrantes et réfugiées et appliquera les principes tel que convenu dans la *Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille*;

2.3 e) s'opposera aux violences faites aux femmes et aux enfants dans le monde; mutilations sexuelles, viol, esclavage, exploitation de la main-d'oeuvre infantile;
2.3 f) reconnaîtra pleinement le droit à l'autodétermination du peuple palestinien.

<p>2.3-1 Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont, Sainte-Marie Saint-Jacques e) Ajouter « par exemple » : « e) s'opposera aux violences faites aux femmes et aux enfants dans le monde, <u>par exemple</u> mutilations sexuelles, viol, esclavage, exploitation de la main-d'oeuvre infantile;</p>	<p>Il doit être clair qu'on ne se limite pas aux violences qui sont ici mentionnées.</p>	<p>Intégrée</p>
<p>2.3-2 Rimouski e) Biffer l'alinéa.</p>	<p>Correspond plutôt à des principes de programme.</p>	<p>Au vote</p>
<p>2.3-3 [2.3-5] Verchères f) Remplacer « du peuple palestinien » : « reconnaîtra pleinement le droit à l'autodétermination du peuple palestinien <u>des peuples, notamment des peuples palestinien, catalan, kurde, etc.</u> »</p>	<p>À l'heure où l'on nie le droit à l'autodétermination des Catalans et des Kurdes aussi!</p>	<p>Au vote Dispose de 2.3-6</p>
<p>2.3-4 Rimouski f) Biffer l'alinéa</p>	<p>Correspond plutôt à des principes de programme. Le point f) est trop spécifique au peuple palestinien.</p>	<p>Au vote</p>
<p>2.3-5 Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont, Sainte-Marie Saint-Jacques f) Remplacer l'alinéa par : « f) en appui au peuple palestinien, un gouvernement solidaire appliquera les mesures de la campagne BDS à l'État d'Israël »</p>	<p><i>Ceci est conforme à une décision du Congrès de QS :</i> <i>«s'engager à appuyer activement la campagne de boycott, désinvestissement et sanctions jusqu'à ce qu'Israël respecte le droit international et les droits des Palestiniens-s;» (CONGRÈS 2009-05.06)</i> <i>Pour en savoir plus sur la campagne : http://www.bdsquebec.ca</i></p>	<p>Au vote</p>
<p>2.3-6 Saint-Hyacinthe et Côte-du-Sud f) Remplacer « du peuple palestinien » : « reconnaîtra pleinement le droit à l'autodétermination du peuple palestinien <u>des peuples.</u> »</p>	<p>- Saint-Hyacinthe : pourquoi le peuple palestinien en particulier et pas catalan, kurde, etc.? - Côte du sud : reconnaître ce droit pour tous les peuples concernés, sans spécifier.</p>	<p>Disposée par 2.3-3 Sinon, au vote</p>
<p>2.3-7 Université Laval Ajouter un alinéa g) : « g) Reconnaîtra le mauvais traçage de frontières qui stigmatise la communauté kurde en Syrie, en Irak et en Turquie »</p>	<p>Le traçage actuel des frontières qui englobent les régions kurdes des trois États mentionnés ci-dessous a été effectué par des acteurs géographiquement limités (Accords Sykes-Picot, 1916), divisant ainsi une nation qui n'aspire qu'à une éventuelle reconnaissance de sa pleine autonomie.</p>	<p>Non retenue Référée à la CP Ne relève pas d'une plateforme</p>

3. Culture <<<

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
<p>3.1 Proposition synthèse : Financement de la culture</p> <p>Pour permettre à toute la population du Québec de pratiquer les arts et d'avoir accès à une culture artistique riche et (3.1-3) diversifiée, et pour soutenir les artistes professionnels et les travailleurs culturels dans leurs activités de création, de production et de diffusion, Québec solidaire :</p> <p>a) augmentera de façon substantielle, avec un appui particulier aux travailleuses culturelles, le financement, dédié à la réalisation de projets artistiques professionnels et appuiera financièrement le développement des pratiques artistiques alternatives et émergentes dans l'ensemble de la population selon une répartition équitable à travers les régions; (proposition CP)</p> <p>b) soutiendra le travail des artistes et artisans du Québec oeuvrant à l'extérieur du Québec et créera un pôle attractif au Québec pour les artistes de l'extérieur; (proposition CP)</p> <p>c) Créera le nouveau Fonds culturel du Québec, alimenté par l'application de nouvelles mesures fiscales dédiées, touchant notamment les fournisseurs d'accès Internet et de contenu culturel numérique ainsi que les fabricants d'appareils électroniques;</p> <p>d) Confiera au Fonds culturel du Québec la responsabilité d'octroyer les fonds publics en matière de culture et d'assurer la cohérence des actions des différents ministères et institutions culturelles étatiques selon un plan culturel transversal, selon une répartition équitable à travers les régions; (Crémazie)</p> <p>e) Assurera la représentation majoritaire des artistes et des travailleurs culturels au sein du Fonds culturel du Québec selon des principes de parités homme-femme, d'équité entre les générations, de représentation des autochtones et des minorités culturelles et la diversité culturelle; (3.1-11)</p> <p>f) Utilisera son pouvoir législatif et réglementaire pour encadrer la production, la diffusion et la commercialisation des biens culturels sur son territoire, notamment à travers l'adoption du prix réglementé sur le livre</p> <p>g) assurera chaque année l'accès à au moins quatre manifestations culturelles professionnelles pour les élèves du primaire et du secondaire</p> <p>h) appuiera financièrement le développement des pratiques artistiques amateurs dans l'ensemble de la population, surtout en région hors des grands centres urbains; (3.1-8)</p> <p>i) en révisant les lois sur le droit d'auteur de façon à y intégrer la vente et l'acquisition des livres et œuvres numériques ; (Marie-Victorin)</p> <p>j) concevra des mesures fiscales pour assurer la survie des médias d'information qui n'appartiennent pas à des monopoles, particulièrement au niveau local et régional ; (Marie-Victorin)</p> <p>k) défendra le maintien et le renforcement des règles de quotas pour les diffuseurs à la radio et à la télévision afin d'assurer la visibilité des artistes francophones. (Marie Victorin)</p>		
<p>3.1 CP : Financement de la culture</p> <p>Pour permettre à tous les gens du Québec de pratiquer les arts et d'avoir accès à une culture artistique diversifiée, et pour soutenir les artistes professionnels dans leurs activités de création et de production, Québec solidaire :</p> <p>a) augmentera de façon substantielle,</p> <p>3.1 a) avec un appui particulier aux travailleuses culturelles, le financement, dédié à la réalisation de projets artistiques professionnels et appuiera financièrement le développement des pratiques artistiques alternatives et émergentes dans l'ensemble de la population selon une répartition équitable à travers les régions;</p> <p>b) soutiendra le travail des artistes et artisans du Québec oeuvrant à l'extérieur du Québec et créera un pôle attractif au Québec pour les artistes de l'extérieur;</p> <p>c) assurera chaque année l'accès à au moins quatre manifestations culturelles professionnelles pour les élèves du primaire et du secondaire;</p> <p>d) appuiera financièrement le développement des pratiques artistiques amateurs dans l'ensemble de la population, surtout en région;</p> <p>3.1 e) fera gérer le détail du financement de la culture par un nouveau Fonds culturel du Québec majoritairement contrôlé par les artistes et les artisans et assurant la parité des</p>		

3.1-1 Marie-Victorin

Option A (remplacer la proposition synthèse 3.1)

Pour permettre à tous les gens du Québec de pratiquer les arts et d'avoir accès à une culture artistique diversifiée, et pour soutenir les artistes professionnels dans leurs activités de création et de production, Québec solidaire :

- a) remettra les artistes et les artisans au centre de la politique culturelle du Québec
 - i- en créant un nouveau Fonds culturel du Québec responsable de l'octroi des fonds publics en matière de culture ; **les actuels Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) relèveront du nouvel organisme ;**
 - ii- en garantissant une place prépondérante aux créateurs et aux artistes dans la gestion du Fonds culturel du Québec ; ce Fonds sera tenu de respecter la parité homme-femme, l'équité entre les générations ainsi que la représentation des autochtones, de la communauté anglo-québécoise et des minorités culturelles ;
- b) imposera les entreprises qui bénéficient actuellement de la vente de produits culturels sans contribution significative au financement de la production culturelle nationale du Québec, notamment les services numériques d'abonnement sur demande, la téléphonie mobile, les achats de produits culturels en ligne ; l'essentiel de ces fonds sera versé au Fonds culturel du Québec ;
- c) mettra fin à la logique marchande des gouvernements précédents en matière de culture
 - i- en exigeant des organismes et entreprises œuvrant dans le secteur culturel des mesures contre l'exploitation et la discrimination des artistes et des artisans lorsqu'ils reçoivent des fonds publics ;
 - ii- en interdisant les cessions de droits sans compensation financière adéquate pour toute republication ou rediffusion futures sur tous les supports connus ou à inventer et en interdisant la renonciation aux droits moraux sur une œuvre ;
 - iii- en révisant les lois sur le droit d'auteur de façon à y intégrer la vente et l'acquisition des livres et œuvres numériques ;
 - iv- en instaurant une politique du **prix réglementé** du livre
- d) investira massivement dans son système d'éducation, les musées, les bibliothèques, les cinémas parallèles et autres « passeurs de culture » afin de démocratiser la culture et de faire des générations montantes des amateurs de contenus culturels québécois ; il modifiera également les programmes scolaires et améliorera la formation des enseignants de façon à ce que les disciplines culturelles aient une place aussi naturelle dans le système d'enseignement que la culture physique ou les mathématiques ;
- d) concevra des mesures fiscales pour assurer la survie des médias d'information qui n'appartiennent pas à des monopoles, particulièrement au niveau local et régional ;
- e) défendra le maintien et le renforcement des règles de quotas pour les diffuseurs à la radio et à la télévision afin d'assurer la visibilité des artistes francophones.

Nous proposons une autre option pour le texte sur le financement de la culture. Les résolutions proposées par la CP ne tiennent pas compte des intentions législatives exprimées depuis plus d'un an par le gouvernement libéral quant au renouvellement de la politique culturelle du Québec. Ce projet est centré sur une logique marchande et une vision néolibérale de l'artiste en tant qu'entrepreneur. La plateforme de QS doit tenir compte des positions progressistes exprimées par les milieux culturels et citoyens lors de la commission parlementaire et des récents débats avec le ministre. Plutôt que de dicter telle ou telle utilisation des fonds publics, QS doit rompre avec la politique paternaliste et dirigiste des Libéraux et rendre leur liberté de création aux artistes et artisans en les mettant au centre décisionnel de la nouvelle politique. QS doit enfin répondre au problème du sous-financement croissant de la culture, source de pauvreté et de précarité, et s'inspirer des mesures internationales prises par les pays européens, l'Australie et plusieurs états américains pour répondre aux défis du numérique et forcer tous les Netflix et Amazon de ce monde à contribuer au financement de la production culturelle nationale.

C'est une option A
Dispose de la proposition synthèse

3.1-2 Crémazie

3.1– Financement de la culture

Pour permettre à toute la population du Québec de pratiquer les arts et d'avoir accès à une culture artistique diversifiée, et pour soutenir les artistes professionnels et les travailleurs culturels dans leurs

Voir en annexe l'explication 3.1-2 (Crémazie)

L'explication de la proposition d'amendement 3.1-2 a été déplacée à la fin du cahier synthèse, en annexe.

Disposée par la proposition synthèse

<p>activités de création, de production et de diffusion, Québec solidaire :</p> <p>A. Créera le nouveau Fonds culturel du Québec, alimenté par l'application de nouvelles mesures fiscales dédiées, touchant notamment les fournisseurs d'accès Internet et de contenu culturel numérique ainsi que les fabricants d'appareils électroniques;</p> <p>B. Confiera au Fonds culturel du Québec la responsabilité d'octroyer les fonds publics en matière de culture et d'assurer la cohérence des actions des différents ministères et institutions culturelles étatiques selon un plan culturel transversal;</p> <p>C. Assurera la représentation majoritaire des artistes et des travailleurs culturels au sein du Fonds culturel du Québec selon des principes de parités homme-femme, d'équité entre les générations, de représentation des autochtones et des minorités culturelles;</p> <p>D. Utilisera son pouvoir législatif et réglementaire pour encadrer la production, la diffusion et la commercialisation des biens culturels sur son territoire, notamment à travers l'adoption du prix réglementé sur le livre</p> <p>E. assurera chaque année l'accès à au moins quatre manifestations culturelles professionnelles pour les élèves du primaire et du secondaire</p> <p>F. appuiera financièrement le développement des pratiques artistiques amateurs dans l'ensemble de la population, surtout en région;</p>		
<p>3.1-3 Beauharnois Ajouter « riche » dans le paragraphe de présentation : « Pour permettre à tous les gens du Québec de pratiquer les arts et d'avoir accès à une culture riche et diversifiée... »</p>	<p>La diversification n'est pas le seul enjeu au niveau culturel, il faut également que les manifestations culturelles soient de qualité et abondantes.</p>	<p>Intégrée</p>
<p>3.1-4 Beauharnois Option B (remplacer la proposition synthèse 3.1) a) avec un appui particulier aux travailleuses culturelles, le financement, dédié à la réalisation de projets artistiques professionnels et appuiera financièrement le développement des pratiques artistiques alternatives et émergentes dans l'ensemble de la population selon une répartition équitable à travers les régions;</p> <ol style="list-style-type: none"> i. En créant un nouveau Fonds culturel du Québec responsable de l'octroi des fonds publics en matière de culture ; les actuels Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) relèveront du nouvel organisme; ii. En garantissant une place prépondérante aux créateurs et aux artistes dans la gestion du Fonds culturel du Québec ; ce Fonds sera tenu de respecter la parité homme-femme, l'équité entre les générations ainsi que la représentation des autochtones, de la communauté anglo-québécoise et des minorités culturelles; iii. En imposant les entreprises qui bénéficient actuellement de la vente de produits culturels sans contribution significative au financement de la production culturelle nationale du Québec, notamment les services numériques d'abonnement sur demande, la téléphonie mobile, les achats de produits culturels en ligne ; l'essentiel de ces fonds sera versé au Fonds culturel du Québec; 	<p>Le secteur de la culture, à cause de l'avènement du numérique, a été chamboulé et a profondément évolué depuis 4 ans. La plateforme de QS doit tenir compte des nouvelles réalités et des positions progressistes exprimées par les milieux culturels et les citoyens dans le cadre du renouvellement de la politique culturelle. Plutôt que de dicter telle ou telle utilisation des fonds publics, QS doit rompre avec la politique paternaliste et dirigiste des Libéraux et rendre leur liberté de création aux artistes et artisans en les mettant au centre décisionnel de la nouvelle politique. QS doit enfin répondre au problème du sous-financement croissant de la culture, source de pauvreté et de précarité, et s'inspirer des mesures internationales prises par les pays européens, l'Australie et plusieurs états américains pour répondre aux défis du numérique et forcer toutes les entreprises dans ce secteur, tels Netflix et Amazon, à contribuer au financement de la production culturelle nationale.</p>	<p>C'est une option B</p> <p>Dispose de la proposition synthèse</p>

<ul style="list-style-type: none"> b) Concevra des mesures fiscales pour assurer la survie des médias d'information qui n'appartiennent pas à des monopoles, particulièrement au niveau local et régional ; c) Assurera chaque année l'accès à au moins quatre manifestations culturelles professionnelles pour les élèves du primaire et du secondaire et valorisera la culture québécoise à l'école en intégrant des oeuvres et des classiques québécois dans le cheminement scolaire des élèves du primaire au cégep. d) Défendra le maintien et le renforcement des règles de quotas pour les diffuseurs à la radio et à la télévision afin d'assurer la visibilité des artistes francophones. e) Instaure une politique du prix réglementé du livre f) réviser les lois sur le droit d'auteur de façon à y intégrer la vente et l'acquisition des livres et œuvres numériques 		
<p>3.1-5 Gouin Pour permettre à toute la population du Québec de pratiquer les arts et d'avoir accès à une culture artistique diversifiée, et pour soutenir les artistes professionnels et les travailleurs culturels dans leurs activités de création, de production et de diffusion, Québec solidaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Créera le nouveau Fonds culturel du Québec, alimenté par l'application de nouvelles mesures fiscales dédiées, touchant notamment les fournisseurs d'accès Internet et de contenu culturel numérique ainsi que les fabricants d'appareils électroniques; b) Confiera au Fonds culturel du Québec la responsabilité d'octroyer les fonds publics en matière de culture et d'assurer la cohérence des actions des différents ministères et institutions culturelles étatiques selon un plan culturel transversal, [selon une répartition équitable à travers les régions]; c) Assurera la représentation majoritaire des artistes et des travailleurs culturels au sein du Fonds culturel du Québec selon des principes de parités homme-femme, d'équité entre les générations, de représentation des autochtones et des minorités culturelles; d) Utilisera son pouvoir législatif et réglementaire pour encadrer la production, la diffusion et la commercialisation des biens culturels sur son territoire, notamment à travers l'adoption du prix réglementé sur le livre e) assurera chaque année l'accès à au moins quatre manifestations culturelles professionnelles pour les élèves du primaire et du secondaire f) appuiera financièrement le développement des pratiques artistiques amateurs dans l'ensemble de la population, surtout en région; 	<p>Gouin: Les quatre propositions que nous ajoutons ont pour but de présenter des axes de politiques culturelles véritablement structurantes, montrant que Québec solidaire a une véritable vision pour un meilleur accès à la culture et pour soutenir de façon intelligente et cohérente un milieu culturel marqué par une forte précarité. Les institutions culturelles actuelles (SODEC, CALQ notamment) souffrent d'abord d'une stagnation du financement et de nombreuses coupes, et d'un manque de politique cohérente, créant non seulement une forte précarité chez les artistes et les travailleurs.euses culturels et un épuisement du milieu de devoir multiplier les interlocuteurs pour trouver du financement. C'est pourquoi la création du Fonds culturel est pensée pour que les artistes et travailleurs culturels aient davantage de place dans les institutions décisionnelles et aussi pour permettre une meilleure cohérence de la politique culturelle via ses institutions existantes. Par ailleurs, la proposition d'adopter un véritable plan culturel, comme QS l'a fait avec le plan vert, permettra d'inscrire la Culture de manière transversale dans l'ensemble des ministères, notamment en éducation et au niveau du développement régional. La question de la taxation des fournisseurs de contenus numériques (les GAFAs et Netflix de ce monde) est essentielle. L'ensemble du milieu culturel et de l'information le réclame, (voir http://www.manifestepourlaculture.info/), elle devient incontournable. QS doit avoir une position sur le numérique qui dépasse la question du libre accès, et pose la question fiscale du numérique et du financement de la culture. Quant à la réglementation du prix réglementé du livre, c'est une mesure structurante qui était déjà inscrite dans le programme de QS, et devrait continuer à y figurer.</p>	<p>Disposée par la proposition synthèse</p>

3.1-6 Bertrand b) Biffer l'alinéa.	Limitons-nous au a) et c) dans un premier mandat car on ne peut pas tout faire.	Au vote
3.1-7 Bertrand c) Ajouter à la fin de l'énoncé : «notamment en modifiant le mandat du diffuseur télé public québécois et en mettant en place une radio publique québécoise ».	Seul le financement garanti par l'État – accompagné d'une totale indépendance de ce dernier quant à tous ses choix– peut garantir l'indépendance de la presse. Or, cette indépendance est une des bases de la démocratie. Un média qui doit faire appel à la publicité pour son bon fonctionnement est déjà un média qui ne peut plus tout critiquer.	Référée à la CP N'a jamais été débattue
3.1-8 Laurier-Dorion d) Remplacer « en région » : « appuiera financièrement le développement des pratiques artistiques amateurs dans l'ensemble de la population, surtout en région hors des grands centres urbains .	Montréal et Québec étant aussi des régions, cela précise mieux l'engagement.	Intégrée
3.1-9 Verdun d) Rayer « surtout en région » : « appuiera financièrement le développement des pratiques artistiques amateurs dans l'ensemble de la population, surtout en région ; »	Enlever « surtout en région » pour éviter l'association douteuse amateurisme=région et professionnalisme=ville.	Disposée par 3.1-8
3.1-10 Bertrand d) Biffer l'alinéa.	Limitons-nous au a et c dans un premier mandat car on ne peut pas tout faire.	Au vote
3.1-11 Verchères e) Ajouter « de la diversité culturelle » : ... l'équité entre les générations, la représentation des autochtones et la diversité culturelle . »		Intégrée Disposée par la proposition synthèse
3.1-12 Saint-Hyacinthe e) Remplacer l'alinéa par : « Financer le CALQ à hauteur de 1% du budget québécois, en s'assurant que l'octroi des bourses tienne compte de la parité des sexes, de l'équité entre les générations et de la représentation des autochtones. »	Pas besoin de créer une nouvelle structure superflue car c'est déjà dans le mandat du CALQ, il faut simplement préciser ce mandat.	Référée à la CP N'a jamais été débattue
3.1-13 Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont, Sainte-Marie Saint-Jacques e) Référez l'alinéa e) à la Commission politique pour qu'elle soit précisée, notamment en ce qui a trait à la diversité qui sera représentée au Fonds culturel du Québec		Intégrée Disposée par la proposition synthèse (voir l'alinéa c de la proposition synthèse)
3.1-14 Verchères Ajouter un nouvel alinéa : « f) Octroiera une partie de son budget au développement et à la pérennité des arts publics. »	Pour élargir cette règle provinciale édictée en 1961 consistant à allouer environ 1 % du budget de construction d'un bâtiment, ou d'aménagement d'un site public, à la réalisation d'œuvres d'art précisément conçues pour ceux-ci.	Référée à la CP N'a jamais été débattue
3.1-15 Beauharnois Ajouter un nouvel alinéa : « g) Mettra en place un crédit d'impôt sur la consommation d'œuvres québécoises pour rendre plus accessible la culture aux familles du Québec. »	La consommation de produits culturels coûte très cher pour les familles. Pour favoriser le rayonnement culturel et donner le goût du français aux jeunes enfants, un crédit d'impôt pourrait aider en ce sens.	Référée à la CP N'a jamais été débattue

Propositions	Explications	Commentaires
--------------	--------------	--------------

3.2 Proposition synthèse : Identique à la proposition de la CP

3.2 CP : Liberté d'accès à l'information

3.2 Toute citoyenne et tout citoyen a le droit d'accéder aux informations qui ont une incidence sur sa vie privée, sociale, économique produites par son gouvernement ou par des tiers produisant des documents le concernant.

Plus généralement, Québec solidaire reconnaît l'importance de l'accès à l'information pour la qualité de la vie démocratique. Il s'engage donc à être un gouvernement ouvert.

Québec solidaire reconnaît aussi l'importance d'une information ouverte et accessible, et son rôle dans les transformations sociales, culturelles, économiques et environnementales soulevées par la place toujours croissante du numérique. Les efforts des gouvernements existants pour remplacer la vraie démocratie par le numérique n'en font pas des gouvernements ouverts. C'est pourquoi Québec solidaire :

- a) créera un comité interministériel du numérique pour l'information ouverte afin de rendre tous les documents du gouvernement le plus accessibles possible et d'aborder, de façon transversale, les enjeux liés au numérique dans les différents secteurs d'activité;
- b) élaborera, avec les différents acteurs de la société québécoise, un plan stratégique global sur les divers aspects de l'information ouverte et du numérique (accessibilité, développement d'infrastructures, politiques sur les données ouvertes et les logiciels libres, etc.);

3.2 c) prendra toutes les mesures nécessaires pour donner accès librement à l'information.

3.2-1 Arthabaska

3.2 intro et a) b) c) d) : Tout déplacer dans le chapitre « Vie démocratique »

Cette section du chapitre CULTURE, vu l'angle sous lequel elle est abordée, n'y a pas sa place et devrait plutôt être traitée dans le chapitre – VIE DÉMOCRATIQUE...

Non retenue
Référée à la CP
Question de rédaction.

3.2-2 CCN

Ajouter un nouvel alinéa : « d) Nationaliser la distribution Internet pour réduire son prix et assurer un accès haute vitesse à toutes les régions. »

Non retenue
Référée à la CP
N'a jamais été débattue

3.2-3 Marie-Victorin

Remplacer la proposition 3.2 par :

« Alors que le gouvernement du Québec s'apprête à réviser dans un sens restrictif la législation sur la liberté d'accès à l'Information, Québec solidaire réaffirme l'importance vitale de cet accès pour la qualité de la vie démocratique ainsi que son rôle crucial dans les transformations sociales, culturelles, économiques et environnementales de la nation. C'est pourquoi Québec solidaire

a) enchâssera la liberté d'accès à l'information dans le chapitre premier de la Charte des droits et libertés de la personne de façon à mettre fin à la prééminence des quelque 150 lois québécoises qui ont encore préséance sur ce droit ;

b) renforcera les pouvoirs et les moyens de la Commission d'accès à l'Information du Québec ;

c) abolira le régime actuel des exemptions qui permettent à l'État de ne pas divulguer les renseignements

Nous proposons une autre option pour le texte sur la liberté d'accès à l'information. La proposition du cahier de résolution ignore le contexte politique, c.-à-d. les intentions déclarées du gouvernement libéral de présenter une nouvelle législation sur la liberté d'accès à l'information, projet encore plus restrictif que la loi actuelle. Elle ignore également les représentations faites en commission parlementaire depuis plus d'un an par la société civile ainsi que l'avis sur la question qu'ont transmis à l'aile parlementaire et à la CP les Commissions thématiques culture et santé

Au vote
Si adoptée,
Dispose de la proposition synthèse.

<p>en sa possession et le remplacera par le principe de la prééminence de l'intérêt public lorsqu'il est établi qu'il existe un préjudice réel pour une des parties du fait de la divulgation ;</p> <p>d) assujettira à la législation sur la liberté d'accès à l'information tous les membres de l'Assemblée nationale, du cabinet, des commissions scolaires ou des organes municipaux et de leurs équipes, ainsi que les entreprises dont l'État détient au moins 50 % du capital ;</p> <p>e) abolira les entraves à la recherche dressées par des organismes comme la RAMQ, la SAAQ, l'ISQ ou la CSST et fera reconnaître lors des demandes d'accès la validité des protocoles de recherche reconnus par les experts et le Scientifique en chef du Québec ;</p> <p>f) instaurera un régime de divulgation proactive qui obligera les institutions publiques à publier dans un format compréhensible et accessible, y compris en format numérique, les informations essentielles à la compréhension de leurs activités sans qu'il soit besoin d'en faire la demande. »</p>		
---	--	--

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
--------------	--------------	------------------------------------

3.3 Proposition synthèse : Protection du patrimoine

Notre **héritage culturel** ~~patrimoine~~, tangible et intangible, est un instrument pour maintenir, faire avancer et diffuser le savoir. Il est un des fondements de notre identité nationale, régionale et locale et fait partie du bien commun. Il s'agit d'une richesse et d'une ressource collective que nous devons transmettre aux générations futures.

Pour protéger, conserver, promouvoir et mettre en valeur **l'héritage culturel** ~~le patrimoine~~ québécois dans toute sa diversité, Québec solidaire :

x) mettra en valeur la contribution des femmes dans l'héritage culturel et la rendra visible.

a) créera une commission permanente de **l'héritage culturel** ~~du patrimoine~~ qui relèvera directement de l'Assemblée nationale et, pour **l'héritage culturel** ~~le patrimoine~~ des peuples autochtones,

3.3 c) Intro des instances autochtones désignées par ceux-ci, pour :

- i déléguer le pouvoir d'encadrer les intentions de classement aux MRC ou instances équivalentes, et en superviser l'exercice,
- ii favoriser la formation à la protection **de l'héritage culturel** ~~du patrimoine~~, contribuer à la recherche sur **l'héritage culturel** ~~le patrimoine~~ québécois, développer et diffuser des outils pour le promouvoir, le protéger et le mettre en valeur,
- iii assurer la participation démocratique des individus, groupes et organismes concernés par **l'héritage culturel** ~~le patrimoine~~;

b) en matière **d'héritage culturel** ~~de patrimoine~~ bâti, conservera le caractère d'utilisation publique des anciens bâtiments publics à protéger et utilisera et entretiendra de manière exemplaire ceux qui sont sous sa responsabilité;

c) soutiendra les personnes et organisations détentrices de biens culturels ou **d'héritage culturel** ~~de patrimoine~~ immatériel ainsi que les organismes et individus qui défendent, protègent et mettent en valeur **l'héritage culturel** ~~le patrimoine~~, notamment **l'héritage culturel** ~~le patrimoine~~ bâti;

3.3 d) désignera dans l'année une « Journée **de l'héritage culturel** ~~du patrimoine~~ » pour favoriser des projets de sensibilisation du grand public.

3.3 CP : Protection du patrimoine

Notre patrimoine, tangible et intangible, est un instrument pour maintenir, faire avancer et diffuser le savoir. Il est un des fondements de notre identité nationale, régionale et locale et fait partie du bien commun. Il s'agit d'une richesse et d'une ressource collective que nous devons transmettre aux générations futures.

Pour protéger, conserver, promouvoir et mettre en valeur le patrimoine québécois dans toute sa diversité, Québec solidaire :

a) créera une commission permanente du patrimoine qui relèvera directement de l'Assemblée nationale et, pour le patrimoine des peuples autochtones,

3.3 c) Intro des instances autochtones désignées par ceux-ci, pour :

- i déléguer le pouvoir d'encadrer les intentions de classement **aux MRC ou instances équivalentes**, et en superviser l'exercice,
- ii favoriser la formation à la protection du patrimoine, contribuer à la recherche sur le patrimoine québécois, développer et diffuser des outils pour le promouvoir, le protéger et le mettre en valeur,
- iii assurer la participation démocratique des individus, groupes et organismes concernés par le patrimoine;

b) en matière de patrimoine bâti, conservera le caractère d'utilisation publique des anciens bâtiments publics à protéger et utilisera et entretiendra de manière exemplaire ceux qui sont sous sa responsabilité;

c) soutiendra les personnes et organisations détentrices de biens culturels ou de patrimoine immatériel ainsi que les organismes et individus qui défendent, protègent et mettent en valeur le patrimoine, notamment le patrimoine bâti;

3.3 d) désignera dans l'année une «Journée du patrimoine» pour favoriser des projets de sensibilisation du grand public.

<p>3.3-1 Laurentides Remplacer le mot « patrimoine » par « héritage culturel »</p>		Intégrée Dispose de 3.3-3. Le terme « patrimoine » sera changé partout dans le texte.
<p>3.3-2 Laurentides Ajouter un nouvel alinéa a) et décaler les autres : «mettra en valeur la contribution des femmes» dans l'héritage culturel</p>		Intégrée
<p>3.3-3 CNF d) Remplacer « Journée du patrimoine » par « Journée de l'héritage culturel »</p>	Le terme « patrimoine » est un mot issu du patriarcat, sur la même racine. « Héritage culturel » n'a pas cette connotation.	Disposée par 3.3-1
<p>3.3-4 CNF d) Ajouter à la fin de l'alinéa : « en rendant visible la contribution des femmes à la culture. »</p>		Intégrée
<p>3.3-5 Beauharnois Ajouter un alinéa : « e) Dotera le Québec d'une politique nationale de commémorations, dont le but est de revaloriser l'usage public de la mémoire en créant notamment un calendrier de commémoration, un réseau officiel de lieux d'interprétation; et en soutenant adéquatement les musées qui font rayonner notre culture et notre histoire »</p>	Au niveau fédéral, il existe un réseau de Lieux historiques nationaux affilié à Parc Canada. Au Québec, il n'existe rien du genre. L'émancipation du Québec passe par une valorisation de ce que nous sommes et qui a marqué l'histoire de notre nation.	Référée à la CP N'a jamais été débattue
<p>3.3-6 Bertrand Retirer la proposition 3.3</p>	On pourra s'attaquer à cet aspect à notre second mandat. Il faut prioriser ce qu'on fera au premier.	Au vote

Propositions	Explications	Commentaires
--------------	--------------	--------------

3.4 Proposition synthèse : Culture numérique

3.4 Culture numérique

Pour favoriser la culture numérique, Québec solidaire :

- a) soutiendra financièrement la recherche et l'expérimentation de nouveaux modèles culturels et économiques, basés sur le partage et la création collective sur Internet et, en particulier, les initiatives qui privilégient l'usage des licences libres;
- b) adaptera les programmes actuels de financement de la culture aux processus de réalisation de projets numériques;
- c) révisera le choix de logiciels et autres outils technologiques utilisés dans le cadre de formations académiques afin d'en diversifier la provenance, en accordant une place prépondérante au logiciel libre, pour éviter que la formation académique contribue à entretenir des monopoles, et pour en faire plutôt un vecteur de diversification dans ce domaine.
- d) Imposera une taxation conséquente et équitable des acteurs de l'industrie numérique**

3.4 Culture numérique

Pour favoriser la culture numérique, Québec solidaire :

- a) soutiendra financièrement la recherche et l'expérimentation de nouveaux modèles culturels et économiques, basés sur le partage et la création collective sur Internet et, en particulier, les initiatives qui privilégient l'usage des licences libres;
- b) adaptera les programmes actuels de financement de la culture aux processus de réalisation de projets numériques;
- c) révisera le choix de logiciels et autres outils technologiques utilisés dans le cadre de formations académiques afin d'en diversifier la provenance, en accordant une place prépondérante au logiciel libre, pour éviter que la formation académique contribue à entretenir des monopoles, et pour en faire plutôt un vecteur de diversification dans ce domaine.

3.4-1Gouin

Ajouter un alinéa entre a) et b) : « Soutiendra le développement sur l'ensemble du territoire d'un réseau publics d'Atelier de fabrication collaboratif afin de rendre les nouvelles technologies de création accessible l'ensemble de la population. »

Les Ateliers de fabrication collaboratifs (de type FabLab, MédiaLab, Fabriquatèque, Maker Space etc.) constituent un outil important pour que la population puisse s'appropriier les nouvelles technologies de créations numérique. Il s'agit de lieu où les citoyens et citoyennes peuvent venir s'initier à ces technologies et avoir accès à des logiciels et des outils afin de pouvoir créer différents projets social, communautaire et entrepreneurial. Ces lieux peuvent également jouer un rôle important de support au système d'éducation dans le domaine des technologies.

Au vote

3.4-2 Capitale-Nationale

Ajouter un alinéa : « d) Imposera une taxation conséquente et équitable des acteurs de l'industrie numérique »

Nouvelle proposition à développer et intégrer dans nos revendications. Avec le développement de l'industrie numérique et le flou quant à son encadrement, il nous faut des positions claires et pertinentes sur le sujet pour éviter notamment des cas d'exception et de favoritisme (ex : Netflix et le gouvernement libéral de Justin Trudeau au fédéral)

Intégrée
Dispose de 3.4-3

3.4-3 Laurier-Dorion

Ajouter l'alinéa 3.4.f. afin de percevoir des revenus fiscaux de la

Disposée par 3.4-

Ajoutera un alinéa : « e) Collectera des redevances aux fournisseurs d'accès internet pour la production de contenu original québécois. »	part des géants tel que Netflix ou autres destinés à la production de contenus originaux québécois.	2
3.4-4 Beauharnois Ajouter un alinéa : « f) Donnera le mandat à Télé-Québec de développer une plateforme numérique de qualité destinée aux enfants avec du contenu exclusivement québécois pour leur donner le goût du français et de notre culture commune. »	À l'heure de la concurrence des géants américains du web, plus que jamais la valorisation de la culture québécoise et la langue française se joue en bas âge à la maison. Si les enfants développent l'habitude de consulter du contenu anglophone sur une tablette ou un cellulaire, il est illusoire de penser qu'en grandissant ces personnes vont accorder de l'importance à notre culture et notre langue.	Au vote

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
3.5 Proposition synthèse : Identique à la proposition de la CP		
3.5 CP : Langue française Québec solidaire fera la promotion du français, langue officielle du Québec, comme langue commune dans tous les espaces voués à la vie collective, prioritairement dans les milieux de travail. À cet effet, Québec solidaire : a) raffermira l'application de la <i>Charte de la langue française</i> dans tous les milieux de travail; b) élargira sa portée aux entreprises employant 10 personnes et plus et soutiendra leur francisation; c) redonnera à la <i>Charte</i> sa portée d'origine, notamment en interdisant le recours aux écoles passerelles; d) ajoutera au chapitre des droits linguistiques de la <i>Charte de la langue française</i> le droit, pour quiconque réside au Québec, de recevoir le soutien des pouvoirs publics pour acquérir du français (langue nationale et officielle) une connaissance (orale et écrite) appropriée à l'exercice de ses devoirs civiques et de ses obligations professionnelles.		
3.5-1 Bertrand b) Remplacer par «30 personnes » : « b) élargira sa portée aux entreprises employant 30 personnes 10 personnes et plus et soutiendra leur francisation;	Faire une étape transitoire entre ce que nous mettons dans notre programme et la plateforme.	Au vote
3.5-2 CCN Ajouter un alinéa : « Rendre conditionnel le soutien financier de l'État au respect de la charte sur la langue française par les entreprises »		Non retenue Une loi doit être respectée.

4. Droits des peuples autochtones <<<

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
4.1 Proposition synthèse : Identique à la proposition de la CP		
<p>4.1 CP : Droits des peuples autochtones</p> <p>Les peuples autochtones n'ont jamais renoncé à leur souveraineté, ni par traité ni autrement. Ils s'affirment donc toujours comme des peuples souverains, ce qui signifie qu'ils ont le libre choix de leur avenir et qu'il s'agit d'un droit inhérent.</p> <p>La <i>Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i> définit ainsi ce droit à l'autodétermination : « En vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et assurent librement leur développement économique, social et culturel. »</p> <p>Québec solidaire reconnaîtra les droits des peuples autochtones, et à cet effet :</p> <p>a) fera adopter sans <u>aucune réserve ni condition</u> la <i>Déclaration des Nations Unies pour les droits des peuples autochtones</i> (DNUDPA) par l'Assemblée nationale, et la mettra en application;</p> <p>4.1 b) afin de mettre en œuvre ou d'appuyer la mise en œuvre de l'ensemble des 94 appels à l'action de la <i>Commission de vérité et réconciliation du Canada</i>;</p> <p>c) liera tout projet de développement <u>sur</u> le territoire des communautés autochtones à</p> <p>4.1 c) i l'obtention de leur consentement libre, préalable et éclairé ainsi qu'à</p> <p>la signature d'une entente avec ces communautés, pour s'assurer que le projet leur convient;</p> <p>d) soutiendra activement les efforts effectués par les communautés autochtones pour diffuser, se réapproprier ou conserver leurs langues <u>et cultures</u> traditionnelles.</p>		
<p>4.1-1 Arthabaska</p> <p>a) Ajouter à la fin de l'alinéa : « ... et la mettra en application <u>dans la mesure de ses compétences constitutionnelles</u> »</p>	<p>Il est certain qu'il y a des thèmes qui ne relèvent pas des champs de compétence des provinces.</p>	<p>Non retenue Dans un Québec souverain.</p>
<p>4.1-2 Taschereau</p> <p>c) i : Biffer « l'obtention de leur consentement libre, préalable et éclairé ainsi qu'à ».</p>	<p>Dans sa formulation actuelle, la proposition présente un ton paternaliste et un relent de colonialisme.</p>	<p>Au vote</p>

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
4.2 Proposition synthèse : Identique à la proposition de la CP		
<p>4.2 CP : Soutien aux femmes autochtones</p> <p>a) Québec solidaire soutiendra les femmes autochtones dans leur lutte pour faire respecter leurs droits fondamentaux (dont le droit à la sécurité) et augmentera le financement des organismes qui</p>		

les aident.

4.2 b) Québec solidaire sera attentif aux témoignages de toutes les personnes entendues aux audiences de l'*Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*, afin de donner suite aux recommandations qui en découleront.

4.2 c) Québec solidaire suivra de près les travaux de la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec: écoute, réconciliation et progrès* (Commission Viens), afin de donner suite aux recommandations qui en découleront.

4.2-1 Viau c) Biffer l'alinéa	C'est une déclaration d'intention qui n'est pas pertinente dans une plateforme électorale	Au vote
----------------------------------	---	---------

5. Économie, fiscalité et lutte à la pauvreté <<<

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
<p>5.1 Proposition synthèse : Fiscalité</p> <p>Pour rétablir un système d'impôt plus juste, Québec solidaire :</p> <ul style="list-style-type: none">a) instituera un impôt réellement progressif en y ajoutant des paliers d'imposition pour mieux tenir compte des différences de revenu;b) appliquera ces paliers d'imposition à tous les revenus, y compris les gains en capitaux et les dividendes, en prévoyant certaines exceptions, comme les gains résultant de la vente d'une résidence principale ou d'une entreprise agricole;c) révisera l'impôt des entreprises pour qu'elles paient leur part du financement de l'État;d) réévaluera les aides fiscales (report d'impôt, réduction d'impôt, congés fiscaux et exemption de taxes) pour les rendre conformes aux priorités mises de l'avant par Québec solidaire (création d'emplois pour les femmes comme pour les hommes, respect de l'environnement et des valeurs sociales);e) combattra l'évitement fiscal et l'évasion fiscale, notamment:<ul style="list-style-type: none">i en rendant obligatoire la <i>divulgation «pays par pay»</i> de tous les actifs détenus ici ou ailleurs par des entreprises québécoises ou œuvrant au Québec,ii en imposant les actifs placés, dans des juridictions considérées comme des « paradis fiscaux », par les entreprises ou leurs filiales qui y sont enregistrées,iii en menant des études sur l'ampleur des pertes et les stratégies d'évitement fiscal des détenteurs de fortune, des entreprises et des institutions financières,iv en utilisant tous les moyens nécessaires pour déterminer et percevoir les sommes dues à l'État;<u>v . proposera des mesures pour percevoir les taxes provenant du commerce électronique;</u>f) rétablira la taxe sur le capital des sociétés financières;g) établira, pour les municipalités, un nouveau régime fiscal et leur donnera la possibilité légale de générer de nouveaux revenus autonomes afin de briser la dépendance aux taxes foncières.		

5.1 CP : Fiscalité

Pour rétablir un système d'impôt plus juste, Québec solidaire :

- a) instituera un impôt réellement progressif en y ajoutant des paliers d'imposition pour mieux tenir compte des différences de revenu;
- b) appliquera ces paliers d'imposition à tous les revenus, y compris les gains en capitaux et les dividendes, en prévoyant certaines exceptions, comme les gains résultant de la vente d'une résidence principale ou d'une entreprise agricole;
- c) révisera l'impôt des entreprises pour qu'elles paient leur part du financement de l'État;
- d) réévaluera les aides fiscales (report d'impôt, réduction d'impôt, congés fiscaux et exemption de taxes) pour les rendre conformes aux priorités mises de l'avant par Québec solidaire (création d'emplois pour les femmes comme pour les hommes, respect de l'environnement et des valeurs sociales);
- e) combattra l'évitement fiscal et l'évasion fiscale, notamment:
 - i en rendant obligatoire la divulgation «pays par pay» de tous les actifs détenus ici ou ailleurs par des entreprises québécoises ou œuvrant au Québec,
 - ii en imposant les actifs placés, dans des juridictions considérées comme des « paradis fiscaux », par les entreprises ou leurs filiales qui y sont enregistrées,
 - iii en menant des études sur l'ampleur des pertes et les stratégies d'évitement fiscal des détenteurs de fortune, des entreprises et des institutions financières,

iv en utilisant tous les moyens nécessaires pour déterminer et percevoir les sommes dues à l'État;
 f) rétablira la taxe sur le capital des sociétés financières;
 g) établira, pour les municipalités, un nouveau régime fiscal et leur donnera la possibilité légale de générer de nouveaux revenus autonomes afin de briser la dépendance aux taxes foncières.
 (Voir détails en 15.4)

5.1-1 Laurier Dorion e) Ajouter un sous-alinéa : « v . proposera des mesures pour percevoir les taxes provenant du commerce électronique ».	Une partie significative du commerce numérique n'est pas taxé, ce qui prive l'État d'un revenu important. De plus, il s'agit d'une concurrence déloyale envers le réseau commercial québécois qui, lui, paie des taxes.	Intégrée
5.1-2 Beauharnois Ajouter un alinéa : « h) Rendra obligatoire le paiement de taxes de vente à tout achat effectué sur le web auprès d'une entreprise étrangère pour assurer une équité face aux produits des détaillants locaux; ces données seront utilisées pour mettre en place un cadre fiscal pour que les multinationales du numérique paient leur juste part d'impôts au Québec. »	Mesure inopérante. Il sera impossible pour les gestionnaires du régime de retraite d'évaluer qui fait du travail invisible et quelle est la valeur de ce travail.	Disposée par 5.1-1.

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
5.2 Proposition synthèse : Identique à la proposition de la CP		
5.2 CP : Régime de retraite public et universel Afin d'éliminer la pauvreté des personnes âgées, Québec solidaire bonifiera le Régime des rentes du Québec pour le transformer progressivement en régime de retraite public et universel. a) Ce régime couvrira également le travail autonome et le travail invisible effectué principalement par les femmes. <u>b) Le financement du régime sera partagé entre les employeurs, l'État et les travailleuses et travailleurs.</u> c) Les travailleuses et travailleurs seront impliqués dans la gestion du régime avec un minimum de 50 % des sièges à l'instance de gestion décisionnelle du régime. d) Les rentes offertes par le régime seront prédéterminées et indexées au coût de la vie. e) Le montant de la rente sera basé sur différents facteurs, dont le revenu moyen et le nombre d'années travaillées. Il inclura un facteur d'équité et de solidarité pour mieux répartir la richesse et augmenter les bénéfices du régime pour les personnes salariées à faible revenu, en garantissant une retraite minimum adéquate pour tous et toutes.		
5.2-1 Beauharnois a) Retirer le passage : « et le travail invisible effectué principalement par les femmes. » : « a) Ce régime couvrira également le travail autonome et le travail invisible effectué principalement par les femmes. »		Au vote
5.2-2 Viau Ajouter un nouvel alinéa : « f) abroger toutes les lois précédentes votées par le gouvernement libéral. »	L'idée est de maintenir la solvabilité des régimes municipaux de retraites qui ont écopé des mesures d'austérité du gouvernement libéral et de la une mauvaise gestion des fonds	Non retenu Trop large

publics par les élus municipaux. Donc, la perte ne devrait pas se faire au détriment des retraité-e-s et le gouvernement devrait absorber le déficit creusé par les municipalités.

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
--------------	--------------	------------------------------------

5.3 Proposition synthèse : Revenu minimum garanti

Dans le but d'éliminer totalement la pauvreté, Québec solidaire remplacera les prestations d'aide sociale et mettra plutôt en place un revenu minimum garanti (RMG) et inconditionnel.

5.3 Ce RMG vise aussi à ~~éliminer~~ ~~diminuer~~ les disparités entre les femmes et les hommes et à faciliter une participation de toutes et tous à la vie sociale, culturelle et politique.

- a) Le niveau du RMG sera fixé au départ à 13 100\$ et sera haussé progressivement par la suite.
- b) En règle générale, le RMG comblera la différence entre les revenus d'une personne et le seuil de 13 100 \$.
Par contre, certains revenus seront traités autrement dans le calcul du montant du RMG :
 - i les allocations familiales et les crédits pour TPS et pour solidarité seront entièrement conservés, de même que les pensions alimentaires pour enfants,
 - ii les revenus d'emploi seront en partie conservés, environ 50%.
- c) Le RMG sera versé sur une base individuelle aux personnes de 18 ans et plus.
- d) Dans un premier temps, les étudiant-es ne recevront pas le RMG, mais par la suite, il remplacera aussi l'aide financière aux études. Cette mesure vise à éliminer la discrimination liée aux différentes catégories à l'aide sociale : toutes les personnes bénéficiant du RMG seront traitées sur un pied d'égalité. De plus, l'aide sera accordée à une personne indépendamment de sa situation familiale. Les personnes qui sont présentement sans chèque y seront admissibles.

5.3 CP : Revenu minimum garanti

Dans le but d'éliminer totalement la pauvreté, Québec solidaire remplacera les prestations d'aide sociale et mettra plutôt en place un revenu minimum garanti (RMG) et inconditionnel.

5.3 Ce RMG vise aussi à ~~diminuer~~ les ~~disparités~~ entre les femmes et les hommes et à faciliter une participation de toutes et tous à la vie sociale, culturelle et politique.

- a) Le niveau du RMG sera fixé au départ à **13 100\$** et sera haussé progressivement par la suite.
- b) En règle générale, le RMG comblera la différence entre les revenus d'une personne et le seuil de 13 100 \$.
Par contre, certains revenus seront traités autrement dans le calcul du montant du RMG :
 - i les allocations familiales et les crédits pour TPS et pour solidarité seront entièrement conservés, de même que les pensions alimentaires pour enfants,
 - ii les revenus d'emploi seront en partie conservés, **environ 50%**.
- c) Le RMG sera versé sur une base individuelle aux personnes de 18 ans et plus.
- d) Dans un premier temps, les étudiant-es ne recevront pas le RMG, mais par la suite, il remplacera aussi l'aide financière aux études. Cette mesure vise à éliminer la discrimination liée aux différentes catégories à l'aide sociale : toutes les personnes bénéficiant du RMG seront traitées sur un pied d'égalité. De plus, l'aide sera accordée à une personne indépendamment de sa situation familiale. Les personnes qui sont présentement sans chèque y seront admissibles.

5.3-1 CNF et Laurentides

Dans le paragraphe introductif, remplacer « diminuer » : « Ce RMG vise aussi à ~~éliminer~~ ~~diminuer~~ les disparités... »

Laurentides : L'objectif est de les éliminer

Intégrée



<p>5.3-2 Laurentides et CCN Dans le paragraphe introductif, ajouter : « ...et mettra plutôt en place un revenu minimum garanti (RMG) et inconditionnel <u>qui couvre les besoins de base</u> ». Ajouter après «inconditionnel» dans le para introductif « qui couvre les besoins de base»</p>		Non retenue Dans le programme, on parle de «besoins essentiels»
<p>5.3-3 Marie-Victorin Ajouter un nouvel alinéa : « e) Dès la première année du mandat, un projet-pilote de revenu minimum garanti sera mis en place dans plusieurs municipalités comptant une proportion importante de ménages à faible revenu afin d'évaluer l'impact économique, social, éducatif et sanitaire du RMG, en s'inspirant de l'expérience en cours de « revenu de base » dans la province de l'Ontario. Ce projet-pilote tiendra compte du fait qu'en Ontario, l'expérience prévoit un revenu jusqu'à 16 989 \$ par an pour une personne seule, moins 50 % de tout revenu gagné, et jusqu'à 24 027 \$ par an pour un couple, moins 50 % de tout revenu gagné. »</p>	Les expériences de revenu minimum garanti se multiplient depuis un an dans le monde occidental (Finlande, Pays-Bas, Ontario). Ces expériences sont importantes pour convaincre la population qu'il ne s'agit pas de projets fumeux, mais d'alternatives réelles aux divers systèmes punitifs d'aide sociale. L'expérience ontarienne, limitée à 4 régions (Hamilton, Thunder Bay, Brantford et le comté de Brant), devrait nous servir de tremplin pour faire accepter l'Idée au Québec	Au vote
<p>5.3-4 CCN Biffer dans le point 5.3 : a), b), c) et d)</p>	Le CCN recommande de biffer cet article pour éviter de faire campagne sur des éléments aussi précis qui changent d'année en année, si ce n'est de mois en mois. Le principe général que nous devrions suivre est, selon le CCN, le suivant: le revenu minimum garanti doit permettre la couverture des besoins de base tandis que le salaire minimum doit permettre de sortir de la pauvreté - ce qui correspond au consensus auquel sont parvenu les mouvements sociaux depuis plus d'une décennie. Plusieurs travaux de recherche ont été effectués - et d'autres le seront encore d'ici la campagne - pour mesurer ce que représente la couverture des besoins de base au Québec, nous pourrions nous fonder sur ces travaux pour réaliser des documents de communication à partir de ce principe	Au vote
<p>5.3-5 Joliette Retirer la proposition 5.3.</p>	Pour qu'une proposition de cette ampleur (et qui n'est pas sans risques) ait des chances d'être prise au sérieux par la population, il faut que nous ayons déjà gouverné pendant au moins un mandat et démontré notre compétence. C'est également un projet qui demande beaucoup de préparation et d'expertise, deux choses que nous n'aurons pas sans les ressources acquises pendant au moins un premier mandat.	Au vote

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
5.4 Proposition synthèse : Identique à la proposition de la CP		
5.4 CP : Activité non rémunérée Québec solidaire reconnaît le caractère essentiel de l'activité non rémunérée pour notre société, notamment dans la reproduction de la force de travail, le travail domestique, le bénévolat, le militantisme, l'engagement social dans toute les sphères de la société (culture, sport, etc). Il mettra en place des mesures de sensibilisation et d'éducation pour le faire reconnaître par toute la société.		
5.4-1 Verchères Ajouter à la proposition 5.4 : « Dans la mesure du possible, les activités non rémunérés ne devraient pas se substituer à des emplois justement payés. »	Nous ne voulons pas qu'il y ait de remplacement d'employés salariés par des bénévoles.	Au vote
5.4-2 Joliette Retirer la proposition 5.4 de la plateforme	Pas un élément prioritaire ou susceptible de faire une différence dans la joute électorale.	Au vote

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
5.5 Proposition synthèse : Institutions financières d'État Pour favoriser une économie au service du bien commun, Québec solidaire utilisera tous les leviers économiques à la disposition de l'État, et à cet effet : <ul style="list-style-type: none"> a) reverra le rôle de la Caisse de dépôt et placement Québec dans la perspective d'un développement économique du Québec fondé sur des valeurs sociales et environnementales et sur la création d'emplois plutôt que sur l'investissement à l'étranger ou l'aide à l'implantation d'entreprises étrangères, de façon à soutenir les compétences et la créativité québécoises en matière industrielle; b) modifiera le mandat de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) : <ul style="list-style-type: none"> i pour la rendre imputable devant l'Assemblée nationale et pour augmenter la représentation citoyenne à son conseil d'administration; 5.5 b) ii pour que la CDPQ vise à plafonner la rémunération de la haute direction des entreprises québécoises dans lesquelles elle est actionnaire et nomme des administrateurs et administratrices à leur conseil d'administration. Par exemple en instaurant un rapport de rémunération entre la direction et les personnes salariées de la base qui ne dépasse pas 1 : 10; 5.5 b) iii pour que la CDPQ retire ses investissements de secteurs nuisibles au bien commun, comme les entreprises du secteur des énergies fossiles pétrolier et de l'armement; 5.5 b) iv pour que la CDPQ opérationnalise son mandat de développement économique du Québec en consacrant plus de 5 % de ses placements à des initiatives visant la transition écologique, tels les projets d'électrification des transports; 5.5 b) v pour que la CDPQ exige que les entreprises dans lesquelles ses placements sont significatifs et lui permettent en conséquence d'influer sur leur gouvernance et cessent d'avoir recours aux paradis fiscaux; c) assurera à Investissement Québec le budget nécessaire pour soutenir efficacement les nouvelles entreprises, en particulier les PME, les coopératives et les entités d'économie sociale, toutes créatrices importantes d'emplois; 		

- d) assumera, en tant que gouvernement, un rôle de premier plan en cas de fermeture ou de délocalisation d'entreprises :
 - i obligera l'entreprise à retirer ses installations si elles sont désuètes ou en mauvais état et à remettre le terrain en état,
 - ii prendra possession des installations si elles sont en bon état pour les remettre à une nouvelle entreprise;
- e) en cas de mises à pied massives, fera appel aux instances gouvernementales responsables pour :
 - i imposer à l'entreprise une amende compensatoire pour aider les personnes mises à pied,
 - ii nationaliser une entreprise qui serait solvable ou récidiviste;
- f) en cas de fermeture, de délocalisation ou de mises à pied massives, s'assurera que :
 - i l'entreprise rembourse les sommes reçues de l'État,
 - ii l'entreprise rembourse les fonds de retraite des travailleurs et travailleuses,
 - iii la CDPQ soutient la formation de coopératives de travailleurs et travailleuses, à condition qu'elles soient potentiellement saines et viables.

5.5 CP : Institutions financières d'État

Pour favoriser une économie au service du bien commun, Québec solidaire utilisera tous les leviers économiques à la disposition de l'État, et à cet effet :

- a) reverra le rôle de la Caisse dans la perspective d'un développement économique du Québec fondé sur des valeurs sociales et environnementales et sur la création d'emplois plutôt que sur l'investissement à l'étranger ou l'aide à l'implantation d'entreprises étrangères, de façon à soutenir les compétences et la créativité québécoises en matière industrielle;
- b) modifiera le mandat de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) :
 - i pour la rendre imputable devant l'Assemblée nationale et pour augmenter la représentation citoyenne à son conseil d'administration;
 - 5.5 b) ii** pour que la CDPQ vise à plafonner la rémunération de la haute direction des entreprises québécoises dans lesquelles elle est actionnaire et nomme des administrateurs et administratrices à leur conseil d'administration. Par exemple en instaurant un rapport de rémunération entre la direction et les personnes salariées de la base qui ne dépasse pas 1 : 10;
 - 5.5 b) iii** pour que la CDPQ retire ses investissements de secteurs nuisibles au bien commun, comme les entreprises du secteur pétrolier et de l'armement;
 - 5.5 b) iv** pour que la CDPQ opérationnalise son mandat de développement économique du Québec en consacrant plus de 5 % de ses placements à des initiatives visant la transition écologique, tels les projets d'électrification des transports;
 - 5.5 b) v** pour que la CDPQ exige que les entreprises dans lesquelles ses placements sont significatifs et lui permettent en conséquence d'influer sur leur gouvernance et cessent d'avoir recours aux paradis fiscaux;
- c) assurera à Investissement Québec le budget nécessaire pour soutenir efficacement les nouvelles entreprises, en particulier les PME, les coopératives et les entités d'économie sociale, toutes créatrices importantes d'emplois;
- d) assumera, en tant que gouvernement, un rôle de premier plan en cas de fermeture ou de délocalisation d'entreprises :
 - i obligera l'entreprise à retirer ses installations si elles sont désuètes ou en mauvais état et à remettre le terrain en état,
 - ii prendra possession des installations si elles sont en bon état pour les remettre à une nouvelle entreprise;
- e) en cas de mises à pied massives, fera appel aux instances gouvernementales responsables pour :
 - i imposer à l'entreprise une amende compensatoire pour aider les personnes mises à pied,
 - ii nationaliser une entreprise qui serait solvable ou récidiviste;
- f) en cas de fermeture, de délocalisation ou de mises à pied massives, s'assurera que :

- i l'entreprise rembourse les sommes reçues de l'État,
- ii l'entreprise rembourse les fonds de retraite des travailleurs et travailleuses,
- iii la CDPQ soutient la formation de coopératives de travailleurs et travailleuses, à condition qu'elles soient potentiellement saines et viables.

5.5-1 Université Sherbrooke a) Ajouter : « Caisse de dépôt et placement Québec ».	Mieux clarifier car nom complet de caisse n'est pas nommé au départ, mais après oui	Intégrée
5.5-2 Beauharnois b) ii : Remplacer « 1:10 » par « 1:40 ».	Le ratio réel au Québec en 2015 était de 1:193. Même dans les années 70 ou 80 où notre société était beaucoup plus égalitaire, le ratio de 1:10 n'a jamais existé. En France, La France insoumise propose un ratio de 1:20. Le ratio 1:40 proposé est le ratio qui existait au Canada à la fin des années 80, avant la consolidation de politiques néo-libérales au pays. Source : https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2017/01/Throwing_Money_at_the_Problem_CEO_Pay.pdf	Disposée par la proposition synthèse
5.5-3 Gouin b) iii : Remplacer : « pour que la CDPQ retire les investissements de secteurs nuisibles au bien commun, comme les entreprises du secteur des énergies fossiles pétrolier... »	C'est plus englobant. Car inclut le pétrole, les gaz et pétrole de schiste. Énergie Est ne verra pas le jour, mais sûrement d'autres projets d'exploration et d'exploitation le remplacera.	Intégrée
5.5-4 Université Sherbrooke b) iv : Remplacer le 5 % par 10 % : « pour que la CDPQ opérationnalise son mandat de développement économique du Québec en consacrant plus de 10 % 5 % de ses placements à des initiatives visant la transition écologique, tels les projets d'électrification des transports. »	Soyons ambitieux! :)	Au vote
5.5-5 Taschereau b) v : Reformuler l'alinéa : « pour que la CDPQ exige que les entreprises dans lesquelles ses placements sont significatifs – et lui permettent en conséquence d'influer sur leur gouvernance – cessent d'avoir recours aux paradis fiscaux » [ajout de 2 tirets]	En rajoutant ces deux tirets, l'affirmation est plus compréhensible ; la proposition telle quelle était confuse.	Non retenue Reformulation
5.5-6 Montréal b) v : Identifier plus clairement ce que veut dire « significatifs »	Un pourcentage, un niveau serait apprécié.	Non retenue Il ne s'agit pas d'un amendement
5.5-7 Beauharnois b) Ajouter un nouvel alinéa : « vi : pour que la CDPQ exige le maintien au Québec des sièges sociaux des entreprises dans lesquelles elle investit pour ne pas que l'économie du Québec devienne une économie de succursales. »	Un des acquis de la Révolution tranquille a été de nous permettre de reprendre notre économie en main. Ce serait dommage que 50 ans plus tard, on redevienne une économie de succursales d'entreprises américaines ou canadiennes.	Au vote
5.5-8 Laurentides et Bertrand c) Ajouter à la fin : « et en priorisant le développement durable »	Laurentides : Cibler une priorité car beaucoup trop large pour un premier mandat	Non retenu. Couvert par la proposition 5.7
5.5-9 Viau d) ii: Biffer l'alinéa.	La nationalisation des moyens de production et leur socialisation doivent considérer l'utilité sociale de toute industrie.	Au vote

<p>5.5-10 Beauharnois Scinder la proposition 5.5 e) 3) Retirer e) ii du programme et le remplacer par : « e) ii Pour une entreprise récidiviste, imposer une amende exemplaire et la rendre inéligible à recevoir quelque subvention que ce soit de l'État »</p>	<p>L'idée de vouloir mettre les entreprises au pas est quelque chose d'intéressant, mais nous pensons qu'avant de se lancer dans la nationalisation d'entreprises, une autre avenue pourrait être tentée. Nous pensons que d'imposer une amende exemplaire et bloquer l'accès à toute subvention étatique est ce que craignent vraiment les entreprises dans le contexte de bar ouvert des subventions et des crédits d'impôt qui existe depuis plus de 30 ans au Québec.</p>	<p>Non recevable On ne peut retirer du programme.</p>
<p>5.5-11 Université Laval et Viau e) ii) Biffer l'alinéa.</p>	<p>- Université Laval : Des nationalisations nous semblent un peu irréalistes; l'État se retrouverait à gérer des entreprises qui ne cadrent pas nécessairement avec son projet de société. Les amendes nous semblent suffisantes. - Viau : La nationalisation des moyens de production et leur socialisation doivent considérer l'utilité sociale de toute industrie.</p>	<p>Au vote</p>
<p>5.5-12 Beauharnois Ajouter un alinéa : « g) Utilisera les surplus hydro-électriques d'Hydro-Québec pour mettre en place un fonds d'investissement institutionnel destiné à développer les secteurs de pointes de l'économie (ex : transport électrique, centre de données, intelligence artificielle, domotique, etc.). »</p>	<p>À l'heure actuelle, le plus grand actif d'Hydro-Québec n'est plus ses barrages, mais ses surplus d'électricité. Il est temps d'utiliser cet actif collectif pour procéder au développement de l'économie du Québec en investissant dans des secteurs porteurs pour prendre le virage vert et se projeter dans l'économie du 21e siècle.</p>	<p>Au vote</p>

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
--------------	--------------	------------------------------------

5.6 Proposition synthèse : Identique à la proposition de la CP

5.6 CP : Développement régional

Pour favoriser l'activité économique des populations de toutes les régions et encourager la diversification de l'économie, Québec solidaire :

- soutiendra, pour chaque région administrative, **le rétablissement d'**un conseil régional de développement composé de **membres de conseils municipaux** locaux, de citoyennes et citoyens ainsi que de personnes représentant la société civile;
- soutiendra les entreprises locales qui transforment au Québec des ressources et des produits issus de ses régions;
- soutiendra les **organisations autochtones** vouées au développement économique et social;
- soutiendra la relève locale;
- rendra l'aide gouvernementale conditionnelle au respect de critères de responsabilité sociale et environnementale serrés et appuiera notamment les PME **et les entreprises d'économie sociale** qui répondent à ces critères;
- favorisera l'émergence d'entreprises autogérées et socialisées.

Dans les régions rurales, Québec solidaire :

- g) maintiendra les services offerts et adoptera une politique pour augmenter la population hors des grands centres;
 h) soutiendra les municipalités rurales dans leurs efforts de développement.
 j) De plus, pour s'assurer d'une redistribution équitable des retombées pour toutes et pour tous, il instaurera pour tout grand projet de développement économique un processus d'analyse différenciée selon les sexes incluant une analyse des impacts sur le développement du tissu social local.

5.6-1 Beauharnois Insérer un nouvel alinéa entre a) et b) : « Dotera chaque conseil régional de développement d'un fonds de développement économique qu'ils pourront utiliser en fonction des priorités locales en investissant dans des entreprises qui redynamiseront le tissu social et économique de chaque région du Québec. »	Le Québec est marqué à l'heure actuelle par un modèle de développement où la seule fonction des régions est d'alimenter les grandes villes en ressources. Il est temps de briser cette façon de faire et de permettre aux régions de se développer en fonction de leurs priorités locales. Ce fonds sera géré de manière participative via des instances comme les CRÉ qui réunissaient des élus et des citoyens engagés dans leurs communautés.	Au vote
5.6-2 Rimouski Ajouter un nouvel alinéa : « 5.6 i) Soutiendra les municipalités dévitalisées en créant des enveloppes budgétaires dédiées à celles-ci. »	La proposition h) n'est pas assez spécifiques pour parler des municipalités dévitalisées et c'est une réalité importante particulièrement au Bas-St-Laurent et en Gaspésie.	Au vote
5.6-3 Université Sherbrooke j) Ajouter à la fin de l'alinéa : « et prenant en compte la variable de l'intersectionnalité des oppressions ».	Bien que l'ADS est une mesure hyper pertinente, une analyse ADS prenant en compte la variable d'intersectionnalité des oppressions permettrait d'obtenir des données plus détaillées et prenant en compte les diverses réalités des femmes	Référée à la CP Transversal au programme

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
--------------	--------------	------------------------------------

5.7 Proposition synthèse : Choix solidaires en économie

Québec solidaire prendra des mesures immédiates d'ordre légal, réglementaire, fiscal ou autres pour décourager la surproduction, **l'obsolescence planifiée**, la surconsommation, le surendettement et toute autre activité non viable à long terme, tout en favorisant un développement qui permet d'améliorer le bien-être collectif et d'assurer le plein respect des droits de toutes et de tous. À cet effet, Québec solidaire :

- a) encouragera la création et la croissance d'industries et d'infrastructures sociales créatrices d'emplois également accessibles aux femmes et aux hommes dans les secteurs qui respectent l'environnement et les valeurs sociales, notamment les services) communautaires, l'économie sociale, l'agriculture de proximité, le transport collectif et la construction écologique;
- b) entamera la diminution, voire l'élimination, des productions nocives, désuètes ou inutiles et, notamment :
 - i) interdira l'exploration et la production des énergies fossiles et de l'uranium, **sauf à des fins de production d'isotopes médicaux**;
 - ii) favorisera la conversion de l'industrie militaire.

5.7 CP : Choix solidaires en économie

Québec solidaire prendra des mesures immédiates d'ordre légal, réglementaire, fiscal ou autres pour décourager la surproduction, la surconsommation, le surendettement et toute autre activité non viable à long terme, tout en favorisant un développement qui permet d'améliorer le bien-être collectif et d'assurer le plein respect des droits de toutes et de tous. À cet effet, Québec solidaire :

a) encouragera la création et la croissance d'industries et d'infrastructures sociales créatrices d'emplois également accessibles aux femmes et aux hommes dans les secteurs qui respectent l'environnement et les valeurs sociales, notamment les services) communautaires, l'économie sociale, l'agriculture de proximité, le transport collectif et la construction écologique;

b) entamera la diminution, voire l'élimination, des productions nocives, désuètes ou inutiles et, notamment :

- i **interdira l'exploration et la production des énergies fossiles et de l'uranium;**
- ii favorisera la conversion de l'industrie militaire.

<p>5.7-1 Joliette Dans l'introduction, insérer « l'obsolescence planifiée » : « ...pour décourager la surproduction, <u>l'obsolescence planifiée</u>, la surconsommation... ».</p>	<p>L'enjeu de l'obsolescence planifiée n'est pas saisi par le texte actuel. Il s'agit pourtant d'un aspect distinct et incontournable des problèmes liés à la production. Notons que la France a déjà adopté, deux lois (2014, 2015) pour tenter de juguler ce problème. (http://www.liberation.fr/futurs/2016/09/15/tout-ce-que-vous-avez-toujours-voulu-savoir-sur-l-obsolescence-programmee_1496930)</p>	<p>Intégrée</p>
<p>5.7-2 CCN b) i : Ajouter « et de l'uranium, <u>sauf à des fins de production d'isotopes médicaux</u> ».</p>		<p>Intégrée</p>
<p>5.7-3 Taillon b) i : Biffer « et de l'uranium ». (ou à tout le moins permettre de voter séparément sur l'interdiction des hydrocarbures et sur celle de l'uranium)</p>	<p>Considérant notamment l'utilisation médicale des radio-isotopes, il pourrait être prématuré d'interdire complètement et définitivement la production d'uranium. Il n'est pas question ici non plus de lever immédiatement le moratoire, mais plutôt de prendre plus de temps pour évaluer les risques et impacts tant sur la santé que sur l'environnement, ainsi que ce qui pourrait permettre d'atteindre un niveau d'acceptabilité sociale adéquat, notamment auprès des populations autochtones avant de déterminer les conditions auxquelles la production d'uranium pourrait être permise ou au contraire si celle-ci doit être purement et simplement interdite.</p>	<p>Disposée par 5.7-2</p>
<p>5.7-4 Rimouski et Viau b) ii: Biffer l'alinéa</p>	<p>- Pour être conséquent avec notre proposition du retrait de la proposition - Viau : La reconversion de l'industrie militaire n'est pas prioritaire pour les élections de 2018.</p>	<p>Au vote</p>
<p>5.7-5 Beauharnois Ajouter un alinéa : « b) iii : Encadrera l'utilisation nocive des plastiques dans le commerce de détail (ex. sacs de plastique, suremballage, microbilles, etc.) »</p>		<p>Non retenue Couvert par 15.6 d)</p>
<p>5.7-6 Bertrand Ajouter un alinéa : « c) Fera des efforts significatifs pour parvenir à la transition éco énergétique. »</p>		<p>Au vote</p>
<p>5.7-7 Beauharnois Ajouter un alinéa : « d) Modifiera la Loi sur la réduction de la dette et abolira le Fonds des générations. L'argent accumulé dans le Fonds sera investi en priorité dans des projets d'infrastructures liés au plan vert</p>	<p>Il est prévu que le Fonds des générations sera rendu à un peu plus de 13 millions de dollars à la fin de l'année 2017-2018. Présentement, les sommes déposées dans ce fonds sont</p>	<p>Au vote</p>

de Québec solidaire »	déposées à la Caisse de dépôt et placement du Québec. Les revenus qui en résultent servent à accélérer la réduction de la dette. Nous pensons préférable investir cet argent dans l'économie réelle en infrastructure et idéalement au plan vert. Investir dans l'économie sera un facteur de croissance, qui par le fait même réduira l'importance de la dette.	
5.7-8 Viau Ajouter un alinéa : « e) légifèrera pour socialiser les entreprises d'économie sociale »	En plus des personnes impliquées directement dans ces entreprises, il faut encourager la participation de la collectivité où se trouvent ces dernières.	Référée à la CP Pour clarification

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
5.8 Proposition synthèse : Identique à la proposition de la CP		
5.8 CP : Création d'un pôle bancaire public		
Dans un Québec indépendant, pour que les intérêts de la population ne soient plus soumis aux impératifs de valorisation du capital financier, Québec solidaire :		
a) créera une banque publique pour fournir des services bancaires aux diverses institutions publiques (universités, ministères, etc.) du Québec et pour proposer des services (crédit, financement et dépôts) aux ménages et aux entreprises;		
b) réglementera le secteur bancaire public et privé, notamment en fonction d'objectifs d'une économie solidaire et écologique, pour :		
i interdire la spéculation, notamment sur les devises, et contrôler adéquatement les frais administratifs imposés aux clients,		
ii plafonner les revenus et les primes pouvant être versés aux administrateurs et aux traders dans le système bancaire et financier.		
5.8-1 [5.8-2] Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont, Sainte-Marie Saint-Jacques Ne pas inclure la proposition 5.8 b) dans la plateforme.	Cette position ne s'applique pas à la prochaine législature puisque le secteur bancaire est de compétence fédérale.	Au vote
5.8-2 [5.8-4] Beauharnois Ajouter un alinéa : « b) iii : Cloisonner les activités bancaires, pour éviter qu'une même institution puisse offrir à la fois des produits d'investissement et de l'assurance, en plus des services bancaires conventionnels. »	Ces pratiques sont la cause principale de la crise économique de 2008, qui a été créée à cause de la spéculation sur des produits financiers douteux créés par les banques américaines.	Au vote
5.8-3 [5.8-1] Joliette et Viau Retirer la proposition 5.8 de la plateforme.	- Joliette : Exige que le Québec soit un pays, or cela ne pourrait se réaliser qu'au terme d'une assemblée constituante, et donc après un premier mandat. - Viau : Nous sommes d'accord avec une institution financière publique, mais la plateforme électorale de 2018 ne peut pas proposer des politiques qui ne sont réalisables que dans un Québec indépendant.	Au vote

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de
--------------	--------------	---------------------------

5.9 Proposition synthèse : Économie du partage

5.9 intro-1 Québec solidaire travaillera sur une définition claire et visera un encadrement strict des activités dites de l'économie du partage. En ce sens :

5.9 intro-2 A) pour rétablir l'équité de traitement dans l'industrie du taxi, il :

5.9 a) i) mettra fin au projet-pilote de Uber Québec et l'obligera à se conformer à la *Loi concernant les services de transport par taxi*;

ii) Modernisera cette loi pour l'adapter aux nouvelles réalités du transport urbain.

5.9 b) iii) créera un fonds pour appuyer le développement de nouvelles technologies pour les chauffeuses et chauffeurs de taxi qui ont dû composer avec une concurrence déloyale.

B) S'attaquera de front aux hôtels illégaux tout en légalisant la location d'hébergement touristique occasionnelle pour les particuliers, en limitant les locations de logement à 60 jours par année. Chaque personne ne pourrait mettre en location qu'un seul endroit

5.9 CP : Économie du partage

5.9 intro-1 Québec solidaire visera un encadrement strict des activités dites de l'économie du partage. Notamment,

5.9 intro-2 pour rétablir l'équité de traitement dans l'industrie du taxi, il :

5.9 a) mettra fin au projet-pilote de Uber Québec et l'obligera à se conformer à la *Loi concernant les services de transport par taxi*;

5.9 b) créera un fonds pour appuyer le développement de nouvelles technologies pour les chauffeuses et chauffeurs de taxi qui ont dû composer avec une concurrence déloyale.

5.9-1 Bourassa-Sauvé Remplacer l'intro-1 par : « Québec solidaire interviendra dans le domaine du capitalisme de plateforme (Uber, AirBnB, etc.) afin de contrer les firmes transnationales délinquantes dans ce domaine. QS mettra en œuvre une stratégie de transition numérique axée sur les principes coopératifs et la propriété commune des travailleurs et des travailleuses ainsi que des usagers et des usagères. »		Référer à la CP N'a jamais été débattue
5.9-2 Université Laval Dans l'intro-1, ajouter : « Québec solidaire <u>travaillera sur une définition claire et</u> visera un encadrement strict des activités dites de l'économie du partage. Notamment, »	Besoin d'une meilleure définition, pour éviter que des compagnies n'utilisent le couvert de l'économie de partage simplement pour échapper aux lois québécoises.	Intégrée
5.9-3 Montréal Dans l'intro-1, introduire « Airbnb » dans le « notamment »	En se basant sur le travail d'Amir, l'économie de partage ne se résume pas à Uber.	Disposée par la proposition synthèse
5.9-4 Bertrand Biffer l'intro 2 et ajouter après «notamment » de l'intro-1 : « l'industrie du taxi et Air BnB »	Nécessité de réglementer autant l'industrie du taxi qu'Air BnB qui font des ravages et sont irrespectueux des travailleurs de l'industrie du taxi et hôtelière, ainsi que des clients.	Disposée par la proposition synthèse
5.9-5 Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont, Sainte-Marie Saint-Jacques Remplacer l'intro-1 et l'intro-2 par : « Dans le but de rétablir l'équité de traitement dans l'industrie du taxi, Québec solidaire : »		Disposée par la proposition synthèse
5.9-6 Université Laval a) Ajouter un alinéa i : « Modernisera cette loi pour l'adapter aux nouvelles réalités du transport urbain. »	La Loi concernant les services de transport en taxi pourrait être améliorée.	Intégrée
5.9-7 Bertrand Ajouter un alinéa : « c) L'obligera à se conformer aux règlements et lois en vigueur. »	Il est inadmissible que ces 2 industries qui se disent de l'éco partage se comportent sans respect du voisinage, des clients et	Disposée par la proposition

	des règles en usage.	synthèse
5.9-8 Laurier-Dorion Ajouter un alinéa : « x) S’attaquer de front aux hôtels illégaux tout en légalisant la location d’hébergement touristique occasionnelle pour les particuliers, en limitant les locations de logement à 60 jours par année. Chaque personne ne pourrait mettre en location qu’un seul endroit »	Il est devenu nécessaire de règlementer la location de résidences privées à des touristes au moyen de plateformes telles que RBnB. Entre autres, cela risque de diminuer le parc locatif.	Intégrée
5.9-9 Viau Ajouter un nouvel alinéa : « e) soutiendra l’émergence de coopératives dans l’économie de partage »	Les nouvelles technologies doivent être fondées sur des principes coopératifs pour éliminer l’exploitation.	Référée à la CP N’a jamais été débattue

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
5.10 Nouvelles propositions		
5.10-1 Bourassa-Sauvé « Québec solidaire placera au cœur d’une stratégie de développement industriel l’enjeu de la robotisation afin que toutes avancées technologiques majeures qui permettraient de réduire le nombre de travailleuses et de travailleurs se traduisent par une baisse généralisée du temps de travail et non à un chômage de masse et une profitabilité accrue pour une quantité restreinte de propriétaires. Pour ce faire, QS envisagera de collectiviser la propriété des robots. »		Référée à la CP N’a jamais été débattue
5.10-2 Gouin « Afin de s’assurer que le développement de l’intelligence artificielle, de l’apprentissage automatisé et des autres formes d’automatisation ne contribuent pas à accroître la concentration de la richesse et du pouvoir et qu’il bénéficie à l’ensemble de la population, Québec Solidaire : a) Mettra en œuvre une stratégie nationale d’implantations de ces technologies dans l’appareil gouvernemental afin d’améliorer la gestion de l’État et la livraison de services aux citoyens et citoyennes. b) Encadrera l’utilisation de ces technologies dans le secteur public et privé afin d’assurer la protection du consommateur et la vie privée des individus. c) Mettra en place des programmes de formation afin de permettre aux travailleurs et travailleuses de tirer profit de ces outils. d) Financera la recherche universitaire dans ce domaine dans une optique de favoriser une démocratisation de l’accès à ces technologies. e) Mettra en place un processus de révision continue afin de s’assurer que nos cadres réglementaires, législatifs et fiscaux soit en mesure de s’adapter aux changements rapides dans ce domaine. »	Le déploiement à grande échelle au cours des prochaines années de l’intelligence artificielle, de l’apprentissage automatisé et des autres formes d’automatisation risque d’apporter d’importants changements à la société québécoise. Il existe un risque réel que ces technologies entraînent une très grande et rapide concentration de la richesse. Afin d’éviter un tel scénario et d’assurer que ces technologies bénéficient à l’ensemble de la population, le gouvernement se doit de s’adapter à cette réalité. En plus, de les encadrer législativement et d’adapter notre fiscalité, l’utilisation adéquate de ces technologies par le gouvernement et également un outil pour s’assurer que les bénéfices profitent à l’ensemble de la population.	Référée à la CP N’a jamais été débattue

6. Éducation <<<

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
<p>6.1 Proposition synthèse : Valoriser l'éducation au Québec. <i>L'éducation n'est pas seulement la pierre d'assise d'une société démocratique, c'est un droit humain fondamental. Essentielle à la formation des citoyennes et des citoyens, elle est devenue la condition incontournable d'une autonomie et d'un épanouissement authentiques.</i> Québec solidaire valorisera l'école publique d'abord comme lieu d'instruction, comme lieu d'intégration, de cohésion et de mixité sociales, mais aussi comme lieu d'épanouissement des jeunes, d'éclosion et d'expression de la culture et de la démocratie, des talents et de l'ouverture au monde. Afin de donner toutes les chances à l'école publique de remplir cette mission dans un contexte de développement continu des connaissances, voici les engagements de Québec solidaire.</p>		
<p>6.1 CP : Valoriser l'éducation au Québec. <i>L'éducation n'est pas seulement la pierre d'assise d'une société démocratique, c'est un droit humain fondamental. Essentielle à la formation des citoyennes et des citoyens, elle est devenue la condition incontournable d'une autonomie et d'un épanouissement authentiques.</i> Québec solidaire valorisera l'école publique comme lieu d'intégration, de cohésion et de mixité sociales, mais aussi comme lieu d'épanouissement des jeunes, d'éclosion et d'expression de la culture et de la démocratie, des talents et de l'ouverture au monde. Afin de donner toutes les chances à l'école publique de remplir cette mission dans un contexte de développement continu des connaissances, voici les engagements de Québec solidaire.</p>		
<p>6.1-1 Laurentides Ajouter au début du 2^e paragraphe : « Québec solidaire valorisera l'école publique d'abord comme lieu d'instruction, comme lieu d'intégration, de cohésion et... »</p>	<p>La nouvelle tendance au ministère de l'Éducation est d'évacuer les connaissances. Or ces dernières demeurent importantes.</p>	<p>Intégrée</p>
<p>6.1-2 Laurentides Dans le 2^e paragraphe, ajouter : « des talents et de l'ouverture au monde, cela dans un contexte de développement continu des connaissances. »</p>	<p>Recentrer l'école sur sa mission première : acquisition de connaissances</p>	<p>Non retenue Reformulation</p>
<p>6.1-3 Joliette Retirer la proposition 6.1 de la plateforme.</p>	<p>Cette proposition est de l'ordre du manifeste et de la déclaration d'intention. Les points qui suivent (6.2 notamment) sont les points qui implémentent cette proposition, c'est ça qu'on doit retrouver dans la plateforme, pas des généralités.</p>	<p>Au vote</p>

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
<p>6.2 Proposition synthèse : Assurer une éducation accessible, gratuite et publique. Québec solidaire assurera à tous et à toutes, autant les jeunes que les adultes, une éducation accessible et gratuite tout au long de la vie. À cet effet QS : a) éliminera tous les frais facturés aux étudiantes, étudiants et aux parents pour la fréquentation de tout établissement public d'enseignement, du préscolaire jusqu'à l'université, de manière à instaurer la pleine gratuité en 5 ans;</p>		

b) bonifiera les ressources consacrées aux écoles situées en milieux défavorisés et les programmes de soutien alimentaire;

x) lorsqu'un secteur est surpeuplé, privilégier l'école de village ou de quartier plutôt que l'agrandissement de sites éloignés existants.

c) Favorisera le développement d'activités parascolaires (pour les élèves)...

6.2 c) i ... et d'éducation populaire (pour les adultes et leurs familles)

gratuites dans toutes les écoles primaires et secondaires publiques dans une variété de domaines (culturels, sportifs ou d'activités dans la communauté) étant donné l'impact positif de ces mesures sur la persévérance scolaire des élèves;

d) soutiendra l'organisation d'activités locales d'éducation populaire autonome répondant aux besoins des adultes;

e) bonifiera le système d'aide financière aux études en attendant que le revenu minimum garanti s'applique aux étudiantes et étudiants :

i en éliminant l'endettement étudiant par la conversion graduelle des prêts en bourses;

ii en reconnaissant l'autonomie financière de l'étudiante ou de l'étudiant dès son départ du domicile familial;

iii en excluant les pensions alimentaires pour enfants du calcul de la contribution étudiante;

iv en augmentant les montants alloués pour les dépenses admises;

v en diminuant le montant de la contribution parentale et en éliminant celle censée provenir de la conjointe ou du conjoint;

vi en rémunérant des stages professionnels coordonnés par l'établissement d'enseignement, supervisés par le personnel enseignant de l'établissement, et réalisés au cours d'un programme de formation. Les employeurs contribueront au financement de la rémunération des stagiaires selon des modalités à définir;

f) assurera la gratuité scolaire pour celles et ceux qui sont inscrits à temps partiel dans un programme d'études au cégep.

6.2 CP : Assurer une éducation accessible, gratuite et publique.

Québec solidaire assurera à tous et à toutes, **autant les jeunes que les adultes**, une éducation accessible et gratuite tout au long de la vie. À cet effet QS :

a) éliminera tous les frais facturés aux étudiantes, étudiants et aux parents pour la fréquentation de tout établissement public d'enseignement, du préscolaire jusqu'à l'université, de manière à instaurer la pleine gratuité en 5 ans;

b) bonifiera les ressources consacrées aux écoles situées en milieux défavorisés et les programmes de soutien alimentaire;

c) Favorisera le développement d'activités parascolaires (pour les élèves)...

6.2 c) i ... et d'éducation populaire (pour les adultes et leurs familles)

gratuites dans toutes les écoles primaires et secondaires publiques **dans une variété de domaines (culturels, sportifs ou d'activités dans la communauté) étant donné l'impact positif de ces mesures sur la persévérance scolaire des élèves;**

d) soutiendra l'organisation d'activités locales d'éducation populaire autonome répondant aux besoins des adultes;

e) bonifiera le système d'aide financière aux études en attendant que le revenu minimum garanti s'applique aux étudiantes et étudiants :

i en éliminant l'endettement étudiant par la conversion graduelle des prêts en bourses;

ii en reconnaissant l'autonomie financière de l'étudiante ou de l'étudiant dès son départ du domicile familial;

iii en excluant les pensions alimentaires pour enfants du calcul de la contribution étudiante;

iv en augmentant les montants alloués pour les dépenses admises;

v en diminuant le montant de la contribution parentale et en éliminant celle censée provenir de la conjointe ou du conjoint;

vi en rémunérant des stages professionnels **coordonnés par l'établissement d'enseignement, supervisés par le personnel enseignant de l'établissement, et** réalisés au cours d'un programme de formation. Les employeurs contribueront au financement de la rémunération des stagiaires selon des modalités à définir;

f) assurera la gratuité scolaire pour celles et ceux qui sont inscrits à temps partiel **dans un programme d'études** au cégep.

<p>6.2-1 Laurentides Ajouter un alinéa entre b) et c) : « lorsqu'un secteur est surpeuplé, privilégier l'école de village ou de quartier plutôt que l'agrandissement de sites éloignés existants. »</p>	<p>Actuellement, on vit un centralisation vers un village au détriment des autres villages. Or au lieu de continuer à agrandir cette nouvelle école éloignée où on centralise les enfants de plusieurs villages, pourquoi ne pas redonner au village son école lorsqu'il y a un retour suffisant du nombre d'élèves, d'autant plus que ces bâtiments sont encore existants.</p>	<p>Intégrée</p>
<p>6.2-2 Joliette d) Retirer l'alinéa d) de la plateforme.</p>	<p>Pas un élément prioritaire ou susceptible de faire une différence dans la joute électorale.</p>	<p>Au vote</p>
<p>6.2-3 Rimouski e) Ajouter un alinéa : « vii En créant des bourses pour inciter les étudiants des grands centres à venir étudier en région. »</p>	<p>L'objectif, jumelé avec des programmes exclusifs en région est d'aider les cégeps et les universités de régions qui vivent une baisse d'effectifs étudiant-es importante depuis quelques années.</p>	<p>Au vote</p>
<p>6.2-3 CCN Biffer l'alinéa f)</p>	<p>Redondant avec 6.2 a) – les étudiant-e-s au cégep à temps partiel sont inclus-es dans le libellé de 6.2a</p>	<p>Au vote</p>

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
--------------	--------------	------------------------------------

6.3 Proposition synthèse : Favoriser la réussite éducative de toutes et tous, ce qui implique le développement du plein potentiel de chaque personne

Du préscolaire à l'~~université au collégial~~ inclusivement, Québec solidaire compte sur une école publique, démocratique, laïque et indépendante des influences marchandes dans son enseignement.

Dans le but de briser les cercles vicieux de la pauvreté, de l'exclusion et du décrochage scolaire, Québec solidaire mettra tout en œuvre pour lutter contre les inégalités sociales et économiques grâce à une école publique équitable et attrayante pour tous et toutes. À cet effet, Québec solidaire :

a) Encouragera les projets pédagogiques particuliers ou alternatifs, ouverts à tous les élèves, et élaborés démocratiquement par les communautés dans le respect des orientations du ministère de l'Éducation;

x) Reconnaîtra l'apport des classes dites régulières et d'adaptation scolaire et sociale au système éducatif québécois.

b) ~~réduira continuera de réduire~~ le nombre d'élèves par classe, notamment au secondaire;

c) embauchera du personnel professionnel supplémentaire en service direct aux élèves et encouragera la mise sur pied d'équipes d'interventions multidisciplinaires;

d) soutiendra la famille, l'école et le milieu communautaire dans l'élaboration concertée de projets afin de soutenir la persévérance scolaire et de lutter contre l'intimidation et la violence;

e) mettra sur pied une stratégie nationale pour contrer l'analphabétisme, par des mesures structurantes, un soutien financier accru et la mobilisation des réseaux de l'État et de la société civile;

f) augmentera les services de francisation et d'insertion culturelle institutionnels et communautaires offerts aux personnes immigrantes et à leurs enfants **ainsi qu'aux autres adultes et enfants qui en présentent le besoin;**

g) soutiendra le retour aux études et la formation continue par une aide financière et par une aide professionnelle qui tiennent compte des particularités des personnes et des particularités des milieux ruraux et régionaux (éloignement et transports) afin d'aider les jeunes et les adultes à compléter leur formation générale, professionnelle ou technique ou pour avoir accès à du perfectionnement;

h) bonifiera les ressources consacrées à soutenir le personnel enseignant et non enseignant (services d'accompagnement et d'insertion professionnelle, perfectionnement, soutien psychoaffectif et psychosocial, etc.);

- j) favorisera la gestion participative au sein des commissions scolaires et de leurs établissements d'enseignement, où l'expertise de tous les personnels sera reconnue, et la prise de décision se fera au plus près des besoins et des problèmes rencontrés dans les écoles et les centres de formation.
- xx) Mettra sur pied en concertation avec le milieu éducatif une stratégie nationale pour limiter le décrochage professionnel des jeunes enseignantes et enseignants**
- xxx) s'assurera que tous les enfants du Québec, y compris ceux sans papier soient admis dans le système scolaire primaire et secondaire, sans égard au statut d'immigration de leurs parents, et ce, en assurant strictement la confidentialité des informations concernant les parents**
- xxxx) Favorisera la cohabitation des projets pédagogiques dans un même établissement**

6.3 CP : Favoriser la réussite éducative de toutes et tous, ce qui implique le développement du plein potentiel de chaque personne

Du préscolaire au collégial inclusivement, Québec solidaire compte sur une école publique, démocratique, laïque et indépendante des influences marchandes dans son enseignement.

Dans le but de briser les cercles vicieux de la pauvreté, de l'exclusion et du décrochage scolaire, Québec solidaire mettra tout en œuvre pour lutter contre les inégalités sociales et économiques grâce à une école publique **équitable et** attrayante pour tous et toutes. À cet effet, Québec solidaire :

- Encouragera les projets pédagogiques particuliers ou alternatifs, ouverts à tous les élèves, et élaborés démocratiquement par les communautés dans le respect des orientations du ministère de l'Éducation;
- Continuera de réduire le nombre d'élèves par classe, **notamment au secondaire;**
- embauchera du personnel professionnel supplémentaire en service direct aux élèves et encouragera la mise sur pied d'équipes d'interventions multidisciplinaires;
- soutiendra la famille, l'école et le milieu communautaire dans l'élaboration concertée de projets afin de soutenir la persévérance scolaire et de lutter contre l'intimidation et la violence;
- mettra sur pied **une stratégie nationale pour contrer l'analphabétisme, par des mesures structurantes, un soutien financier accru et la mobilisation des réseaux de l'État et de la société civile;**
- augmentera les services de francisation et d'insertion culturelle institutionnels et communautaires offerts aux personnes immigrantes et à leurs enfants;
- soutiendra **le** retour aux études **et la formation continue** par une aide financière et par une aide professionnelle **qui tiennent** compte des particularités **des personnes et des particularités** des milieux ruraux et régionaux (éloignement et transports) **afin d'aider** les jeunes et les adultes à compléter leur formation **générale, professionnelle ou technique ou pour avoir accès à du perfectionnement;**
- bonifiera les ressources consacrées à soutenir le personnel enseignant et non enseignant (services d'accompagnement et d'insertion professionnelle, perfectionnement, soutien psychoaffectif et psychosocial, etc.);
- j) favorisera la gestion participative au sein des commissions scolaires et de leurs établissements d'enseignement, où l'expertise de tous les personnels sera reconnue, et la prise de décision se fera au plus près des besoins et des problèmes rencontrés dans les écoles et les centres de formation. **(Cf 15.9 a)**

6.3-1 Verchères Dans l'introduction, remplacer « Du préscolaire à l'université au collégial inclusivement, Québec solidaire... »	L'Université est très dépendante présentement des influences marchandes dans ses enseignements et les domaines de recherches	Intégrée
6.3-2 Laurier-Dorion a) Ajouter à la fin de l'alinéa : « ...dans le respect des orientations du ministère de l'Éducation et des conventions collectives, en s'assurant que ces projets aient les même modalités de fonctionnement qu'au programme régulier. »	L'implantation de projets pédagogiques particuliers ou alternatifs, doit se faire en concertation avec les communautés locales et respecter les conditions de travail des enseignantes et des enseignants. De plus, on doit éviter d'isoler les élèves participants à des projets particuliers des élèves de classes régulières. Ce qui reproduit le fonctionnement élitiste des écoles privées.	Au vote
6.3-3 Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont, Sainte-Marie Saint-Jacques et Laurier-Dorion Ajouter un alinéa après 6.3 a) : « x) Reconnaîtra l'apport des classes dites régulières et d'adaptation	- Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont, Sainte-Marie Saint-Jacques : L'encouragement aux projets particuliers ne doit pas	Intégrée

scolaire et sociale au système éducatif québécois.»	être interprété comme dévalorisation des autres classes. - Laurier-Dorion : Les classes dites régulières et d'adaptation scolaire doivent être valorisés et reconnus au même titre que les programmes et les projets particuliers.	
6.3-4 Joliette Retirer les alinéas suivants : les deux paragraphes d'introduction, l'alinéa a), l'alinéa d), l'alinéa g), l'alinéa h) et l'alinéa j).	Les deux paragraphes d'introduction sont de l'ordre du manifeste et de la déclaration d'intention. Les alinéas a), d), g), h), j) sont secondaires : une fois la gratuité scolaire obtenue et le réinvestissement fait dans l'éducation, fort est à parier que les familles et les établissements scolaires seront en bien meilleure posture pour faire face à ces problèmes (ex : il existe déjà des programmes de lutte à l'intimidation, et les écoles publiques ne se feront pas prier pour les implémenter de toute leur force s'ils en ont les moyens).	Au vote
6.3-5 Beauharnois b) Remplacer « notamment au secondaire » : « b) Continuera de réduire le nombre d'élèves par classe, <u>du primaire au collégial inclusivement notamment au secondaire;</u> »	Le trop grand nombre d'élèves par classe est un problème dans l'ensemble du réseau de l'éducation	Référée à la CP N'a jamais été débattue
6.3-6 Laurier-Dorion b) Remplacer « notamment au secondaire » : « continuera de réduire le nombre d'élèves par classe, <u>à tous les niveaux notamment au secondaire.</u> »		Référée à la CP N'a jamais été débattue
6.3-7 Verchères b) Remplacer « notamment au secondaire » : « continuera de réduire le nombre d'élèves par classe, <u>où cela s'avère pertinent notamment au secondaire.</u> »	Il n'y a pas seulement au secondaire où il faut diminuer le nombre d'élèves par classe. Des classes du primaire, du collégial et des universités (500 étudiant.es dans des amphithéâtres!) sont surchargées!	Référée à la CP N'a jamais été débattue
6.3-8 Laurier-Dorion b) Remplacer « continuera de réduire » : « <u>réduira continuera de réduire</u> le nombre d'élèves par classe, notamment au secondaire.»	Il faut être plus affirmatif dans l'engagement.	Intégrée
6.3-9 Beauharnois Ajouter un alinéa entre d) et e) : « Instaurera un plancher de personnel professionnel et de soutien pour les petites commissions scolaires et les petits cégeps (qui sont principalement en région) et un ratio professionnel/élèves dans l'ensemble des réseaux scolaire et collégial. »	À l'heure actuelle, le nombre de postes de professionnels dans les commissions scolaires et les cégeps est attribué en fonction du nombre d'élèves. Toutefois, ce n'est pas parce qu'une commission scolaire ou un cégep compte moins d'élèves que le besoin d'un psychologue, d'une infirmière ou d'un orthopédagogue est moins grand.	Au vote
6.3-10 Beauharnois d) Ajouter à la fin de l'alinéa : « ces projets ne doivent pas se substituer à des services qui devraient être offerts par l'école. »	Il ne faudrait pas que le recours aux services des organismes communautaires devienne un moyen pour économiser des coûts en ressources humaines dans les écoles, dans le contexte où les conditions de travail sont souvent moins intéressantes dans le communautaire.	Référée à la CP De l'ordre du commentaire

<p>6.3-11 Laurier-Dorion f) Remplacer « immigrantes et à leurs enfants » : « augmentera les services de francisation et d'insertion culturelle et institutionnels et communautaires offerts aux personnes adultes et aux enfants qui en présentent le besoin immigrantes et à leurs enfants ».</p>	<p>Les mesures de francisation pourraient aussi s'appliquer à des anglophones ou encore des autochtones.</p>	<p>Disposée par la proposition synthèse</p>
<p>6.3-12 Beauharnois f) Ajouter « , du préscolaire au collégial inclusivement, » : « f) augmentera, du préscolaire au collégial inclusivement, les services de francisation et d'insertion culturelle institutionnels et communautaires offerts aux personnes immigrantes et à leurs enfants; »</p>	<p>Il n'est pas clair dans cette section si les éléments de plateforme s'adressent à tous les niveaux du système scolaire québécois. Dans le cas de la francisation, il s'agit d'une mesure important à toutes les niveaux.</p>	<p>Non retenue Ne vise pas uniquement les établissements scolaires</p>
<p>6.3-13 [6.3-14] Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont, Sainte-Marie Saint-Jacques f) Ajouter à la fin de l'alinéa : « ainsi qu'aux autres adultes et enfants qui en présentent le besoin ».</p>		<p>Intégrée</p>
<p>6.3-14 Gouin Ajouter un nouvel alinéa : « Révisera en concertation avec le milieu éducatif la formation initiale des enseignant-e-s pour favoriser l'inclusion des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) dans les classes dites ordinaires. »</p>	<p>À l'heure actuelle, le Québec s'est donné comme objectif de favoriser la réussite de tous les élèves. Cependant, la formation initiale offerte aux futur-e-s enseignantes et enseignants, notamment ceux de l'enseignement primaire et préscolaire, offrent très peu de cours et de contenus dédiés aux EHDA. Cela a pour effet de nuire à l'inclusion de ces élèves dans les classes dites régulières ou ordinaires, en plus de nuire à la réussite de ceux-ci. Par ailleurs, la réalité de l'école québécoise d'aujourd'hui fait en sorte que les classes ordinaires ou régulières n'existent pratiquement plus; les élèves à besoin particulier faisant partie du quotidien de l'ensemble des enseignant-e-s. Dans ce contexte, il est essentiel de revoir la formation des enseignant-e-s afin qu'elle reflète réellement la réalité de l'école québécoise, c'est-à-dire en ajoutant suffisamment de cours et de contenus pour mieux outiller les enseignant-e-s pour comprendre et intervenir auprès des EHDA.</p>	<p>Référée à la CP De l'ordre du programme</p>
<p>6.3-15 CCN Ajouter un nouvel alinéa : « Mettra en place un programme d'alimentation universel dans toutes les écoles primaires et secondaires, offrant deux repas par jour aux élèves et mettant l'accent sur des sources locales d'approvisionnement en aliments. »</p>	<p>Le programme mis en place par le Brésil dans les années 50, récemment repris par l'État de New York, qui a fait ses preuves pour améliorer la réussite scolaire. Par ailleurs, cela assure le développement de saines habitudes alimentaires chez les enfants et permet l'allègement des tâches domestiques liées à la confection des repas – tâches qui sont le plus souvent assumées par des femmes. Enfin, cela permettrait d'assurer des circuits courts pour les producteurs agricoles et offrir une vitrine à la population de leur région.</p>	<p>Au vote</p>
<p>6.3-16 Gouin Ajouter un nouvel alinéa : « xx) Mettra sur pied en concertation avec le milieu éducatif une stratégie nationale pour limiter le décrochage professionnel des jeunes enseignantes et enseignants »</p>	<p>Cette proposition a pour but de s'attaquer à un problème largement relayé dans les médias au cours des dernières années et qui a des conséquences importantes sur la relève enseignante</p>	<p>Intégrée</p>

	ainsi que sur le renouveau des pratiques dans la profession. De plus, s'attaquer au décrochage des jeunes enseignant-e-s, c'est aussi favoriser la réussite des élèves qu'auront ces jeunes enseignant-e-s à la sortie de leur formation universitaire. Le soutien aux enseignant-e-s favorise indirectement la réussite de leurs élèves. Par ailleurs, mettre en place une telle stratégie nationale a aussi pour objectif de valoriser la profession enseignante et de la rendre plus attrayante aux yeux de ceux et celles qui redoutent les difficultés importantes que peu connaît un-e enseignant-e, notamment en début de carrière : surcharge de travail, manque de ressources et de soutien pour aider les élèves à besoins particuliers, précarité, gestion des comportements, etc.	
6.3-17 Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont, Sainte-Marie Saint-Jacques et Laurier-Dorion Ajouter un nouvel alinéa : « Mettra en place des mécanismes favorisant une intégration harmonieuse des élèves en difficulté en respectant leurs capacités et celles du milieu, tout en reconnaissant l'importance du maintien des classes spécialisées. »	Laurier-Dorion : L'intégration automatique des élèves en difficulté aux classes régulières n'est pas nécessairement au bénéfice, ni des élèves en difficulté, ni des classes régulières. Il faut donc s'assurer de mettre en place des mesures assurant l'intégration harmonieuse des élèves en difficulté dans les classes dites régulières.	Référée à la CP De l'ordre du programme
6.3-18 Laurier-Dorion Ajouter un nouvel alinéa : « xxx) s'assurera que tous les enfants du Québec, y compris ceux sans papier soient admis dans le système scolaire primaire et secondaire, sans égard au statut d'immigration de leurs parents, et ce, en assurant strictement la confidentialité des informations concernant les parents ».	Bien que cela ne touche un très petit nombre d'enfants ou de jeunes au Québec, il est inacceptable que des mineures ne puissent pas être scolarisées à cause de leur statut d'immigration.	Intégrée
6.3-19 Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont, Sainte-Marie Saint-Jacques et Laurier-Dorion Ajouter un nouvel alinéa : « xxxx) Favorisera la cohabitation des projets pédagogiques dans un même établissement. »	- Laurier-Dorion : La diversité de projets pédagogiques au sein d'une même école favorise l'épanouissement.	Intégrée

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
6.4 Proposition synthèse : Identique à la proposition de la CP		
<p>6.4 CP : Réinvestir dans le financement du réseau des écoles publiques. Afin de donner toutes les chances à l'école publique de remplir sa mission, Québec solidaire :</p> <p>a) réinvestira massivement dans les écoles publiques;</p> <p>b) adoptera un plan visant, d'ici 2024, le transfert progressif vers le réseau public de toutes les subventions publiques allouées aux écoles privées et permettra à celles qui le souhaitent de s'intégrer au réseau public avec leur personnel;</p> <p>c) adoptera un plan national pour rénover et entretenir les installations scolaires publiques en accordant la priorité à la santé et à la sécurité du personnel et des élèves.</p>		
<p>6.4-1 CCN Ajouter un nouvel alinéa : « d) Reverta le mécanisme d'octroi de contrats pour la construction de nouvelles écoles afin de favoriser des propositions architecturales innovatrices, accueillantes et stimulantes pour les élèves, faisant de l'école un véritable milieu de vie »</p>	<p>Ces dernières années au Québec, les écoles qui ont été construites ont le plus souvent été banales au plan architectural – constat partagé par de nombreuses personnes oeuvrant dans le domaine de l'architecture et de l'éducation, dont l'architecte Pierre Thibault. Cela est dû au règlement concernant l'octroi des contrats de construction des écoles, qui favorise des architectes ayant déjà réalisé des écoles : cela crée un cercle vicieux. Or, valoriser l'éducation, c'est aussi valoriser les lieux où elle a lieu. Pour favoriser la réussite scolaire, il faut créer un sentiment d'attachement à l'école, et une architecture invitante est une donnée fondamentale de cela.</p>	<p>Au vote</p>

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
6.5 Proposition synthèse : Éducation aux rapports égaux		
<p>6.5 Québec solidaire mettra en place, <u>du préscolaire au collégial inclusivement</u>, un contenu éducatif pour sensibiliser et former à des rapports égaux, exempts de sexisme, d'homophobie, de racisme ou de toutes autres formes de domination et ce, dans une perspective intersectionnelle. Ce contenu inclura notamment :</p> <p>a) un programme d'éducation à la sexualité, dans une perspective de rapports égaux, non sexistes, non hétérosexistes et non cissexistes;</p> <p>6.5 b) une formation <u>pour l'ensemble du personnel scolaire</u> qui tienne compte des valeurs d'égalité entre les femmes et les hommes et qui forme sur tous les rapports sociaux (de sexe, de genre, de race, de classe, de corporalité etc.) les rapports sociaux de sexe, la construction de l'identité et les pratiques éducatives anti-oppressives;</p> <p>x) Actualisera et revalorisera le programme d'histoire du Québec pour y intégrer le parcours global des Autochtones et celui des nombreux groupes ethnoculturels présents au sein de notre société.</p>		

6.5 Éducation aux rapports égaux

6.5 Québec solidaire mettra en place un contenu éducatif pour sensibiliser et former à des rapports égaux, exempts de sexisme, d'homophobie, de racisme ou de toutes autres formes de domination et ce, dans une perspective intersectionnelle. Ce contenu inclura notamment :

a) un programme d'éducation à la sexualité, dans une perspective de rapports égaux, non sexistes et non hétérosexistes;

6.5 b) une formation des maîtres qui tienne compte des valeurs d'égalité entre les femmes et les hommes et qui forme sur les rapports sociaux de sexe et la construction de l'identité.

<p>6.5-1 Beauharnois Dans le paragraphe introductif, ajouter « , du préscolaire au collégial inclusivement, » : « Québec solidaire mettra en place, <u>du préscolaire au collégial inclusivement</u>, un contenu éducatif... »</p>	<p>Il n'est pas clair dans cette section si les éléments de plateforme s'adressent à tous les niveaux du système scolaire québécois.</p>	<p>Intégrée</p>
<p>6.5-2 Laurier-Dorion et Hochelaga-Maisonneuve a) Ajouter « et non cissexistes » à la fin de l'alinéa.</p>	<p>- Laurier-Dorion : La proposition vise à considérer également la discrimination envers les personnes transgenres également.</p> <p>- Hochelaga-Maisonneuve : Parce que le programme pilote d'éducation à la sexualité actuel est cissexiste. [Alors que l'hétérosexisme présuppose] que toute personne est hétérosexuelle, le cissexisme [présuppose] que toute personne est cisgenre – c'est à dire, non-trans, majoritaire, avec un genre et un corps sexué affirmés par la société selon l'attribution de genre binaire accordée à la personne à la naissance – et que le fait d'être cisgenre est supérieur ou normal, par rapport aux transidentités. Tout comme l'hétérosexisme mène à l'homophobie, le cissexisme est le terreau de la transphobie – la haine, le mépris, la discrimination, la violence et l'oppression perpétrés à l'endroit de personnes trans. (source: Cahier de participation de l'Enjeu 4 <i>Pour une société solidaire et féministe: Femmes - Familles - Diversité sexuelle et de genres</i>).</p>	<p>Intégrée</p>
<p>6.5-3 CNF b) Remplacer « des maîtres » : « une formation <u>pour l'ensemble du personnel scolaire des maîtres</u> qui tienne compte des valeurs... »</p>	<p>D'une part « maîtres » est un terme genré, d'autre part, l'ensemble de l'équipe-école (éducation spécialisée, orthopédagogues, orthophonistes, etc.) doit être sensibilisé.</p>	<p>Intégrée Dispose de 6.5-4</p>
<p>6.5-4 Laurentides b) Remplacer « une formation des maîtres » : « une <u>formation initiale en enseignement</u> formation des maîtres qui tienne compte des valeurs... »</p>	<p>Pour écriture épicienne</p>	<p>Disposée par 6.5-3</p>
<p>6.5-5 Hochelaga-Maisonneuve b) Remplacer « les rapports sociaux de sexe » : « et qui forme sur <u>tous les rapports sociaux (de sexe, de genre, de race, de classe, de corporalité etc.)</u> les rapports sociaux de sexe et la construction de l'identité. »</p>	<p>Parce que par exemple le programme pilote d'éducation à la sexualité est cissexiste et met illégitimement l'accent sur l'importance de construire son identité en tant que fille ou garçon à un certain âge, et que d'autre part, il convient de former les futurs enseignantes et enseignants à l'ensemble des rapports sociaux, qui posent des problématiques spécifiques et toutes</p>	<p>Intégrée</p>

	aussi importantes les unes que les autres dans la construction identitaire des enfants québécois. C'est aussi un moyen de lutter contre les discriminations systémiques.	
6.5-6 Hochelaga-Maisonneuve b) Remplacer « la construction de l'identité » par « les pratiques éducatives anti-oppressives ».	Parce que par exemple le programme pilote d'éducation à la sexualité est cissexiste et met illégitimement l'accent sur l'importance de construire son identité en tant que fille ou garçon à un certain âge, et que d'autre part, il convient de former les futurs enseignants et enseignantes à l'ensemble des rapports sociaux, qui posent des problématiques spécifiques et toutes aussi importantes les unes que les autres dans la construction identitaire des enfants québécois. C'est aussi un moyen de lutter contre les discriminations systémiques.	Disposée par la proposition synthèse
6.5-7 Laurier-Dorion b) Remplacer « et la construction de l'identité » : « une formation des maîtres qui tienne compte des valeurs d'égalité entre les femmes et les hommes et qui forme sur les rapports sociaux de sexe et les pratiques éducatives anti-oppressives et la construction de l'identité ».	La construction de l'identité de genre peut comporter des pratiques éducatives oppressives. Il faut donc insister sur ce dernier aspect.	Disposée par la proposition synthèse
6.5-8 Laurentides Ajouter un nouvel alinéa : « que l'ensemble du personnel scolaire soit sensibilisé aux impacts des stéréotypes. »	Beaucoup d'employés sont en contact avec les élèves et voient ce qui se passe, ils devraient être en mesure d'être sensibles à cela et ne pas les laisser passer.	Disposée par la proposition synthèse C'est prévu en 6.5 b)
6.5-9 Saint-Hyacinthe Ajouter un nouvel alinéa : « À l'embauche du personnel enseignant au pré-scolaire et primaire, un gouvernement solidaire verra à établir une équité hommes-femmes. »	afin que les stratégies précédemment décrites s'appliquent dans la réalité, il faut s'assurer que les enfants puissent s'identifier aussi à des modèles masculins alors que les hommes sont présentement sous-représentés à ces niveaux d'enseignement.	Référée à la CP N'a jamais été débattue
6.5-10 CCN Ajouter un alinéa : « x) Actualisera et revalorisera le programme d'histoire du Québec pour y intégrer le parcours global des Autochtones et celui des nombreux groupes ethnoculturels présents au sein de notre société. »		Intégrée Dispose de 6.5-11
6.5-11 Verchères Ajouter un alinéa : « Une révision des programmes d'histoire pour mettre en valeur la richesse de l'histoire des autochtones et leur situation présente. Ce programme doit être développé en collaboration avec les nations autochtones. »	La représentation des autochtones dans les cours d'histoire obligatoires n'est pas représentative de leur apport historique et ne permet pas de comprendre leur situation et revendications actuelles.	Disposée par 6.5-10

6.6 Proposition synthèse : Redresser le financement de l'enseignement supérieur et démocratiser sa gestion

Pour soutenir les cégeps et les universités dans leurs missions d'enseignement, de recherche et de services à la collectivité, pour assurer la pérennité des cégeps en région, et pour assurer une formation de qualité partout au Québec, Québec solidaire :

- a) augmentera **et stabilisera le financement des cégeps et des universités** le financement global des cégeps et des universités;
- b) tiendra compte, dans les cégeps, des besoins financiers croissants pour soutenir des **étudiants en situation de handicap et des** étudiants avec des besoins particuliers impliquant des mesures d'accompagnement et d'encadrement pédagogiques;
- 6.6 c) mettra fin aux modes de gestion qui favorisent systématiquement la précarité du personnel;**
- d) reconnaîtra la contribution des personnes chargées de cours universitaires à l'enseignement, à la recherche et aux services à la collectivité par un plan visant à améliorer leurs conditions de travail et leur intégration dans les structures académiques de l'université;
- e) réinvestira dans les fonds de recherche du Québec et assumera les coûts liés à cette activité, de manière à stimuler la recherche fondamentale et appliquée **au cégep et à l'université**, et à préserver l'autonomie des établissements d'enseignement supérieur et la liberté académique;
- f) révisera les mécanismes de financement des cégeps et des universités selon des principes d'équité afin de prendre en compte diverses caractéristiques particulières;
- g) consolidera et soutiendra le réseau des cégeps et le réseau de l'Université du Québec dans leur offre de services de proximité pour les régions, quand les besoins le justifient;
- h) mettra en place une Commission consultative des universités indépendante et composée d'une majorité (2/3) de membres représentatifs de la communauté (administration, personnels, étudiantes et étudiants); la Commission sera chargée d'examiner l'offre de formation universitaire afin de faire des recommandations au gouvernement pour corriger les inégalités interrégionales, et pour éviter les doublons et la compétition indue entre établissements causés notamment par la multiplication des centres hors campus;
- j) démocratisera la gestion des cégeps et des universités afin que leurs conseils d'administration soient paritaires (hommes/femmes) et se composent en majorité de personnes représentant les personnels et la communauté étudiante, dûment élues par le groupe qu'elles représentent;
- k) confiera au Bureau de vérification générale du Québec⁷ le mandat et les pouvoirs pour faire des vérifications périodiques de la mise en œuvre de la mission et de la gestion participative des cégeps et des universités.

6.6 CP : Redresser le financement de l'enseignement supérieur et démocratiser sa gestion

Pour soutenir les cégeps et les universités dans leurs missions d'enseignement, de recherche et de services à la collectivité, **pour assurer la pérennité des cégeps en région**, et pour assurer une formation de qualité partout au Québec, Québec solidaire :

- a) augmentera le financement global des cégeps et des universités;
- b) tiendra compte, dans les cégeps, des besoins financiers croissants pour soutenir des étudiants avec des besoins particuliers impliquant des mesures d'accompagnement et d'encadrement pédagogiques;
- 6.6 c) mettra fin aux modes de gestion qui favorisent systématiquement la précarité du personnel;**
- d) reconnaîtra la contribution des personnes chargées de cours universitaires à l'enseignement, à la recherche et aux services à la collectivité par un plan visant à améliorer leurs conditions de travail et leur intégration dans les structures académiques de l'université;

⁷ Appellation officielle actuelle : «Vérificateur général du Québec».

- e) réinvestira dans les fonds de recherche du Québec et assumera les coûts liés à cette activité, de manière à stimuler la recherche fondamentale et appliquée, et à préserver l'autonomie des établissements d'enseignement supérieur et la liberté académique;
- f) révisera **les mécanismes de** financement **des cégeps et** des universités **selon des principes d'équité** afin de prendre en compte diverses **caractéristiques particulières**;
- g) **consolidera et soutiendra le réseau des cégeps et** le réseau de l'Université du Québec dans **leur offre** de services de proximité pour les régions, quand les besoins le justifient;
- h) mettra en place une Commission consultative des universités indépendante et composée d'une majorité (2/3) de membres représentatifs de la communauté (administration, personnels, étudiantes et étudiants); la Commission sera chargée d'examiner l'offre de formation universitaire afin de faire des recommandations au gouvernement pour corriger les inégalités interrégionales, et pour éviter les doublons et la compétition indue entre établissements causés notamment par la multiplication des centres hors campus;
- j) **démocratisera** la gestion des cégeps et des universités afin que leurs conseils d'administration soient paritaires (hommes/femmes) et se composent en majorité de **personnes représentant les** personnels et la communauté étudiante, dûment élues par le groupe qu'elles représentent;
- k) confiera au **Bureau de vérification générale du Québec**⁸ le mandat et les pouvoirs pour faire des vérifications périodiques **de la mise en œuvre de la mission et de la gestion participative des cégeps et des universités.**

<p>6.6-1 Beauharnois a) Ajouter « et stabilisera le financement des cégeps et des universités » : « a) augmentera et stabilisera le financement des cégeps et des universités le financement global des cégeps et des universités; »</p>	<p>Le problème du financement des cégeps et des universités est bien réel. Les gouvernements successifs ont fait des coupures en éducation postsecondaire depuis plus de 20 ans. Toutefois, le terme financement global est un terme creux, qui ne tient pas compte de la réalité qui s'opère au niveau de l'éducation supérieure. Lorsqu'il y a coupure, les gouvernements réduisent les enveloppes budgétaires destinées au fonctionnement, aux activités pédagogiques et à l'entretien des bâtiments. Toutefois, lorsque vient le temps de réinvestir la plupart des sommes est mise dans des projets spécifiques (projets particuliers) qui ont bien souvent des objectifs définis et un horizon temporel limité. Ce type de réinvestissement ne change pas grand-chose au problème de fond à savoir que les cégeps et les universités qui doivent quand même continuer à trouver ailleurs les sommes nécessaires pour financer leurs frais de fonctionnement, d'activités pédagogiques et d'entretien des bâtiments au niveau où ils étaient financés avant les coupures. Bref, ce que le réseau de l'éducation supérieure a besoin, c'est oui d'un financement plus élevé, mais également d'un financement plus stable.</p>	<p>Intégrée</p>
<p>6.6-2 Beauharnois b) Ajouter « étudiants en situation de handicap » : « tiendra compte, dans les cégeps, des besoins financiers croissants pour soutenir des étudiants en situation de handicap et des étudiants avec des besoins particuliers impliquant des mesures d'accompagnement et d'encadrement pédagogiques; »</p>	<p>Il s'agit du terme reconnu dans le milieu de l'éducation et par le Ministère. Le terme étudiant avec des besoins particuliers n'existe pas en soi.</p>	<p>Intégrée</p>
<p>6.6-3 Beauharnois e) Ajouter « au cégep et à l'université » : « e) réinvestira dans les fonds de recherche du Québec et assumera les coûts liés à cette activité, de manière à stimuler la recherche fondamentale et appliquée au cégep et à l'université, et à préserver l'autonomie des établissements d'enseignement supérieur et la</p>	<p>Il y a également de la recherche qui s'effectue au niveau collégial que ce soit dans le cadre des Centres collégiaux de transfert de technologie ou dans le cadre de recherches pédagogiques. Il s'agit d'un type de recherche qui est beaucoup moins cher et que</p>	<p>Intégrée</p>

8 Appellation officielle actuelle : «Vérificateur général du Québec».

liberté académique; »	celui qui s'effectue dans les universités, l'impact financier d'une telle mesure sera assez minime.	
6.6-4 Rimouski g) Remplacer l'alinéa par : « Que Québec solidaire s'engage à mettre en place des programmes spécifiques et exclusifs pour les établissements collégiaux et universitaires en région. »	L'objectif, jumelé avec des bourses pour inciter les étudiant-es en région, est d'aider les cégeps et les universités de régions qui vivent une baisse d'effectifs étudiant-es importante depuis quelques années.	Au vote
6.6-5 Beauharnois h) Remplacer l'alinéa par : « Donnera suite aux rapports d'experts recommandant la création d'un Conseil des cégeps et d'un Conseil des universités; que ces conseils se composent d'une majorité de membres représentatifs de la communauté collégial ou universitaire (administration, personnels, étudiantes et étudiants) et que leur mandat comprenne notamment de faire des recommandations au gouvernement pour corriger les inégalités interrégionales, et pour éviter les dédoublements et la compétition induite entre établissements causés, entre autres, par la multiplication des centres hors campus. »	Une initiative du même type que la Commission consultative des universités indépendantes a été initiée par la ministre David. Deux rapports découlent de cette initiative, l'un pour le réseau collégial, l'autre pour le réseau universitaire. Au lieu de repartir de 0, il serait intéressant d'utiliser le travail déjà réalisé par le Ministère de l'Éducation supérieure, qui renferme des propositions assez intéressantes qui vont dans le sens de 6.6 h. Toutefois, un gouvernement solidaire pourrait quand même renforcer certains aspects des rapports en fonction de son propre agenda, ce que la nouvelle proposition réitère. Source : http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/Ens_Sup/Commun/Consultations_ES/Rapport-collegial.pdf http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/Ens_Sup/Commun/Consultations_ES/Rapport-universitaire.pdf	Au vote
6.6-6 Beauharnois Ajouter un nouvel alinéa : « Préservera la formation générale comme composante essentielle de tous les programmes de formation préalables à l'obtention du diplôme d'études collégiales. »	La formation générale dans les collèges est de plus en plus remise en question au profit de formations plus orientées vers le marché du travail. Nous pensons qu'une telle proposition va dans l'esprit de la vision de l'éducation qu'a QS, qui dénonce l'imbrication du système d'éducation au marché du travail	Au vote
6.6-7 Joliette Retirer les alinéas f) et h) de la plateforme.	Pas un élément prioritaire ou susceptible de faire une différence dans la joute électorale.	Au vote

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
Nouvelle proposition		
<p>6.7-1 Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont, Sainte-Marie Saint-Jacques et Laurier-Dorion Ajouter une nouvelle proposition 6.7 :</p> <p>« 6.7 Valoriser la profession enseignante Dans la perspective de valoriser la profession enseignante, Québec solidaire :</p> <p>a) respectera l'autonomie professionnelle des enseignantes et enseignants en matière d'évaluation, de méthodes pédagogiques et de formation continue;</p> <p>b) mettra en place des consultations afin de réviser la formation des maîtres en impliquant les enseignantes et enseignants dans le processus;</p> <p>c) allégera la tâche enseignante afin que le nombre d'heures travaillées représente le nombre d'heures reconnues;</p> <p>d) mettra en place des mesures pour réduire la précarité du personnel enseignant;</p> <p>e) augmentera le salaire des enseignantes et des enseignants <u>avec l'intention d'en revaloriser la profession</u></p> <p>f) offrira un milieu de travail adapté à la tâche;</p> <p>g) impliquera les enseignantes et les enseignants dans tous les processus de modifications des régimes pédagogique.»</p>	<p>- Laurier-Dorion : La proposition vise à assurer la reconnaissance et le respect des enseignantes et des enseignants en améliorant les rapports entre l'État et les professionnels de ce corps de métier.</p>	<p>Au vote</p>

7. Environnement et énergie <<<

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
<p>7.1 Proposition synthèse : Transport collectif gratuit en 10 ans</p> <p>Pour faciliter le transport des personnes et réduire les émissions de gaz à effet de serre, Québec solidaire :</p> <p>a) développera un vaste plan de transport collectif, adapté et accessible à l'échelle du Québec pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> i augmenter le transport collectif dans les grands centres, ii électrifier progressivement l'ensemble du réseau, iii assurer l'efficacité et l'accessibilité financière du transport en commun partout et le rendre gratuit en 10 ans; <p><u>Ce plan devra aussi comporter le développement du transport actif comme les pistes cyclables et une série de mesures afin de limiter l'usage individuel de la voiture, particulièrement en milieu urbain.</u></p> <p>b) soutiendra des solutions alternatives, notamment par des incitatifs fiscaux pour l'achat de véhicules écoénergétiques...</p> <p>7.1 b) i... ou des initiatives d'autopartage, ... pour pallier l'absence de transport collectif là où la densité de population est trop faible.</p> <p>c) Instaurera des mesures incitatives pour favoriser l'utilisation du transport en commun et du transport actif plutôt que l'auto solo.</p>		
<p>7.1 CP : Transport collectif gratuit en 10 ans</p> <p>Pour faciliter le transport des personnes et réduire les émissions de gaz à effet de serre, Québec solidaire :</p> <p>a) développera un vaste plan de transport collectif à l'échelle du Québec pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> i augmenter le transport collectif dans les grands centres, ii électrifier progressivement l'ensemble du réseau, iii assurer l'accessibilité financière du transport en commun partout et le rendre gratuit en 10 ans; <p>b) soutiendra des solutions alternatives, notamment par des incitatifs fiscaux pour l'achat de véhicules écoénergétiques...</p> <p>7.1 b) i... ou des initiatives d'autopartage, ... pour pallier l'absence de transport collectif là où la densité de population est trop faible.</p>		
<p>7.1-1 Viau Biffer « et le rendre gratuit en 10 ans » dans le titre de la proposition ainsi que dans a) iii</p>	<p>Les objectifs de la plateforme électorale doivent être réalisables en un seul mandat</p>	<p>Au vote Dispose de 7.4-5</p>
<p>7.1-2 Gouin Remplacer les propositions 7.1 et 7.4 par : Pour faciliter la mobilité et réduire les émissions de gaz à effet de serre, Québec solidaire : a) nationalisera les transports collectifs interrégionaux par le biais d'une société d'État, gérée</p>	<p>Cette proposition rassemble les éléments des propositions 7.1 et 7.4 en une seule proposition structurante (évitant le dédoublement). Également, la création d'une société d'État (a) pour le transport interrégional semble indispensable pour</p>	<p>Référée à la CP Sous réserve des modifications sur 7.1 et sur 7.4.</p>

<p>démocratiquement, qui visera à développer un réseau de transport électrifié (trains, monorails, bus électriques), fiable, régulier et à un coût abordable;</p> <p>b) augmentera et électrifiera le transport collectif dans les grands centres;</p> <p>c) assurera l'accessibilité financière du transport en commun partout et le rendra gratuit en 10 ans;</p> <p>d) encouragera, facilitera et protégera les moyens de transport actifs (ex: vélo, marche);</p> <p>e) soutiendra des solutions alternatives, notamment par des incitatifs fiscaux pour l'achat de véhicules écoénergétiques ou des initiatives d'auto-partage, pour pallier l'absence de transport collectif là où la densité de population est trop faible.</p> <p>f) encouragera le transport des marchandises par voie ferrée et par voie navigable à l'aide d'incitatifs financiers.</p>	remplacer les compagnies privées actuelles qui ne desservent pas adéquatement les régions. Il semblait également nécessaire d'intégrer les enjeux du transport actif dans un plan intégré (d).	
<p>7.1-3 Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont, Sainte-Marie Saint-Jacques</p> <p>a) ajouter « adapté et accessible » : a) développera un vaste plan de transport collectif, <u>adapté et accessible</u> à l'échelle du Québec pour :</p>	<p>Pour inclure les personnes à mobilité réduite.</p> <p>Cette idée était déjà contenue dans la plateforme de 2008: «4.6.3 Mettre en place un plan de développement du transport adapté.»</p>	Intégrée
<p>7.1-4 Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont, Sainte-Marie Saint-Jacques</p> <p>a) Ajouter le paragraphe suivant : « Ce plan devra aussi comporter le développement du transport actif comme les pistes cyclables et une série de mesures afin de limiter l'usage individuel de la voiture, particulièrement en milieu urbain. ».</p>	Source: Enjeu 2, p. 10.	Intégrée
<p>7.1-5 Beauharnois</p> <p>a) iii : Ajouter « l'efficacité et » : « iii assurer <u>l'efficacité et</u> l'accessibilité financière du transport en commun partout et le rendre gratuit en 10 ans; »</p>	L'efficacité d'un système de transport en commun est un élément important pour convaincre les utilisateurs de l'auto solo de changer leurs habitudes.	Intégrée
<p>7.1-6 Montréal</p> <p>b) i : « auto-partage » : préciser qu'on ne parle pas d'Uber ou d'économie de partage</p>		Non retenue Commentaire
<p>7.1-7 CCN</p> <p>Ajouter un alinéa : « c) Augmenter la taxe sur l'essence et utiliser cet argent pour doter le Québec d'un meilleur système de transport en commun. »</p>		Au vote
<p>7.1-8 Beauharnois</p> <p>Ajouter un alinéa : « c) Instaurera des mesures incitatives pour favoriser l'utilisation du transport en commun et du transport actif plutôt que l'auto solo. »</p>	Pour réussir à atteindre nos objectifs en termes de réduction de gaz à effets de serre, il faut rendre l'utilisation de l'auto solo moins attrayante pour que les gens décident d'effectuer la transition vers un transport en commun propulsé grâce à des énergies propres.	Intégrée
<p>7.1-9 Verdun</p> <p>Retirer la proposition 7.1.</p>	La même chose est dite en 7.4 Transport, mais de manière plus complète.	Au vote

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
<p>7.2 Proposition synthèse : Outils en matière d'énergie, de climat et de transports</p> <p>Pour réaliser ses objectifs en matière d'énergie, de climat et de transports, Québec solidaire :</p> <p>a) créera Énergie-Québec pour chapeauter toute la production et la distribution d'énergie</p> <p>7.2 a) i ainsi que les programmes d'efficacité énergétique de même que la recherche dans ces domaines;</p> <p>7.2 b) complétera la nationalisation de l'électricité notamment en rapatriant la production hydroélectrique des alumineries et des petits barrages privés;</p> <p>c) placera les entreprises de ce domaine sous contrôle public (participation majoritaire de l'État ou nationalisation complète au besoin) et nationalisera le développement de l'énergie éolienne au sein d'Éole-Québec;</p> <p>d) redonnera à Transports Québec son expertise et sa vocation de services à la population, notamment en limitant le recours à la sous-traitance;</p> <p>7.2 e) réclamera tous les pouvoirs pour être en mesure de refuser des projets nocifs pour son économie, sa sécurité et son environnement, <u>notamment Énergie-Est.</u></p>		
<p>7.2 CP : Outils en matière d'énergie, de climat et de transports</p> <p>Pour réaliser ses objectifs en matière d'énergie, de climat et de transports, Québec solidaire :</p> <p>a) créera Énergie-Québec pour chapeauter toute la production et la distribution d'énergie</p> <p>7.2 a) i ainsi que les programmes d'efficacité énergétique <u>de même</u> que la recherche dans <u>ces</u> domaines;</p> <p>7.2 b) complétera la nationalisation de l'électricité notamment en rapatriant la production hydroélectrique des alumineries et des petits barrages privés;</p> <p>c) placera les entreprises de ce domaine sous contrôle public (participation majoritaire de l'État ou nationalisation complète au besoin) et nationalisera le développement de l'énergie éolienne au sein d'Éole-Québec;</p> <p>d) redonnera à Transports Québec son expertise et sa vocation de services à la population, notamment en limitant le recours à la sous-traitance;</p> <p>7.2 e) réclamera tous les pouvoirs pour être en mesure de refuser des projets nocifs pour son économie, sa sécurité et son environnement, <u>notamment Énergie-Est.</u></p>		
<p>7.2-1 Rimouski</p> <p>a) Remplacer l'alinéa par : « a) Donnera le mandat à Hydro-Québec de chapeauter toute la production et la distribution d'énergie. »</p>	<p>Il est plus simple en terme bureaucratique d'intégrer ce mandat à la structure existante d'Hydro-Québec plutôt que de créer une nouvelle société d'État dont la structure organisationnelle n'existe pas et où serait intégrée l'immense société d'État qu'est Hydro-Québec. Beaucoup de problèmes seraient évités ainsi.</p> <p>De plus, nous ne voulons pas voir diluer l'importance d'Hydro-Québec dans une autre société d'État. Hydro-Québec est un fleuron national et qui a également une importance historique notable sur le plan national, c'est une fierté.</p>	<p>Au vote</p>
<p>7.2-2 Viau</p> <p>b) Biffer « des alumineries et ».</p>	<p>C'est une mauvaise idée surtout en ce qui concerne les centrales des alumineries. Ces centrales font de l'auto-production en ce sens qu'elles ne servent que pour alimenter les usines d'alumineries. De plus ces centrales</p>	<p>Au vote</p>

	sont souvent plus vieilles que les barrages historiques post-nationalisation (Manic - rivières aux Outardes) Il est probable que le coût de l'entretien de ces centrales va augmenter (si ce n'est pas déjà le cas). Donc en voulant bien faire, on pourrait faire augmenter la facture d'électricité puis que cette dépense d'entretien serait ajoutée aux coûts de fonctionnement assumés par l'ensemble de la clientèle d'Hydro-Québec.	
7.2-3 Rimouski d) Remplacer l'alinéa par : « Assurera une pleine indépendance au ministère des Transports du Québec et ainsi permettre de reconstituer son expertise notamment en : i) En le transformant en Agence des Transports dont le président sera nommé au 2/3 par l'Assemblée nationale du Québec; ii) En assurant un financement dédié, stable, récurrent, prévisible et libre de toute influence politique; iii) En lui donnant des moyens financiers pour reconstituer son expertise afin de diminuer fortement le recours aux firmes d'ingénieries privées; iv) En mettant en application l'ensemble des recommandations de la Commission Charbonneau concernant le ministère des Transports »	L'objectif est simple : Mettre fin à toute interférence politique dans la priorisation des projets, assurer des budgets stables sur du long terme plutôt que d'avoir des fluctuations importantes dans les budgets d'investissements (Voir variation des budgets d'investissements routiers depuis 2008, site MTQ) et réduire considérablement le recours aux firmes privées d'ingénieurs pour la conception des plans et devis et la surveillance des travaux.	Au vote
7.2-4 Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont, Sainte-Marie Saint-Jacques e) Rayer « notamment Énergie-Est ».	Il y a des exemples plus pertinents et plus actuels.	Intégrée
7.2-5 Saint-Hyacinthe Ajouter un nouvel alinéa : « f) Abrogera et/ou modifiera la loi 106, la loi 122 et le RPEP afin de protéger davantage le territoire contre les effets néfastes de l'exploitation des ressources naturelles. »	Loi 106: permet l'exploitation du pétrole et du gaz RPEP: zones tampons trop faibles, absence de protection pour les animaux et usages agricoles loi 122: permet la destruction des rives et des milieux humides sous réserve de payer une amende	Au vote
7.2-6 Saint-Hyacinthe Ajouter un nouvel alinéa : « g) Mettra en place un BAPE pour chaque nouveau projet de ligne de transport d'énergie (électricité, pipeline, voie ferrée) en évaluant notamment les impacts environnementaux et sociaux de tels projets. »		Au vote

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
<p>7.3 Proposition synthèse : Énergie et climat</p> <p>Québec Solidaire réduira au maximum les émissions de gaz à effet de serre pour atteindre la cible d'une réduction de 95% d'ici 2050 par rapport au niveau de 1990 grâce à :</p> <p>x) des cibles intermédiaires à chaque cycle de 5 années;</p> <p>a) un plan de transition énergétique et écologique impliquant un diminution majeure de l'utilisation des énergies fossiles;</p> <p>b) l'interdiction d'explorer ou de produire des énergies fossiles, notamment le pétrole et le gaz de schiste;</p> <p>c) l'opposition à tout transport de pétrole de schiste, de gaz de schiste ou de pétrole des sables bitumineux au Québec;</p> <p>d) un programme d'efficacité énergétique et d'auto-suffisance énergétique (solaire, géothermie et autres), incluant la rénovation des bâtiments existants et des normes plus ambitieuses pour les nouveaux bâtiments.</p>		
<p>7.3 CP : Énergie et climat</p> <p>Québec Solidaire réduira au maximum les émissions de gaz à effet de serre pour atteindre la cible d'une réduction de 95% d'ici 2050 par rapport au niveau de 1990 grâce à :</p> <p>a) un plan de transition énergétique et écologique impliquant un diminution majeure de l'utilisation des énergies fossiles;</p> <p>b) l'interdiction d'explorer ou de produire des énergies fossiles, notamment le pétrole et le gaz de schiste;</p> <p>c) l'opposition à tout transport de pétrole de schiste, de gaz de schiste ou de pétrole des sables bitumineux au Québec;</p> <p>d) un programme d'efficacité énergétique incluant la rénovation des bâtiments existants et des normes plus ambitieuses pour les nouveaux bâtiments.</p>		
<p>7.3-1 Laurier-Dorion Ajouter un nouvel alinéa avant a) : « x) des cibles intermédiaires à chaque cycle de 5 années ».</p>	<p>Cela vise à encadrer davantage la proposition 7.3 en ajoutant des cibles intermédiaires.</p>	<p>Intégrée</p>
<p>7.3-2 Saint-Hyacinthe d) Ajouter : « un programme d'efficacité énergétique et d'auto-suffisance énergétique (solaire, géothermie et autres), incluant la rénovation... »</p>		<p>Intégrée</p>

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
<p>7.4 Proposition synthèse : Transports</p> <p>Québec solidaire priorisera l'accessibilité et le développement du transport collectif et du transport actif ainsi que l'entretien du réseau routier, piétonnier et cyclable et des ponts, et à cet effet :</p> <p>a) développera un vaste plan de transport collectif et actif à l'échelle du Québec, qui aura les objectifs prioritaires suivants :</p> <p>i atteindre nos cibles de réduction de gaz à effet de serre,</p> <p>ii augmenter le transport collectif et actif dans les grands centres et entre les villes, en tenant compte des besoins spécifiques, incluant des mesures de sécurité, pour les personnes</p>		

avec un handicap et pour les femmes,

- iii électrifier progressivement l'ensemble du réseau,
- iv assurer l'accessibilité financière du transport en commun partout et le rendre gratuit en 10 ans;

v) rétablira immédiatement le service de transport par autobus dans les régions tel qu'il était avant les réductions de services des dernières années et le bonifiera par la suite.

- b) soutiendra des solutions alternatives, notamment des incitatifs fiscaux pour l'achat de véhicules écoénergétiques, afin de pallier l'absence de transport collectif là où la densité de la population est trop faible;
- c) encouragera le transport des marchandises par voie ferrée et par voie navigable à l'aide d'incitatifs financiers.

7.4 CP : Transports

Québec solidaire priorisera l'accessibilité et le développement du transport collectif ainsi que l'entretien du réseau routier et des ponts, et à cet effet :

- a) développera un vaste plan de transport collectif à l'échelle du Québec, qui aura les objectifs prioritaires suivants :
 - i atteindre nos cibles de réduction de gaz à effet de serre,
 - ii augmenter le transport collectif dans les grands centres,
 - iii électrifier progressivement l'ensemble du réseau,
 - iv assurer l'accessibilité financière du transport en commun partout et le rendre gratuit en 10 ans;
- b) soutiendra des solutions alternatives, notamment des incitatifs fiscaux pour l'achat de véhicules écoénergétiques, afin de pallier l'absence de transport collectif là où la densité de la population est trop faible;
- c) encouragera le transport des marchandises par voie ferrée et par voie navigable à l'aide d'incitatifs financiers.

<p>7.4-1 Gouin Retirer la proposition 7.4 et la remplacer par le nouveau 7.1.</p>		Référée à la CP Sous réserve des modifications à 7.1 et à 7.4. (voir 7.1-2)
<p>7.4-2 Verdun Faire les quatre ajouts suivants dans la proposition 4 : « Québec solidaire priorisera l'accessibilité et le développement du transport collectif <u>et du transport actif</u> ainsi que l'entretien du réseau routier, <u>piétonnier et cyclable</u> et des ponts, et à cet effet : a) développera un vaste plan de transport collectif <u>et actif</u> à l'échelle du Québec, qui aura les objectifs prioritaires suivants : i atteindre nos cibles de réduction de gaz à effet de serre, ii augmenter le transport collectif <u>et actif</u> dans les grands centres, iii électrifier progressivement l'ensemble du réseau, iv assurer l'accessibilité financière du transport en commun partout et le rendre gratuit en 10 ans; [...] »</p>	Cet aspect ne doit pas être négligé. <ul style="list-style-type: none">• santé – le transport actif offre une occasion d'être physiquement actif de façon régulière;• social – le transport actif est accessible aux Canadiens et augmente les contacts sociaux;• transport – le transport actif réduit la congestion routière;• environnement – le transport actif est écologique;• économique – le transport actif permet d'économiser en essence et en stationnement.	Intégrée

<p>7.4-3 CCN a) ii : Ajouter à la fin de l'alinéa : « et entre les villes ».</p>		Intégrée
<p>7.4-4 Capitale-Nationale a) ii : Ajouter à la fin de l'alinéa : « en tenant compte des besoins spécifiques, incluant des mesures de sécurité, pour les personnes avec un handicap et pour les femmes. »</p>	Transversalité des revendications féministes	Intégrée
<p>7.4-5 Viau a) iv : Biffer « et le rendre gratuit en 10 ans. » : « iv assurer l'accessibilité financière du transport en commun partout et le rendre gratuit en 10 ans; »</p>	Les objectifs de la plateforme électorale doivent être réalisables en un seul mandat	Disposée par 7.1-1 (Viau)
<p>7.4-6 Rimouski a) Ajouter un nouvel alinéa : « v) rétablira immédiatement le service de transport par autobus dans les régions tel qu'il était avant les réductions de services des dernières années et le bonifiera par la suite. »</p>	Il y a eu des coupures de services importantes chez Orléans Express dans les dernières années qui diminué fortement le service en terme de transports des passagers et des colis urgents.	Intégrée
<p>7.4-7 Rimouski c) Remplacer l'alinéa par : « c) Encouragera le transport de marchandises et de passagers par voie ferrée et par voie navigable notamment : i) À l'aide d'incitatifs financiers; ii) En investissant l'argent nécessaire, conjointement avec le gouvernement fédéral, afin de remettre en service la voie ferrée en Gaspésie dans un horizon de 2 ans.</p>	Ajouter un alinéa pour faire une priorité la remise en fonction du chemin de fer en Gaspésie; un service important pour le transport de passagers et des composantes éoliennes produites à Gaspé qui pourraient être exportés aux États-Unis par train .(Moins couteux que le transport par camion)	Au vote
<p>7.4-8 Rimouski Ajouter un nouvel alinéa : « d) Québec solidaire s'engage à compléter la construction de l'autoroute 85 dans le Témiscouata, à transformer l'autoroute 20 à quatre voies entre Rimouski et Mont-Joli et à constituer un bureau d'étude pour trouver une solution permanente aux déferlements côtiers sur la route 132 en Gaspésie et si nécessaire à reconstruire la route dans un nouveau tracé. »</p>	La route 185 est une des routes les plus meurtrières du Québec et il reste 40 km à construire en autoroute entre Saint-Louis-du-Ha!-Ha! et Saint-Antonin. L'autoroute 20 est dangereuse entre Rimouski et Mont-Joli puisque les voies sont contiguës et non séparées. Il y a eu plusieurs accidents sur ce tronçon depuis quelques années. La route 132 subit l'assaut du fleuve Saint-Laurent depuis 2010 de plus en plus souvent. Cela amène à devoir fermer la route pendant plusieurs heures et des communautés se retrouvent isolées. C'est la seule route pour desservir les villages entre Gros-Mornes et Marsoui.	Au vote
<p>7.4-9 Université Sherbrooke Remplacer la proposition «7.4 Transports» par : « A) soutiendra des solutions alternatives (achat de véhicules écoénergétiques et électriques, initiatives d'auto-partage), notamment par des incitatifs fiscaux; B) développera un vaste plan de transport collectif à l'échelle du Québec; C) améliorera l'offre de transport collectif déjà présente dans les grands centres; D) électrifiera progressivement l'ensemble du réseau. »</p>	Ce sont les propositions les plus concrètes, cela réduit la lourdeur de la section en enlevant les petites introductions ou les idées plus vastes.	Au vote À cette proposition ne s'appliquent pas les amendements Si adoptée, dispose de la proposition synthèse

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
--------------	--------------	------------------------------------

7.5 Proposition synthèse : Ressources naturelles

Pour que le Québec redevienne maître de ses ressources et les administre de façon écologique et démocratique, Québec solidaire :

- a) nationalisera l'exploitation des ressources stratégiques pour lesquelles le Québec dispose des connaissances techniques d'exploitation, particulièrement certaines matières premières et les ressources du domaine de l'énergie;
- b) établira avec l'exploitant des autres ressources un partenariat majoritaire comportant deux conditions : le transfert de la technologie et la formation de la main d'œuvre;
- c) mettra en place un système adéquat de redevances sur l'extraction et l'utilisation industrielle des ressources naturelles, y compris l'eau, en s'assurant que les retombées soient réparties équitablement entre les régions et l'État;
- d) assurera, dans le cadre de la régionalisation de l'économie, que le traitement des minerais ou autres ressources (2^e transformation) et leur conversion en produits finis (3^e transformation) s'effectuent en bonne partie dans les régions où les ressources sont extraites, ou ailleurs au Québec, et mettra en place notamment des incitatifs fiscaux ou légaux pour y parvenir;
- e) éliminera la suprématie de la *Loi sur les mines* et accordera un droit de veto sur les permis miniers aux collectivités concernées;
- f) soumettra à une évaluation environnementale et sociale rigoureuse et à une véritable consultation publique toute soumission pour l'exploration et l'exploitation des richesses naturelles, et ce, avant l'octroi de permis;
- g) mettra en œuvre l'aménagement écosystémique de la forêt de façon à maintenir la biodiversité;
- h) planifiera les coupes forestières de façon à ce qu'elles soient compatibles avec les autres usages de la forêt;
- i) considérant le privilège d'accès dont bénéficient les grandes forestières, facilitera l'accès à la forêt publique pour les petites et moyennes entreprises (PME);
- k) soutiendra la recherche et l'innovation en matière de première, deuxième et troisième transformations des produits forestiers et d'utilisation de ceux-ci;
- l) interdira l'exploration et la production d'uranium.**
- x) Obligera la création d'une réserve financière adéquate destinée à la restauration des sites d'extraction au début de tout projet minier.**
- xx) Assurera les ressources adéquates pour la restauration des sites miniers orphelins, financées par le secteur financier de l'industrie minière.**

7.5 CP : Ressources naturelles

Pour que le Québec redevienne maître de ses ressources **et les administre de façon écologique et démocratique**, Québec solidaire :

- a) nationalisera l'exploitation des ressources stratégiques pour lesquelles le Québec dispose des connaissances techniques d'exploitation, particulièrement certaines matières premières et les ressources du domaine de l'énergie;
- b) établira avec l'exploitant des autres ressources un partenariat majoritaire comportant deux conditions : le transfert de la technologie et la formation de la main d'œuvre;
- c) mettra en place un système adéquat de redevances sur l'extraction et l'utilisation industrielle des ressources naturelles, y compris l'eau, en s'assurant que les retombées soient réparties équitablement entre les régions et l'État;
- d) assurera, dans le cadre de la régionalisation de l'économie, que le traitement des minerais ou autres ressources (2^e transformation) et leur conversion en produits finis (3^e transformation) s'effectuent en bonne partie dans les régions où les ressources sont extraites, ou ailleurs au Québec, et mettra en place notamment des incitatifs fiscaux ou légaux pour y parvenir;
- e) éliminera la suprématie de la *Loi sur les mines* et accordera un droit de veto sur les permis miniers aux collectivités concernées;
- f) soumettra à une évaluation environnementale et sociale rigoureuse et à une véritable consultation publique toute soumission pour l'exploration et l'exploitation des richesses naturelles, et ce, avant l'octroi de permis;

- g) mettra en œuvre l'aménagement écosystémique de la forêt de façon à maintenir la biodiversité;
- h) planifiera les coupes forestières de façon à ce qu'elles soient compatibles avec les autres usages de la forêt;
- j) **considérant le privilège d'accès dont bénéficient les grandes forestières**, facilitera l'accès à la forêt publique pour les petites **et moyennes** entreprises (PME);
- k) soutiendra la recherche et l'innovation en matière de première, deuxième et troisième transformations des produits forestiers et d'utilisation de ceux-ci;
- l) **interdira l'exploration et la production d'uranium**.

7.5-1 Université Laval et CCN l) Biffer l'alinéa.	Université Laval : La formulation du 5.7 b) i) est déjà plus inclusive et plus large. CCN : Redondant avec 5.7 b) ii	Disposée par 5.7 b) i
7.5-2 CCN Ajouter un nouvel alinéa : « Que le gouvernement impose à toutes les nouvelles constructions du secteur non résidentiel où le choix du bois pour charpente est approprié d'avoir une structure en bois, et ce, d'ici trois ans, après quoi les constructeurs pourraient être mis à l'amende. »		Au vote
7.5-3 CP Ajouter deux nouveaux alinéas : « x) Obligera la création d'une réserve financière adéquate destinée à la restauration des sites d'extraction au début de tout projet minier. xx) Assurera les ressources adéquates pour la restauration des sites miniers orphelins, financées par le secteur financier de l'industrie minière. »	Afin d'assurer des ressources adéquates pour la restauration des sites miniers après leur exploitation. Le "secteur financier de l'industrie minière" fait référence aux investisseurs fournissant le capital aux entrepreneurs qui opèrent les compagnies d'explorations et d'extractions (les mines). On pourrait penser, par exemple à l'équivalent d'une taxe Tobin sur les transactions boursières impliquant les minières, dont le taux serait variable d'année en année selon les dégâts environnementaux à réparer avec les fonds publics.	Intégrée

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
--------------	--------------	------------------------------------

7.6 Proposition synthèse : Biodiversité

Québec solidaire renforcera la stratégie québécoise sur la biodiversité, et à cet effet :

- a) imposera des restrictions sur l'ensemble des projets de développement, incluant ceux qui menaceraient les forêts urbaines;
- b) fixera un objectif minimal de 20 % d'aires protégées, réparties proportionnellement dans les régions écologiques du Québec (incluant les territoires nordiques, la forêt commerciale et les territoires marins) avec l'établissement de corridors fauniques et floristiques.

c) Renforcera la *Loi concernant la protection des milieux humides et hydriques*.

7.6 CP : Biodiversité

Québec solidaire renforcera la stratégie québécoise sur la biodiversité, et à cet effet :

- a) imposera des restrictions sur l'ensemble des projets de développement, incluant ceux qui menaceraient les forêts urbaines;

b) fixera un objectif minimal de 20 % d'aires protégées, réparties proportionnellement dans les régions écologiques du Québec (incluant les territoires nordiques, la forêt commerciale et les territoires marins) avec l'établissement de corridors fauniques et floristiques.

<p>7.6-1 Laurier-Dorion Ajouter un nouvel alinéa : « Encadrera strictement, en vue d'une diminution, ou interdira au besoin, l'utilisation de pesticides qui réduisent la biodiversité, surtout chez les insectes pollinisateurs ».</p>	<p>Il est prouvé que l'utilisation de certains insecticides diminue fortement la population d'insectes pollinisateurs, essentiels pour l'agriculture et la biodiversité.</p>	<p>Au vote</p>
<p>7.6-2 CP Ajouter un nouvel alinéa : « c) Renforcera la <i>Loi concernant la protection des milieux humides et hydriques</i>. »</p>	<p>Afin de renforcer et d'appliquer pleinement la loi existante.</p>	<p>Intégrée</p>

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
--------------	--------------	------------------------------------

7.7 Proposition synthèse : Droit à l'eau

Québec solidaire respectera le statut de l'eau comme bien commun, et à cet effet :

- a) adhérera à la résolution des Nations Unies du 28 juillet 2010 sur le droit fondamental à l'eau et à l'assainissement;
- b) donnera au Bureau des connaissances de l'eau les ressources nécessaires pour accomplir son mandat;
- c) Exigera l'évaluation rigoureuse des risques associés aux activités pouvant nuire à la qualité de l'eau potable;**
- d) Légifèrera sur l'utilisation commerciale de l'eau.**

7.7 CP : Droit à l'eau

Québec solidaire respectera le statut de l'eau comme bien commun, et à cet effet :

- a) adhérera à la résolution des Nations Unies du 28 juillet 2010 sur le droit fondamental à l'eau et à l'assainissement;
- b) donnera au Bureau des connaissances de l'eau les ressources nécessaires pour accomplir son mandat.

<p>7.7-1 CP Ajouter les nouveaux alinéas suivants : - Mettra à jour la <i>Politique nationale de l'eau</i> et donnera une protection accrue aux sources d'eau potable afin de préserver leur intégrité. En milieu terrestre, cette protection s'étendra sur un rayon de 2 kilomètres et interdira notamment tout projet d'exploration ou d'exploitation pétrolière ou gazière. - Bannira l'utilisation des compteurs d'eau résidentiels. - Rendra obligatoire l'installation de compteurs d'eau pour les institutions, commerces et industries et les intégrera au système de redevances sur l'utilisation de l'eau. - Renforcera les programmes d'assainissement des eaux usées afin de limiter les déversements et les surverses. Étendra l'obligation d'assainissement des eaux usées à toutes les municipalités. - Adoptera une politique d'accès public aux cours d'eau pour l'ensemble de la population. - Renforcera le contrôle des rejets industriels afin de contrer notamment les déversements clandestins,</p>	<p>Pour mieux protéger l'eau en tant que bien commun et éviter le gaspillage. N. B. La distance minimale de 2 kilomètres entre une source d'eau potable et des puits gaziers ou pétroliers est préconisée par 230 municipalités qui réclament une meilleure protection de leurs cours d'eau face à l'exploitation des hydrocarbures. (http://www.lapresse.ca/environnement/pollution/201706/08/01-5105477-eau-potable-et-hydrocarbures-230-villes-deposent-un-reglement.php)</p>	<p>Au vote</p>
---	--	----------------

polluants et malodorants. - Interdira le transport de déchets nucléaires. - Établira un plan de réduction de la consommation d'eau par les toilettes pour, à terme: i interdire l'installation de nouvelles toilettes à forte consommation d'eau (18 litres par chasse d'eau); ii systématiser la récupération des eaux grises pour alimenter la chasse d'eau partout où c'est possible; iii remplacer graduellement les toilettes existantes par des modèles à faible consommation d'eau (ex. 6 litres) ou à compost.		
7.7-2 Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont, Sainte-Marie Saint-Jacques Ajouter un nouvel alinéa : « c) Exigera l'évaluation rigoureuse des risques associés aux activités pouvant nuire à la qualité de l'eau potable; »		Intégrée
7.7-3 Verchères Ajouter un nouvel alinéa : « d) Légifèrera sur l'utilisation commerciale de l'eau. »	Nous nous inquiétons de l'intérêt des entreprises à vouloir exploiter ou plutôt surexploiter notre eau.	Intégrée

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
Nouvelles propositions		
7.8-1 Université Laval : Règlements municipaux « Mettre en place un processus permettant aux régions et aux municipalités d'adopter et appliquer des réglementations environnementales plus strictes que celles du provincial si jugé nécessaire suite à une consultation publique. »	La réglementation provinciale en environnement est déterminée en fonction des besoins du Québec en entier. Or, nous sommes conscients du fait que certaines municipalités ont des conditions particulières (cours d'eau qui échappent aux protections provinciales mais que les citoyens souhaitent protéger, signification ou importance particulière d'un territoire pour le tourisme, les conditions de vie des habitants ou la spiritualité, etc.) qui ne peuvent pas toujours être prises en compte par la réglementation plus large du Québec. Nous croyons donc que ces municipalités doivent être en mesure de rectifier ces oublis du gouvernement pour mieux protéger leur territoire et leur mode de vie.	Au vote
7.8-2 Capitale-Nationale « Élaborer et instaurer une charte de l'environnement. »	Comme cela existe ailleurs dans le monde, il faut –pour assurer la pérennité de la protection de l'environnement et l'élever au statut juridique– que le Québec se dote d'une Charte de l'Environnement. Les clauses de cette dernière veilleront à faire de la prévention/conscientisation, à exiger des pollueurs qu'ils « réparent » et compensent leurs dégâts, interdire certaines pratiques néfastes, etc	Au vote
7.8-3 CP « Un gouvernement solidaire : a) renforcera les pouvoirs et les ressources du BAPE, en en faisant un organisme indépendant relevant de l'Assemblée nationale; »	Nouvelle proposition dans la section 7, Environnement et énergie, dans une sous-section Consultation. Cet ajout vise à donner au BAPE les pleins pouvoirs d'études et de recommandations sur les projets de développement.	Au vote

<p>b) donnera une voix accrue aux citoyennes et citoyens, notamment en favorisant des consultations à des heures et en des lieux convenables.</p> <p>c) Le BAPE devra inclure de façon systématique une analyse des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans chacun de ses rapports. »</p>		
<p>7.8-4 CP « Assurera un financement de base aux organismes locaux et nationaux dans le domaine de l'environnement afin notamment de favoriser la recherche et l'information du public. »</p>	<p>Nouvelle proposition dans la section 7. environnement et énergie, dans une sous-section Consultation. Cette proposition vise à ce que ces organismes puissent pleinement jouer leur rôle.</p> <p>En lien avec le 16.2 Soutien au secteur communautaire, mais nous préférons mettre cet ajout dans la section environnement afin que les organismes environnementaux le distinguent facilement.</p>	<p>Intégrée</p>
<p>7.8-5 CP : Terrains contaminés « Un gouvernement solidaire :</p> <p>a) bonifiera les programmes de réhabilitation des terrains contaminés, en partenariat avec le secteur industriel;</p> <p>b) renforcera les normes et pratiques de gestion des sols contaminés et améliorera les ressources pour leur caractérisation;</p> <p>c) facilitera l'accès du public à l'information sur la qualité des sols. »</p>	<p>Nouvelle proposition dans la section 7. environnement et énergie, dans une sous-section Terrains contaminés.</p> <p>Afin de renforcer la politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés.</p>	<p>Au vote</p>

8. Familles <<<

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
8.1 Proposition synthèse : Identique à la proposition de la CP		
8.1 CP : Services à la petite enfance Pour offrir des services adaptés aux besoins des différentes familles et des divers milieux, Québec solidaire proposera une politique nationale des services éducatifs destinés aux enfants de 0 à 5 ans. Cette politique : a) aura pour principe de base le droit fondamental à des services à la petite enfance universels, gratuits et accessibles physiquement et géographiquement; b) évaluera périodiquement avec le milieu les besoins de garde en installation et en milieu familial, région par région; c) créera toutes les places requises en CPE, que ce soit en installation ou en milieu familial; d) veillera à octroyer aux réseaux des CPE les budgets nécessaires à l'accomplissement de leur mission; e) mettra en place une commission itinérante sur la petite enfance; 8.1 f) retirera progressivement le financement des garderies à but lucratif et soutiendra financièrement le rachat de ces garderies et des garderies non subventionnées par des CPE ou par de nouveaux OSBL ou coop, en s'inspirant d'un plan de développement défini pour tenir compte des besoins par localité; g) révisera l'ensemble des règlements et des règles de financement afin de permettre plus de souplesse pour : i tenir compte des réalités diverses et soutenir l'innovation dans les communautés, ii favoriser la conciliation famille, travail, études et implication sociale, notamment en proposant des horaires et calendriers flexibles.		
Aucun amendement		

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
8.2 Proposition synthèse : Soutien au revenu des familles Pour fournir aux familles un revenu suffisant, Québec solidaire assurera : a) un régime universel d'allocations familiales; b) des prestations ciblées pour les familles à faible revenu ou à besoins particuliers; c) un régime québécois d'assurance parentale élargie pour offrir une couverture aux personnes actuellement exclues; d) l'exclusion des pensions alimentaires pour enfants de la définition des revenus aux fins de l'aide sociale, du calcul du loyer dans <u>un logement subventionné</u> les HLM , de l'aide financière aux études et de l'aide juridique.		

8.2 CP : Soutien au revenu des familles

Pour fournir aux familles un revenu suffisant, Québec solidaire assurera :

- a) un régime universel d'allocations familiales;
- b) des prestations ciblées pour les familles à faible revenu ou à besoins particuliers;
- c) un régime québécois d'assurance parentale élargie pour offrir une couverture aux personnes actuellement exclues;
- d) l'exclusion des pensions alimentaires pour enfants de la définition des revenus aux fins de l'aide sociale, du calcul du loyer dans les HLM, de l'aide financière aux études et de l'aide juridique.

8.2-1 Taschereau d) Remplacer « les HLM » : « ...du calcul du loyer dans un logement subventionné les HLM ,...»	Il doit s'agir d'une erreur, puisque le terme HLM ne comprend pas tous les types de logements subventionnés.	Intégrée
8.2-2 Montréal d) Remplacer « du calcul du loyer dans les HLM » : par « ... des mesures comme Accès-logis du calcul du loyer dans les HLM ,... »	Les pensions alimentaires des enfants sont calculées comme revenu des mères monoparentales aussi dans les logements communautaires ou sociaux d'OSBL – qui ne sont pas des HLM. Voir les 2 projets de loi à cet effet déposés par Françoise et Manon (cartable à la réception de la permanence).	Disposée par 8.2-1 Autrement au vote

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
--------------	--------------	------------------------------------

8.3 Proposition synthèse : Une politique féministe au regard des familles

Dans le but d'intégrer les principes directeurs dont devraient s'inspirer l'ensemble des politiques, programmes et décisions des différents paliers de gouvernement (national, régional et local) qui touchent la famille, Québec solidaire élaborera une loi-cadre sur la famille qui, notamment :

- a) mettra en place des mesures pour valoriser les personnes à tous les stades de leur vie tout en favorisant leur épanouissement ainsi que le développement de liens intergénérationnels;
- b) assurera un soutien au rôle parental;
- c) mettra en place diverses mesures touchant la conciliation famille, travail, études, implication sociale;
- d) augmentera graduellement (à la capacité des finances publiques) le pourcentage de remplacement du revenu pour les congés de maternité et de paternité;
- 8.3 e)** augmentera les services de « répit » **et l'aide financière** pour les parents chargés du soin d'un enfant ou adulte en situation de handicap ou pour toute autre personne proche aidante;
- 8.3 f)** favorisera le développement d'initiatives et de solutions alternatives basées sur un esprit de partage égalitaire des tâches domestiques ainsi que sur un esprit de réseautage, de solidarité et d'écologie, qui sortent de la logique marchande.

8.3 CP : Une politique féministe au regard des familles

Dans le but d'intégrer les principes directeurs dont devraient s'inspirer l'ensemble des politiques, programmes et décisions des différents paliers de gouvernement (national, régional et local) qui touchent la famille, Québec solidaire élaborera une loi-cadre sur la famille qui, notamment :

- a) mettra en place des mesures pour valoriser les personnes à tous les stades de leur vie tout en favorisant leur épanouissement ainsi que le développement de liens intergénérationnels;
- b) assurera un soutien au rôle parental;

c) mettra en place diverses mesures touchant la conciliation famille, travail, études, implication sociale;

d) augmentera graduellement (à la capacité des finances publiques) le pourcentage de remplacement du revenu pour les congés de maternité et de paternité;

8.3 e) augmentera les services de « répit » pour les parents chargés du soin d'un enfant ou adulte en situation de handicap ou pour toute autre personne proche aidante;

8.3 f) favorisera le développement d'initiatives et de solutions alternatives basées sur un esprit de partage égalitaire des tâches domestiques ainsi que sur un esprit de réseautage, de solidarité et d'écologie, qui sortent de la logique marchande.

8.3-1 Beauharnois Ajouter un nouvel alinéa entre d) et e) : « Favorisera, par des incitatifs aux employeurs, l'implantation du télé-travail pour les employés dont les tâches le permettent. »	Dans plusieurs milieux de travail, le télétravail est possible. En plus d'être bon pour la conciliation travail-famille, le télé-travail permet de réduire les déplacements de travailleurs, ce qui est bon pour l'environnement.	Au vote
8.3-2 Verchères e) Ajouter « et l'aide financière » : « Augmentera les services de « répit » <u>et l'aide financière</u> pour les parents chargés... »	Le scandale dénoncé par des parents, c'est qu'on alloue plus d'aide financière aux familles d'accueil qui reçoivent les enfants et adultes en situation de handicap qu'aux familles qui les gardent.	Intégrée
8.3-3 Saint-Hyacinthe e) Retirer l'alinéa.	Trop flou pour une plateforme électorale	Au vote
8.3-4 Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont, Sainte-Marie Saint-Jacques Retirer les alinéas e) et f) de la proposition 8.3.	Pas clairs	Au vote

9. Femmes <<<

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
<p>9.1 Proposition synthèse : Pour l'égalité des genres</p> <p>Pour reconnaître et combattre la discrimination systémique vécue par les femmes afin que l'égalité entre les femmes et les hommes, soit transversale et bien réelle, Québec solidaire :</p> <p>a) instituera un processus systématique d'analyse différenciée selon les sexes (ADS) dans la planification des politiques et programmes, tenant compte des divers autres systèmes d'oppression;</p> <p>b) appuiera financièrement le développement et la consolidation de ressources pour les femmes dans chaque municipalité ou MRC, en favorisant une approche intersectionnelle, incluant des mesures :</p> <p>i de réinsertion pour les femmes en situation d'isolement,</p> <p>9.1 b)</p> <p>ii d'appui pour les femmes âgées,</p> <p>iii d'intégration pour les femmes issues de l'immigration et racisées immigrantes,</p> <p>iv de services adaptés pour les femmes itinérantes et les personnes vivant la diversité sexuelle, de genre et corporelle;</p> <p>9.1 c) réservera le soutien financier uniquement aux projets ou programmes qui tiennent compte de l'égalité entre les femmes et les hommes autant dans l'élaboration que dans la pratique et les résultats attendus.</p>		
<p>9.1 CP : Pour l'égalité des genres</p> <p>Pour reconnaître et combattre la discrimination systémique vécue par les femmes afin que l'égalité entre les femmes et les hommes, soit transversale et bien réelle, Québec solidaire :</p> <p>a) instituera un processus systématique d'analyse différenciée selon les sexes (ADS) dans la planification des politiques et programmes, tenant compte des divers autres systèmes d'oppression;</p> <p>b) appuiera financièrement le développement et la consolidation de ressources pour les femmes dans chaque municipalité ou MRC, incluant des mesures :</p> <p>i de réinsertion pour les femmes en situation d'isolement,</p> <p>9.1 b)</p> <p>ii d'appui pour les femmes âgées,</p> <p>iii d'intégration pour les femmes immigrantes,</p> <p>iv de services adaptés pour les femmes itinérantes et les personnes vivant la diversité sexuelle, de genre et corporelle;</p> <p>9.1 c) réservera le soutien financier uniquement aux projets ou programmes qui tiennent compte de l'égalité entre les femmes et les hommes autant dans l'élaboration que dans la pratique et les résultats attendus.</p>		
<p>9.1-1 Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont, Sainte-Marie Saint-Jacques</p> <p>Modifier l'introduction de la proposition 9.1 pour qu'elle se lise comme suit : « Pour reconnaître et combattre la discrimination systémique vécue par les femmes, <u>les personnes non-binaires et les personnes trans</u> afin que l'égalité entre les <u>genres</u> soit transversale et bien réelle, Québec solidaire :»</p>	<p>Plus inclusif.</p> <p>Cette modification est fidèle à l'esprit du programme, qui parle notamment de «minimiser les problèmes de discrimination liés à l'identité de genre» (Enjeu 4, 9.4).</p>	<p>Au vote</p>

<p>9.1-2 Verdun Remplacer l'intitulé « 9. Femmes » par le plus inclusif « 9. Lutte contre les oppressions sexistes »</p>	<p>Intitulé plus près de la présentation thématique de la commission nationale des femmes.</p>	<p>Au vote Dispose de 9.1-3</p>
<p>9.1-3 Montréal Remplacer la catégorie « Femmes » par « Égalité et diversité des genres »</p>	<p>Meilleure cohérence avec les sous-catégories et les mesures proposées s'appliqueraient particulièrement aux personnes trans et non binaires.</p>	<p>Disposée par 9.1-2 Autrement, au vote</p>
<p>9.1-4 Bonaventure b) Ajouter les alinéas suivants : ii de participation accrue des femmes dans les milieux non traditionnels particulièrement dans les pêcheries et ce dans les offres de formation dès les études secondaires (promotion et visite de l'École des pêches et de l'aquaculture du Québec). iii d'exemples de femmes oeuvrant dans le domaine des pêches dans la publicité promouvant l'éducation. iv de féminisation des textes d'invitation aux études en pêcheries.</p>	<p>Si les femmes sont en progression dans le domaine de l'agriculture, cette progression est minime dans le milieu des pêches. On ne voit pratiquement pas d'exemple de femmes aide-pêcheurs (titre on ne peut plus masculin), pêcheuses ou capitaines lorsqu'on parle de travail ou d'études, si ce n'est dans un reportage à saveur régionale de façon isolée..</p> <p>L'invitation à se joindre aux cours en pêcheries s'adressent à la gente masculine. Voici un exemple dans la promotion de ces études sur le site du Cepeg Gaspésie-les-Îles, programme 2017 (http://www.cepegim.ca/futurs-etudiants/programmes/136-epaq/professionnels/247-peche-professionnelle):</p> <p>Mon avenir en Pêche professionnelle Monde du travail</p> <p>Deviens :</p> <p>Pêcheur professionnel; Homme de pont; Patron de pêche; Capitaine de pêche (après avoir répondu aux exigences du ministère des Transports du Canada).</p> <p>Cette invitation en dit long sur la clientèle attendue.</p>	<p>Intégrée</p> <p>Note à la CP : vérifier la possibilité de transférer cet article en 1.5 Pêcherie</p>
<p>9.1-5 Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont, Sainte-Marie Saint-Jacques b) Ajouter « favorisant une approche intersectionnelle » : « b) appuiera financièrement le développement et la consolidation de ressources pour les femmes dans chaque municipalité ou MRC <u>en favorisant une approche intersectionnelle</u>, incluant (...) »</p>	<p><i>Cette modification reprend une position du programme : « adopte une approche féministe intersectionnelle qui vise à déconstruire et à éliminer le patriarcat et tous ses systèmes d'oppression ». (Enjeu 4, 1.3 a).</i></p> <p><i>Cette approche reconnaît la situation de personnes subissant simultanément plusieurs formes de domination ou de discrimination dans une société.</i></p>	<p>Intégrée</p>
<p>9.1-6 Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont, Sainte-Marie Saint-Jacques b) Retirer les sous-alinéas i), ii), iii)</p>	<p><i>La suppression de trois alinéas permet, en ne nommant pas certaines situations spécifiques, d'inclure davantage de situations vécues par les femmes.</i></p>	<p>Au vote</p>

9.1-7 Montréal b) iii : Remplacer « immigrantes » par « issues de l'immigration et racisées ».	Les mesures d'intégration des personnes immigrantes concernent les 5 premières années au Québec; cependant depuis 2001, les femmes, particulièrement les femmes racisées, ont des difficultés d'insertion en emploi même quand elles sont de 2 et 3 ^e générations.	Intégrée
9.1-8 Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont, Sainte-Marie Saint-Jacques c) Remplacer « les femmes et les hommes » : « réservera le soutien financier uniquement aux projets ou programmes qui tiennent compte de l'égalité entre les <u>genres, femmes et les hommes</u> autant dans l'élaboration que dans la pratique et les résultats attendus. »	Concordance avec notre amendement à l'introduction de la proposition 9.1.	Au vote
9.1-9 Verdun Combiner les propositions 9.1 et 9.2 (<i>autrement dit : supprimer le paragraphe introductif 9.2 et attacher 9.2 a), 9.2 b) et 9.2 c) dans 9.1</i>) et remplacer l'intitulé « Pour l'égalité des genres » par le plus inclusif « Pour l'égalité et la diversité des genres » et modifier le paragraphe introductif 9.1 : « Pour reconnaître et combattre la discrimination systémique vécue par les femmes <u>et les personnes qui vivent la diversité sexuelle, de genre et corporelle</u> ⁵ , afin que l'égalité entre les <u>genres</u> femmes et les hommes, soit transversale et bien réelle, Québec solidaire : »	Plus inclusif	Au vote

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
--------------	--------------	------------------------------------

9.2 Proposition synthèse : Diversité des genres

Québec solidaire adoptera et mettra en œuvre une politique nationale contre la discrimination à l'égard des personnes qui vivent la diversité sexuelle, de genre et corporelle⁹. Cette politique inclura notamment :

9.2 a) la formation des personnes intervenantes sociales travaillant auprès du public comme la police, le personnel de la santé et d'enseignement, à intervenir plus adéquatement avec les personnes de la diversité des minorités sexuelle;

9.2 b) la sensibilisation du personnel et des personnes résidentes des centres d'hébergement pour personnes âgées à la présence, dans leur communauté, de personnes de la diversité sexuelle;

9.2 c) la reconnaissance du droit, pour les personnes transgenres non-citoyennes canadiennes, de pouvoir changer de mention de sexe à l'état civil.

9.2 CP : Diversité des genres

Québec solidaire adoptera et mettra en œuvre une politique nationale contre la discrimination à l'égard des personnes qui vivent la diversité sexuelle, de genre et corporelle¹⁰. Cette politique inclura notamment :

9.2 a) la formation des personnes intervenantes sociales comme la police, le personnel de la santé et d'enseignement, à intervenir plus adéquatement avec les personnes des minorités sexuelles;

⁹ Lesbiennes, gais, personnes bisexuelles, transgenres ou transsexuelles, queer, intersexe, asexuelles, alliées et plus.

¹⁰ Lesbiennes, gais, personnes bisexuelles, transgenres ou transsexuelles, queer, intersexe, asexuelles, alliées et plus.

9.2 b) la sensibilisation du personnel et des personnes résidentes des centres d'hébergement pour personnes âgées à la présence, dans leur communauté, de personnes de la diversité sexuelle;

9.2 c) la reconnaissance du droit, pour les personnes transgenres non-citoyennes canadiennes, de pouvoir changer de mention de sexe à l'état civil.

<p>9.2-1 Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont, Sainte-Marie Saint-Jacques a) Remplacer « comme la police, le personnel de la santé et d'enseignement » et « minorités » : « la formation des personnes intervenantes sociales <u>travaillant auprès du public comme la police, le personnel de la santé et d'enseignement</u>, à intervenir plus adéquatement avec les personnes <u>de la diversité des minorités</u> sexuelle;</p>	<p>Énumération inutile, plus inclusif. Notre modification à 9.2 a) permet d'y inclure le sens de l'alinéa b), qui n'est donc plus nécessaire.</p>	<p>Intégrée</p>
<p>9.2-2 Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont, Sainte-Marie Saint-Jacques b) Retirer l'alinéa.</p>	<p>Énumération inutile, plus inclusif. Notre modification à 9.2 a) permet d'y inclure le sens de l'alinéa b), qui n'est donc plus nécessaire.</p>	<p>Au vote</p>

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
--------------	--------------	------------------------------------

9.3 Proposition synthèse : Contre les violences

9.3 Pour lutter contre les violences, particulièrement celles qui touchent les femmes, Québec solidaire :

9.3 a) mettra en place une campagne de sensibilisation contre la banalisation des agressions sexuelles et la culture du viol notamment dans le système éducatif, de l'école primaire jusqu'à l'université;

9.3 b) modifiera le processus judiciaire pour les personnes victimes d'agression sexuelle dans le but d'éviter que celles-ci soient pénalisées;

9.3 c) instaurera une politique contre le harcèlement sexuel et psychologique au travail.

d) travaillera étroitement avec les groupes communautaires dits « par et pour les personnes premières concernées ».

9.3 CP : Contre les violences

9.3 Pour lutter contre les violences, particulièrement celles qui touchent les femmes, Québec solidaire :

9.3 a) mettra en place une campagne de sensibilisation contre la banalisation des agressions sexuelles et la culture du viol;

9.3 b) modifiera le processus judiciaire pour les personnes victimes d'agression sexuelle dans le but d'éviter que celles-ci soient pénalisées;

9.3 c) instaurera une politique contre le harcèlement sexuel et psychologique au travail.

<p>9.3-1 Montréal 9.3 Ajouter « les personnes trans et non binaires » : « 9.3 Pour lutter contre les violences, particulièrement celles qui touchent les femmes, <u>les personnes trans et non binaires</u>, Québec solidaire : »</p>	<p>En cohérence avec notre amendement #5.</p>	<p>Au vote</p>
<p>9.3-2 Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont, Sainte-Marie Saint-Jacques Remplacer l'introduction de la proposition 9.3 : « Pour lutter contre les violences, particulièrement celles qui touchent les femmes, <u>les personnes non-binaires et les personnes trans</u>, Québec solidaire : »</p>	<p>Concordance avec notre amendement à l'introduction de la proposition 9.1.</p>	<p>Au vote</p>
<p>9.3-3 Bourassa-Sauvé</p>		<p>Intégrée</p>

a) Ajouter à la fin de l'alinéa : « ...notamment dans le système éducatif, de l'école primaire jusqu'à l'université. »		
9.3-4 Université Sherbrooke b) Ajouter à la fin de l'alinéa : « autant en ce qui concerne le traitement des plaintes par le personnel policier, le personnel de la cour de justice que par le traitement journalistique. »	Les victimes d'agressions sexuelles sont pénalisées tout au long du processus de dénonciation, pas simplement rendues à la cour de justice.	Au vote
9.3-5 Saint-Hyacinthe b) Retirer l'alinéa.	Est-ce qu'il s'agit de renverser le fardeau de la preuve en matière d'agression sexuelle?	Au vote
9.3-6 Bourassa-Sauvé c) Ajouter à la fin de l'alinéa : « c) et dans les institutions d'enseignement. »		Non retenue Déjà couvert
9.3-7 Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont, Sainte-Marie Saint-Jacques c) Biffer « au travail » : « instaurera une politique contre le harcèlement sexuel et psychologique au travail. »		Au vote
9.3-8 Saint-Hyacinthe c) Biffer l'alinéa.	Déjà couvert par la loi sur les normes du travail (article 81.19)	Au vote
9.3-9 Hochelaga-Maisonneuve Ajouter un nouvel alinéa : « d) travaillera étroitement avec les groupes communautaires dits « par et pour les personnes premières concernées » ».	Il s'agit de réaffirmer notre position émise à plusieurs endroits du programme (autochtones, femmes, travailleuses du sexe), que toutes politiques publiques doit se construire impérativement avec les personnes concernées, qui sont les meilleures expertes de leur propre vie. Bref, réaffirmer par exemple qu'une politique sur la prévention des violences conjugales ne pourrait se faire sans les CALACS (entre autres). Réaffirmer que l'ensemble des personnes premières concernées doivent participer, afin d'éviter que seuls certains groupes idéologiquement proches de QS soient consultés, éviter la partisanerie dans la mise en place de politiques publiques	Intégrée
9.3-9 Capitale-Nationale Ajouter un nouvel alinéa : « Mettre en place des mesures pour sensibiliser et éduquer la population et les hommes en particulier quant à : - la stigmatisation que peuvent vivre les personnes prostituées/travailleuses et travailleurs du sexe - les risques de violence contre ces personnes et le harcèlement dont elles sont victimes. »	Prop enjeu 4 # 8.2 e Transversalité des revendications féministes	Au vote

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
Nouvelle proposition		
<p>9.4-1 Capitale-Nationale : La santé des femmes « Québec solidaire s’engage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à soutenir et promouvoir les recherches favorisant la santé des femmes - garantir un accès à des ressources en matière de santé et de services sociaux qui soient adaptées physiquement et exemptes de préjugés et voir à inclure des mesures pour réduire la marginalisation sociale - favoriser l’accès à des moyens de contraception gratuits dans les écoles secondaires, les cégeps et les universités - prendre en considération le fait que les besoins des femmes diffèrent selon l’âge - lutter contre la stigmatisation, la discrimination, la judiciarisation et l’invisibilité des femmes vivant avec le VIH et/ou le VHC - mettre en place des services gratuits et accessibles permettant aux femmes de choisir leur maternité librement. » 	<p>Proposition enjeu 4 4.1 transversalité des revendications féministes</p>	<p>Au vote</p>

10. Inclusion <<<

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
10.1 Proposition synthèse : Identique à la proposition de la CP		
<p>10.1 CP : Se donner les moyens de réaliser l'inclusion Québec solidaire prendra tous les moyens pour lutter efficacement contre le racisme, le profilage racial, l'exclusion, l'homophobie, le sexisme, la transphobie, le capacitisme, l'islamophobie, l'anti-sémitisme, qui représentent autant d'entraves à la construction d'un Québec diversifié, pluraliste et inclusif. À cet effet, notamment, il :</p> <p>10.1 a) mettra sur pied une Commission d'enquête sur le racisme systémique et s'assurera de l'application des recommandations conséquentes;</p> <p>b) augmentera le soutien financier aux associations et aux organismes communautaires qui développent, dans les grands centres urbains et dans les régions, des services et des activités d'accueil et de soutien et d'intégration destinés aux personnes issues de l'immigration ou aux communautés culturelles;</p> <p>10.1 c) offrira du soutien additionnel aux organismes qui dispenseront de la formation sur les droits fondamentaux;</p> <p>d) instaurera des programmes particuliers pour les femmes immigrantes afin de leur faciliter l'acquisition du français, l'accès à l'éducation et au marché du travail;</p> <p>10.1 e) assurera une offre adéquate et gratuite du programme communautaire d'accueil, de soutien, de francisation et d'intégration financé par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion;</p> <p>10.1 f) améliorera le financement de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec (CDPDJ) et, particulièrement :</p> <p>10.1 f) i) sa Direction de la recherche, de l'éducation-coopération et des communications, pour mieux documenter les situations de discrimination et assurer davantage d'éducation aux droits,</p> <p>10.1 f) ii) ses services juridiques et d'enquêtes, pour traiter le nombre important de plaintes et pour défendre devant le <i>Tribunal des droits de la personne</i> davantage de personnes lésées;</p> <p>10.1 g) rendra obligatoire, pour le personnel de l'État qui est en relation avec la population, une formation de base, intégrée dans la pratique, sur la diversité, l'accessibilité universelle et les droits fondamentaux;</p>		
10.1-1 Beauharnois Ajouter un nouvel alinéa entre les alinéas a) et b) : « Rendra obligatoire la publication des statistiques sur les crimes haineux par tous les services de police du Québec »	À l'heure actuelle, le service de police de la Ville de Québec est le seul service de police au Québec qui refuse de rendre publiques les statistiques sur les crimes haineux. Il s'agit d'une situation inacceptable.	Au vote
10.1-2 Taschereau f) i et ii : Biffer les alinéas i et ii.	Les propositions comportent trop de détails pour la plate-forme électorale 2018. Laissons la CDPDJ gérer elle-même cette amélioration de financement.	Au vote
10.1-3 Laurier-Dorion Ajouter un nouvel alinéa : « Dotera le Québec d'une loi sur l'accessibilité universelle qui soit contraignante et précises des échéanciers clairs et raisonnables à la fois pour les institutions publiques et pour les entreprises. Cette loi doit prévoir, en amont et après son adoption, une véritable consultation des associations et des personnes en situation de handicap ».		Au vote

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
10.2 Proposition synthèse : Identique à la proposition de la CP		
<p>10.2 CP : Inclusion au travail</p> <p>Pour faire un monde du travail inclusif, Québec solidaire :</p> <p>a) respectera le <i>Programme d'accès à l'égalité</i> en augmentant l'embauche de <i>personnes des groupes minorisés</i> dans la fonction publique de façon à atteindre le même niveau de représentativité que dans la société québécoise.</p> <p>10.2 a) De plus, il redonnera à la CDPDJQ un pouvoir d'approbation et un pouvoir de sanction pour contraindre les organismes et ministères assujettis à respecter le <i>Programme</i>;</p> <p>b) étendra le <i>Programme d'accès à l'égalité</i>, <i>qui prévoit l'embauche de femmes, d'Autochtones, de personnes issues des minorités visibles et de personnes en situation de handicap aux</i> entreprises privées employant 50 personnes et plus qui bénéficient de subventions, de prêts ou de contrats du gouvernement du Québec, des municipalités et des commissions scolaires pour des montants de 50 000 \$ et plus</p> <p>10.2 c) modifiera la <i>Loi sur les normes du travail</i> pour assurer l'inclusion dans le monde du travail indépendamment de l'appartenance, réelle ou présumée, à une religion ou à tout autre groupe (par exemple sur la base du port d'un signe religieux, vêtement ou accessoire particulier);</p> <p>d) élaborera et conclura les ententes nécessaires, notamment avec les institutions d'enseignement et les corporations professionnelles, afin de faciliter la mise à niveau des connaissances et expériences nécessaires pour reconnaître les diplômes et expériences de travail obtenus à l'étranger;</p> <p>10.2 e) instaurera des programmes de reconnaissance et de valorisation des compétences pour les femmes immigrantes de même que pour les personnes, en majorité des femmes, ayant passé plusieurs années à dispenser des soins à leurs enfants et à leurs proches sans rémunération.</p>		
<p>10.2-1 CCN</p> <p>c) Biffer l'alinéa.</p>	<p>formulation obscure + contradiction avec notre programme + redondance avec les chartes des droits</p>	<p>Au vote</p>

10.3 Proposition synthèse : Identique à la proposition de la CP		
<p>10.3 CP : Droits des travailleuses et travailleurs migrants</p> <p>Pour protéger les droits <i>et améliorer les conditions de vie</i> des travailleuses <i>migrantes</i> et des travailleurs <i>migrants</i>, Québec solidaire...</p> <p>... encadrera mieux l'embauche des travailleuses et travailleurs de l'étranger ou en migration et modifiera la section « Travailleur temporaire » du <i>Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers de la Loi sur l'immigration au Québec</i> afin de :</p> <p>a) autoriser les travailleuses et travailleurs à changer d'employeur à l'intérieur d'un même secteur d'emploi, à choisir leur lieu de résidence et à quitter le lieu de résidence fourni par l'employeur sans que cela soit considéré comme un manquement à leur contrat de travail;</p> <p>b) garantir l'extension du statut légal en cas de dépôt d'une plainte afin de leur permettre de résider et de travailler au Québec pour la durée des procédures;</p>		

- c) en cas de violation des droits ou d'accident du travail, mettre en place le soutien nécessaire, incluant l'hébergement d'urgence;
 - d) instaurer l'obligation de traduire le contrat de travail dans la langue de la travailleuse ou du travailleur et d'y inclure le détail des normes du travail québécoises applicables;
 - e) mettre en place des mécanismes d'inspection systématique des employeurs et des milieux de travail pour assurer l'application des lois du travail du Québec et exclure les employeurs récidivistes;
 - f) inclure les travailleuses et travailleurs étrangers agricoles dans l'accès aux programmes communautaires d'accueil, de soutien, de francisation et d'intégration financés par le [ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion](#);
 - g) appliquer la *Convention sur le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques*, pour encadrer et responsabiliser les agences de placement et les employeurs;
- 10.3 h) abroger la loi qui empêche les travailleurs immigrants qui travaillent sur les fermes de se syndiquer.**

Pas d'amendements

10.4 Proposition synthèse : Identique à la proposition de la CP

10.4 CP : Conditions socio-économiques des personnes immigrantes

Québec solidaire abrogera le délai de carence exigé des personnes nouvellement arrivées pour l'aide de dernier recours (aide et solidarité sociale) et l'assurance-maladie.

Pas d'amendements

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
<h4>10.5 Proposition synthèse : Identique à la proposition de la CP</h4>		
<h5>10.5 CP : Reconnaissance officielle de la Langue des signes québécoise (LSQ)</h5> <p>10.5 En vertu de l'article 21 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées de l'Organisation des Nations Unies (ONU) qui invite les États à reconnaître officiellement les langues des signes et à encourager leur utilisation, Québec solidaire reconnaîtra la Langue des signes québécoise (LSQ).</p>		
<p>10.5-1 Hull Ajouter le paragraphe suivant : « Dans un esprit inclusif et de fierté culturelle, son usage sera facilité et soutenu. Québec solidaire adoptera une Politique d'aménagement linguistique à cet effet. »</p>	<p>Le but de cet amendement est de valoriser davantage la LSQ comme langue et aspect de la culture des personnes sourdes au Québec.</p>	<p>Au vote</p>

Propositions	Explications	Commentaires du Comité synthèse
10.6 Proposition synthèse : Identique à la proposition de la CP		
10.6 CP : Règles d'immigration		
10.6 Québec solidaire modifiera la grille de sélection des personnes immigrantes (à l'exception des règles s'appliquant aux personnes réfugiées) de façon à rapprocher la proportion de candidates et candidats à l'immigration sachant le français de celle de la population québécoise de langue maternelle française (78,9 %).		
10.6-1 Bourassa-Sauvé et Taschereau Biffer la proposition 10.6	- Bourassa-Sauvé : Inscire des objectifs chiffrés comme ceux-là prend mal en considération la réalité de l'immigration, notamment des réfugiés, qui peut évoluer de différentes manières et la langue maternelle ne devrait pas faire l'objet d'un objectif quantifié - Taschereau : L'affirmation est contradictoire avec l'esprit d'ouverture véhiculé par les positions de QS, dont le financement accru des mesures de francisation.	Au vote
10.6-2 Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont, Sainte-Marie Saint-Jacques Remplacer « de langue maternelle française (78,9 %). » : « Québec solidaire modifiera la grille de sélection des personnes immigrantes (à l'exception des règles s'appliquant aux personnes réfugiées) de façon à rapprocher la proportion de candidates et candidats à l'immigration sachant le français de celle de la population québécoise <u>qui n'est pas issue de la minorité anglophone (7,7%) et des nations autochtones (1%), soit 91,3% de la population de langue maternelle française (78,9 %).</u> »	Puisque le français est la langue officielle du Québec, il apparaît illogique et incohérent d'avoir pour objectif de limiter la proportion visée à celle des seuls francophones, dont le nombre est par ailleurs en recul. Il vaut mieux prendre le problème à l'envers et, tout en acceptant qu'il faille respecter le poids des minorités historiques non-francophones, viser une proportion qui soit en cohérence avec le statut de la langue française comme langue officielle.	Au vote
10.6-4 Hull Remplacer la proposition 10.6 par : « QS modifiera la grille de sélection des personnes immigrantes de façon à augmenter la proportion de candidates et candidats à l'immigration ayant une connaissance fonctionnelle du français. »	Cette proportion est déjà d'environ 50%. Un autre 25% environ des personnes issues de l'immigration ont choisi le français comme langue de leur intégration sociale au cours des dernières années. Il n'en faut pas beaucoup plus pour atteindre un maintien de l'équilibre linguistique actuel. Aussi, nous proposons ailleurs dans la plateforme d'améliorer les services et programmes de francisation et de les compléter par d'autres mesures favorisant l'inclusion de ces personnes dans la société québécoise (10.1 et 10.2). Nous proposons aussi de renforcer la présence du français en milieu de travail et de faire de l'apprentissage du français un droit (3.5). Il n'est donc pas nécessaire de nous donner une cible aussi ambitieuse que 78,9% de personnes sachant déjà le français à leur arrivée au Québec, mais une légère augmentation pourrait être utile.	Au vote

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
Nouvelle proposition		
<p>10.7 Hull « Que le Québec se dote d'une Loi sur l'accessibilité universelle qui précise des échéanciers clairs et raisonnables à la fois pour les institutions publiques et pour les entreprises et qui est accompagnée de mesures coercitives suite au non-respect de la loi. Cette Loi doit prévoir avant et après son adoption une véritable consultation des associations et des personnes en situation de handicap, ainsi que des milieux de la recherche. »</p>	<p>Cet engagement nous apparaît essentiel dans un esprit d'inclusion et d'égalité citoyenneté pour toutes et tous. Une loi similaire a déjà été adoptée en Ontario. Elle prévoit un calendrier d'application sur quelques années.</p>	<p>Au vote</p>

11. Justice et sécurité publique <<<

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
11.1 Proposition synthèse : Identique à la proposition de la CP		
<p>11.1 CP : Une justice accessible</p> <p>Un gouvernement solidaire fera en sorte que toute la population québécoise ait accès à la justice. À cet effet, il accordera les budgets nécessaires, et notamment :</p> <p>a) pour que le coût ne soit plus un obstacle, il :</p> <ul style="list-style-type: none"> i améliorera l'aide juridique pour couvrir plus de services et pour que plus de personnes y soient admissibles, ii instaurera un régime universel d'assurance juridique pour les personnes non admissibles à l'aide juridique, iii augmentera à 30 000 le montant maximal pouvant être réclamé dans le cadre d'une poursuite à la Division des petites créances; <p>b) pour que les personnes puissent s'approprier le contenu, les rouages et les instruments de la justice, il encouragera le recours aux modes alternatifs de prévention et de règlement des conflits et notamment à la justice participative, tout en assurant le respect des droits de la personne, en particulier dans les cas de violence conjugale ou intrafamiliale;</p> <p>c) pour que les différences culturelles ou l'éloignement ne soient plus un obstacle, il :</p> <ul style="list-style-type: none"> i améliorera l'accès aux services juridiques et la prestation des services, spécialement pour la population du Grand Nord, ii encouragera toute initiative pour faciliter l'accès des minorités et des Autochtones aux services juridiques, iii soutiendra les cliniques juridiques populaires et les centres de justice de proximité et investira les sommes nécessaires pour qu'ils puissent desservir toutes les régions du Québec. 		
<p>11.1-1 Saint-Hyacinthe</p> <p>b) Biffer l'alinéa.</p>	<p>Cette affirmation est en partie déjà mise en place avec le nouveau code de procédures civiles et ne peut absolument pas être appliquée dans le cas de violence conjugale ou intra-familiale</p>	<p>Au vote</p>
<p>11.1-2 Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont, Sainte-Marie Saint-Jacques</p> <p>Insérer un nouvel alinéa entre les alinéas b) et c) : « Dans le même but, il instituera des cours d'éducation juridique de base, notamment sur le fonctionnement du système juridique québécois, les normes minimales en matière de travail, le droit du logement ainsi que les droits de la personne. »</p>	<p>Cette proposition veut permettre « que les personnes puissent s'approprier le contenu, les rouages et les instruments de la justice » AVANT de se trouver confrontées à une situation problématique.</p>	<p>Au vote</p>

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
11.2 Proposition synthèse : Identique à la proposition de la CP		
<p>11.2 CP : Justice pénale: désengorger le système</p> <p>Pour désengorger le système de justice pénale et le rendre plus efficace, un gouvernement solidaire agira afin que les problèmes qui ne devraient pas relever de la justice pénale soient traités dans les cadres appropriés.</p> <p>Notamment, il :</p> <p>a) réinvestira dans les programmes sociaux pour éviter la criminalisation des problèmes sociaux; (cf 12.1)</p> <p>b) évitera le plus possible les peines de prison de moins de deux ans, cherchera à les remplacer par des programmes d'aide et des sanctions alternatives centrées sur la réparation...</p> <p>11.2 b) ... et abolira l'emprisonnement pour non-paiement d'amendes;</p> <p>c) décriminalisera la possession simple de l'ensemble des drogues. (Cf 11.4)</p>		
<p>11.2-1 Laurentides</p> <p>Insérer une nouvelle proposition entre les propositions 11.2 et 11.3 :</p> <p>« QS mettra en place une réforme du système carcéral qui :</p> <p>a) combattra la culture de répression dans les centres de détention et fera la promotion d'un traitement équitable entre hommes et femmes.</p> <p>b) Diminuera le pouvoir des administrations d'établissement au profit d'une norme nationale, selon les différents niveaux de sécurité, quant aux conditions de vie et des droits des détenu.e.s.</p> <p>c) Mettra de l'avant une approche communautaire quant au mode d'organisation de la vie quotidienne des détenu.e.s. »</p>		<p>Référée à la CP N'a jamais été débattue</p>
Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
11.3 Proposition synthèse : Identique à la proposition de la CP		
<p>11.3 CP : Justice pénale: réparer et réhabiliter</p> <p>Pour permettre aux victimes et aux personnes judiciairisées de reprendre autant que possible le contrôle de la situation problème où elles se trouvent impliquées, un gouvernement solidaire favorisera autant que possible une justice pénale axée sur la réparation et la guérison.</p> <p>Notamment, il :</p> <p>a) adoptera une loi renforçant le droit à l'anonymat des victimes et des autres personnes impliquées dans le processus pénal;</p> <p>b) maintiendra la spécificité du système de justice pénale pour les adolescentes et adolescents;</p>		

- c) en ce qui a trait aux Autochtones :
- i renforcera l'autonomie des communautés autochtones dans la prise en charge de la sécurité publique et de la justice de manière à respecter les pratiques et les principes de justice participative et réparatrice,
 - ii veillera à ce que l'application et l'administration des sentences tiennent compte des spécificités culturelles des Autochtones et de la discrimination systémique à leur endroit
 - iii mettra en application les [recommandations de la commission Vérité et Réconciliation](#) qui concernent la justice;
- d) soutiendra le financement des programmes axés sur la justice participative et réparatrice ainsi que des services et programmes de réhabilitation au sein de la communauté, et renforcera les programmes de réparation et de réhabilitation au sein des centres de détention.

11.3-1 Arthabaska c) iii : Retirer l'alinéa.	L'appui aux recommandations de la <i>Commission vérité et réconciliation</i> est déjà globalement traité de façon fort éloquente dans l'engagement 4.1 b).	Au vote
--	--	---------

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
--------------	--------------	------------------------------------

11.4 Proposition synthèse : Identique à la proposition de la CP

11.4 CP : Drogues, dépendances, et santé publique

Pour Québec solidaire, la consommation de drogues, de tabac, d'alcool et les autres pratiques pouvant donner lieu à une forme de dépendance doivent être considérées avant tout du point de vue de la santé publique. C'est pourquoi un gouvernement solidaire :

- a) mettra en place des programmes de prévention, d'éducation, de santé et de bien-être pour sensibiliser aux meilleures façons de réduire les risques liés aux drogues, **y compris pour la conduite automobile**, et limiter le développement de dépendances;
- b) décriminalisera la possession simple de l'ensemble des drogues;
- c) révisera les politiques de l'État en matière de drogues (y compris le tabac et l'alcool) et de jeu pour qu'elles soient cohérentes entre elles et s'inscrivent dans un cadre de santé publique;
- d) dans le cadre de la légalisation du cannabis :
 - i **appliquera à la consommation du cannabis les limitations qui existent déjà pour le tabac (fumée secondaire) et l'alcool (âge, lieux).**

11.4 d) ii développera un test évaluant les facultés nécessaires à la conduite automobile,

iii contrôlera la production, la transformation et la distribution du cannabis et en interdira la promotion;

- e) **réduira progressivement le rôle de «levée de fonds» de la Régie des alcools, des courses et des jeux** pour qu'à terme, les revenus que l'État tire de ces activités (et éventuellement de la drogue) ainsi que des taxes qui y sont associées soient destinés en priorité :
 - i à la prévention et aux soins,
 - ii au contrôle de la production, de la transformation et de la distribution,
 - iii à la recherche.

11.4-1 Laurentides		Au vote
---------------------------	--	---------

Ajouter un nouvel alinéa : « mettra graduellement en place des mesures qui auront pour objectif final l'encadrement légal de l'ensemble des drogues. »		
11.4-2 Bertrand b) Insérer un nouvel alinéa entre les alinéas a) et b : « Compte tenu des limites atteintes par les politiques mises en vigueur jusqu'à maintenant, Québec solidaire évaluera les impacts réels des politiques anti-tabagisme et mettra en place des mesures efficaces de soutien aux personnes les plus dépendantes. »	Les politiques et programmes, notamment ceux destinés aux fumeurs ont atteint la majorité des fumeurs en mesure d'arrêter avec l'un ou l'autre méthode. La recherche démontre qu'il resterait autour de 20 % d'irréductibles. La pression sociale exercée sur eux, les obligeant à aller dehors pour fumer, ne parvient pas à les aider à cesser. Il faut les supporter d'une autre façon, en mettant en place des mesures plus efficaces s'adressant à eux spécifiquement	Au vote
11.4-3 Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont, Sainte-Marie Saint-Jacques d) ii : Remplacer l'alinéa par : « En ce qui concerne la conduite automobile : - remplacera graduellement l'alcootest par un test évaluant les réflexes nécessaires à la conduite automobile (TSN - Test de sobriété normalisé); - à cet effet, s'assurera que tous les membres des forces policières reçoivent la formation requise pour faire passer le TSN; - fera de la sensibilisation sur l'ensemble des causes qui peuvent affaiblir la capacité de conduire un véhicule automobile; - remplacera les sanctions pénales pour conduite avec des facultés affaiblies par des sanctions administratives s'appliquant à l'ensemble des causes. »	Voir en annexe l'explication 11.4-3 (Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont, Sainte-Marie Saint-Jacques) L'explication de la proposition d'amendement 11.4-3 a été déplacée à la fin du cahier synthèse, en annexe.	Référée à la CP N'a jamais été débattue

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
--------------	--------------	------------------------------------

11.5 Proposition synthèse : Identique à la proposition de la CP

11.5 CP : Réformer le droit de la famille

Un gouvernement solidaire

11.5 a) enclenchera la réforme du droit de la famille (qui date des années 1980) pour répondre aux réalités des années 2020;

b) dans le cadre de cette réforme, préconisera d'appliquer aux couples en union de fait les mêmes règles qu'aux couples mariés en ce qui concerne la protection de la résidence familiale, l'obligation alimentaire et le partage du patrimoine familial. Les personnes en union de fait seront soumises à ces règles après deux ans de cohabitation établie mais pourront se soustraire au partage du patrimoine familial en signant de plein gré une convention attestant de leur retrait;

c) se dotera d'une politique de diffusion du droit de la famille pour qu'à court, moyen et long terme, les personnes soient informées des règles qui les concernent.

11.5-1 Saint-Hyacinthe	2 ans apparaît trop court pour concrétiser un régime matrimonial	Non recevable
-------------------------------	--	---------------

b) Remplacer « deux ans » : « ...Les personnes en union de fait seront soumises à ces règles après 5 ans par défaut deux ans de cohabitation établie... »	Contredit l'enjeu 5, 1.5 b)
--	--------------------------------

11.6 Proposition synthèse : Identique à la proposition de la CP

11.6 CP : Droit de manifester

Un gouvernement solidaire :

- a) reconnaîtra le droit de manifester comme partie intégrante de la liberté d'expression;
- b) reconnaîtra le droit de grève étudiant comme faisant partie de la liberté d'expression et de la liberté d'association garanties par les chartes;
- c) abolira toute restriction législative portant atteinte au droit de manifester et aux libertés d'expression et de réunion pacifique.

Aucun amendement

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
--------------	--------------	--

11.7 Proposition synthèse : Identique à la proposition de la CP

11.7 CP : Une police pour protéger

Pour Québec solidaire, la mission première de la police est de protéger les personnes et l'exercice de leurs droits. C'est pourquoi un gouvernement solidaire :

- a) inscrira explicitement cette mission particulière dans le texte de la Loi sur la police et mettra en place des modèles d'intervention policière qui tiendront compte en priorité de cette mission;
- b) assurera un contrôle efficace et transparent de l'activité policière pour que la population ait confiance en sa police et, notamment :
 - i encadrera de façon stricte et limitera au minimum tout emploi de la force par la police contre les personnes;
 - ii créera un organisme indépendant, impartial et transparent de surveillance et d'enquête sur l'activité policière. Cet organisme permanent à caractère civil :
 - sera doté d'un mandat large et de réels pouvoirs d'enquête et de sanction,
 - pourra enquêter sur:
 - des actions policières pouvant mener à des poursuites criminelles,
 - des situations d'abus policier, de profilage politique, social ou ethnoracial et de répression du droit à la liberté d'expression,
 - des lacunes systémiques,
 - des plaintes de citoyennes et citoyens envers des membres du corps policier;
 - sera redevable à l'Assemblée nationale afin d'assurer son indépendance...

11.7 b) ii ... et rendra publics tous ses rapports d'enquête;

- c) assurera, que le travail des policières et policiers privilégie l'approche communautaire, la justice «alternative» et la qualité de la relation avec les personnes et, notamment :
 - i encouragera l'adoption de techniques d'intervention alternatives qui diminueront la judiciarisation abusive ou inutile des personnes en situation d'itinérance,

- ii accordera une importance particulière au caractère approprié de toute intervention policière auprès des personnes en détresse, en crise ou ayant des besoins particuliers,
- iii mettra en place un cadre de formation très rigoureux et de haut niveau des policiers et policières, axé sur le respect des droits et libertés des personnes et sur le rôle important de la police dans la sauvegarde de la démocratie. Cette formation inclura notamment de la formation continue sur l'utilisation de la force policière et l'apprentissage obligatoire des techniques de désescalade.

11.7-1 Rimouski

Ajouter un nouvel alinéa : « d) Présentera une loi afin que la nomination du directeur de la Sûreté du Québec ainsi que de l'Unité permanente anti-corruption soit nommée par un vote au 2/3 de l'Assemblée nationale, à la suite des recommandations d'un comité de l'Assemblée nationale dont les membres seront choisis au hasard. »

Éviter l'interférence politique et partisane tout simplement

Au vote

11.8 Proposition synthèse : Identique à la proposition de la CP

11.8 CP : Politique en itinérance

Dans le cadre de la *Politique nationale de lutte à l'itinérance*, Québec solidaire :

- a) allouera les moyens financiers et autres permettant d'intervenir résolument dans des domaines comme la sécurité du revenu, le logement, l'éducation, la santé, l'intervention communautaire et le droit de toute personne à circuler et à vivre librement dans les villes (le « droit de cité »);
- b) luttera contre la judiciarisation des personnes en situation d'itinérance, **et notamment les Autochtones qui sont surreprésentés dans la population itinérante à cause de facteurs systémiques et qui sont de ce fait les personnes les plus discriminées.**
 Cette politique de lutte à la surjudiciarisation sera animée par une « justice de solidarité » et se traduira par des modifications à la réglementation, au système judiciaire et aux techniques d'intervention policière, ainsi que par un soutien aux acteurs du milieu communautaire pour la défense des droits des personnes en situation d'itinérance;
- c) obligera les différents ministères :
 - i à étudier l'impact de leurs mesures sur les personnes les plus vulnérables,
 - ii à s'assurer qu'aucune personne n'est exclue des programmes proposés;
- d) reconnaîtra le caractère essentiel du travail non rémunéré pour notre société, notamment dans une démarche d'insertion sociale. **(Cf 5.4)**

Aucun amendement

12. Santé, condition de vie et services sociaux <<<

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
<p>12.1 Proposition synthèse : Soins de santé et services sociaux</p> <p>Québec solidaire garantira l'accès public, universel et gratuit aux soins de santé, <u>y compris les soins dentaires et oculaires</u>, et aux services sociaux, selon la durée requise et en temps opportun et, pour ce faire :</p> <p>12.1 a) enchâssera dans la <i>Loi sur les services de santé et les services sociaux</i> l'engagement de l'État à assurer l'accès public, universel et gratuit aux services;</p> <p>b) cessera le recours au secteur privé pour la prestation de services de santé et de services sociaux;</p> <p>c) renoncera à implanter une nouvelle gestion publique de la santé (NGP) basée sur le modèle du privé, car non adaptée aux particularités et à la complexité des services publics que sont les services de santé et les services sociaux;</p> <p>12.1 d) cessera le transfert de personnel professionnel des CLSC vers les groupes de médecine familiale (GMF);</p> <p>12.1 e) assurera l'accès gratuit aux services d'imagerie médicale comme les échographies, l'imagerie par résonance magnétique <u>et autres soins diagnostiques</u>;</p> <p>f) augmentera le financement des CLSC afin d'assurer à toutes les personnes l'accès à des services intégrés de première ligne de qualité (santé, sociaux et médicaux) notamment le soutien aux personnes en situation de vulnérabilité (santé mentale, situations de handicap, itinérance, toxicomanie, perte d'autonomie et en besoin de soins palliatifs) :</p> <p>i pour les soins et le soutien à domicile pour les personnes et leurs proches (personnes en perte d'autonomie ou en besoin de soins palliatifs),</p> <p>12.1 f) ii pour l'aide psychologique et la psychothérapie,</p> <p>12.1 f) iii pour d'autres services professionnels qui migrent de plus en plus vers le privé (physiothérapie, nutrition, orthophonie, etc.);</p> <p>g) améliorera l'organisation des services :</p> <p>i en soutenant le travail en équipe multi et interdisciplinaire, incluant des médecins,</p> <p>ii en favorisant la délégation d'actes, qui permet d'utiliser l'expertise d'autres professions lorsque possible et pertinent pour les soins à la personne et aux familles, par exemple les infirmières praticiennes spécialisées (IPS),</p> <p>iii en soutenant et assurant un lien efficace d'un service à l'autre entre les GMF, les CLSC et autres formes d'organisation de services de première ligne publics adaptées aux besoins locaux, comme la clinique de santé SABSA à Québec,</p> <p>iv en s'assurant de la coordination et du transfert des informations entre les services dispensés par le personnel professionnel en première ligne et les services spécialisés;</p> <p>h) assurera le financement de base des organismes communautaires en santé et services sociaux.</p> <p><u>i) Pour améliorer la santé de toutes et tous et pour réduire les inégalités en santé, Québec solidaire garantira des soins de santé et des services sociaux publics, universels, gratuits, de qualité et de proximité, 24 heures sur 24, grâce à :</u></p> <p><u>a. un réseau complet de cliniques multidisciplinaires comprenant les CLSC renforcés;</u></p> <p><u>b. un soutien à domicile élargi;</u></p> <p><u>c. un médecin de famille pour chaque personne;</u></p> <p><u>d. une sage-femme pour les femmes qui le désirent;</u></p> <p><u>e. des mesures concrètes pour mettre fin à la privatisation dans le système (p. ex. cesser le recours aux agences privées pour assurer les services, éliminer les frais accessoires);</u></p>		

- k) Intégrer les soins psychologiques à l'assurance maladie pour qu'ils soient gratuits comme les autres soins de santé;**
m) Assurera un meilleur soutien et un meilleur accès aux services aux personnes qui ont besoin de soins psychiatriques et de santé mentale;
n) Assurera un financement adéquat pour les institutions de soins palliatifs.

12.1 CP : Soins de santé et services sociaux

Québec solidaire garantira l'accès public, universel et gratuit aux soins de santé et aux services sociaux, selon la durée requise et en temps opportun et, pour ce faire :

12.1 a) enchâssera dans la Loi sur les services de santé et les services sociaux l'engagement de l'État à assurer l'accès public, universel et gratuit aux services;

b) cessera le recours au secteur privé pour la prestation de services de santé et de services sociaux;

c) renoncera à implanter une nouvelle gestion publique de la santé (NGP) basée sur le modèle du privé, car non adaptée aux particularités et à la complexité des services publics que sont les services de santé et les services sociaux;

12.1 d) cessera le transfert de personnel professionnel des CLSC vers les groupes de médecine familiale (GMF);

12.1 e) assurera l'accès gratuit aux services d'imagerie médicale comme les échographies, l'imagerie par résonance magnétique;

f) augmentera le financement des CLSC afin d'assurer à toutes les personnes l'accès à des services intégrés de première ligne de qualité (santé, sociaux et médicaux) notamment le soutien aux personnes en situation de vulnérabilité (santé mentale, situations de handicap, itinérance, toxicomanie, perte d'autonomie et en besoin de soins palliatifs) :

i pour les soins et le soutien à domicile pour les personnes et leurs proches (personnes en perte d'autonomie ou en besoin de soins palliatifs),

12.1 f) ii pour l'aide psychologique et la psychothérapie,

12.1 f) iii pour d'autres services professionnels qui migrent de plus en plus vers le privé (physiothérapie, nutrition, orthophonie, etc.);

g) améliorera l'organisation des services :

i en soutenant le travail en équipe multi et interdisciplinaire, incluant des médecins,

ii en favorisant la délégation d'actes, qui permet d'utiliser l'expertise d'autres professions lorsque possible et pertinent pour les soins à la personne et aux familles, par exemple les infirmières praticiennes spécialisées (IPS),

iii en soutenant et assurant un lien efficace d'un service à l'autre entre les GMF, les CLSC et autres formes d'organisation de services de première ligne publics adaptées aux besoins locaux, comme la clinique de santé SABSA à Québec,

iv en s'assurant de la coordination et du transfert des informations entre les services dispensés par le personnel professionnel en première ligne et les services spécialisés;

h) assurera le financement de base des organismes communautaires en santé et services sociaux.

12.1-1 Taschereau

Ajouter à la proposition 12.1 : « Pour améliorer la santé de toutes et tous et pour réduire les inégalités en santé, Québec solidaire garantira des soins de santé et des services sociaux publics, universels, gratuits, de qualité et de proximité, 24 heures sur 24, grâce à :

a. un réseau complet de cliniques multidisciplinaires comprenant les CLSC renforcés;

b. un soutien à domicile élargi;

c. un médecin de famille pour chaque personne;

d. une sage-femme pour les femmes qui le désirent;

e. des mesures concrètes pour mettre fin à la privatisation dans le système (p. ex. cesser le recours aux agences privées pour assurer les services, éliminer les frais accessoires). »

L'idée des CLSC 24/7 avait marqué les esprits. Nous proposons de ramener cette proposition qui figurait dans la plate-forme 2014.

Intégrée
Avec
concordances si
nécessaire

12.1-2 Montréal

Ajouter après « santé » : « y compris les soins dentaires et oculaires »;

Le grand public pense souvent seulement à « médecin » et « urgence » quand on parle de santé.

Intégrée

12.1-3 Verchères Ajouter : « Assurera l'accès gratuit aux soins dentaires, d'orthodontie et d'optométrie pour cause médicale et psychologique. »		Disposée par 12.1-2
12.1-4 CCN Ajouter : « Intégrer les soins dentaires à l'assurance maladie pour qu'ils soient gratuits comme les autres soins de santé. »	Mesure simple et efficace pour aider les jeunes, les familles et les personnes à faible revenu et qui résout une incohérence du régime d'assurance-maladie du Québec.	Disposée par 12.1-2
12.1-5 CCN Ajouter : « Intégrer les soins optométriques à l'assurance maladie pour qu'ils soient gratuits comme les autres soins de santé. »	Mesure simple et efficace pour aider les jeunes, les familles et les personnes à faible revenu et qui résout une incohérence du régime d'assurance-maladie du Québec.	Disposée par 12.1-2
12.1-6 Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont, Sainte-Marie Saint-Jacques Ajouter : « créera un pôle public de soins dentaires pour assurer des soins de base gratuits et accessibles à toutes et tous. »		Disposée par 12.1-2
12.1-7 Saint-Henri-Sainte-Anne d) Ajouter à la fin de l'alinéa : « et à la longue de renverser les transferts déjà accomplis. »		Au vote
12.1-8 Montréal e) Ajouter « et autres soins diagnostiques » après « résonance magnétique ».	Au-delà de l'imagerie, etc., plusieurs tests sont considérés comme des soins accessoires (payants) alors qu'ils servent au diagnostic.	Intégrée
12.1-9 Verchères g) Ajouter un nouvel alinéa : « v) En adoptant une vision et un mode de gestion qui favorise l'empowerment des utilisateurs de services. »		Au vote
12.1-10 Verchères g) Ajouter un nouvel alinéa : « vi) En attribuant une charge de cas équilibrée aux intervenantes et intervenants, pour non seulement améliorer la qualité des services, mais aussi prévenir l'épuisement professionnel. »	Ça tombe comme des mouches dans le réseau!	Au vote
12.1-11 Montréal g) Ajouter un nouvel alinéa : « v) En adoptant le principe voulant que la rédaction de dossier et le travail clérical ne doivent pas nuire aux services directs à la population. »	En d'autres mots, moins de paperasse, davantage de services directs	Référée à la CP Relève du programme
12.1-12 CCN Ajouter un nouvel alinéa : « k) Intégrer les soins psychologiques à l'assurance maladie pour qu'ils soient gratuits comme les autres soins de santé. »	Mesure simple et efficace pour aider les jeunes, les familles et les personnes à faible revenu et qui résout une incohérence du régime d'assurance-maladie du Québec.	Intégrée
12.1-13 Beauharnois Ajouter un nouvel alinéa : « m) Assurera un meilleur soutien et un meilleur accès aux services aux personnes qui ont besoin de soins psychiatriques et de santé mentale. »	L'accès à des soins psychiatriques et de santé mentale est un point faible actuellement dans le système de santé. Une personne qui veut consulter un psychologue ou avoir accès à une travailleuse sociale doit accepter de s'inscrire sur une liste d'attente dans un CLSC (ce qui est loin d'être idéal dans un contexte d'urgence, par exemple) ou payer de sa poche et aller dans le réseau privé	Intégrée
12.1-14 Beauharnois Ajouter un nouvel alinéa : « n) Assurera un financement adéquat pour les institutions de soins palliatifs. »	Les institutions de soins palliatifs à l'heure actuelle financent leurs activités par le biais de dons et de fondations, ce qui rend leur accessibilité régionale très inégale. Dans un contexte de	Intégrée

vieillesse de la population, mourir dans la dignité veut également dire mourir dans un endroit adapté à cette réalité.

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
<p>12.2 Proposition synthèse : Prévention et proximité Québec solidaire recentrera la philosophie du système de santé et de services sociaux dans une approche résolument préventive et de proximité relationnelle et géographique et, pour ce faire :</p> <p>12.2 a) augmentera substantiellement doublera les investissements en promotion de la santé et en prévention et les intégrera mieux à la première ligne, afin d’agir sur les déterminants de la santé;</p> <p>12.2 b) intensifiera l’éducation à la santé et le développement d’environnements favorables à la santé;</p> <p>12.2 c) rendra obligatoire l’évaluation d’impact sur la santé (EIS) d’activités telles que l’exploitation des hydrocarbures et des mines à ciel ouvert, et rendra publics les résultats de ces démarches;</p> <p>12.2 d) favorisera une plus grande salubrité des logements en adoptant un code national du logement et en adaptant les programmes de soutien à la rénovation de logements.</p> <p>e) luttera contre la stigmatisation, la discrimination et la judiciarisation des personnes vivant avec le VIH et/ou le VHC.</p>		
<p>12.2 Prévention et proximité Québec solidaire recentrera la philosophie du système de santé et de services sociaux dans une approche résolument préventive et de proximité relationnelle et géographique et, pour ce faire :</p> <p>12.2 a) doublera les investissements en promotion de la santé et en prévention et les intégrera mieux à la première ligne, afin d’agir sur les déterminants de la santé;</p> <p>12.2 b) intensifiera l’éducation à la santé et le développement d’environnements favorables à la santé;</p> <p>12.2 c) rendra obligatoire l’évaluation d’impact sur la santé (EIS) d’activités telles que l’exploitation des hydrocarbures et des mines à ciel ouvert, et rendra publics les résultats de ces démarches;</p> <p>12.2 d) favorisera une plus grande salubrité des logements en adoptant un code national du logement et en adaptant les programmes de soutien à la rénovation de logements. <i>(Détails: cf 16.1 e) et f)</i></p>		
<p>12.2-1 Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont, Sainte-Marie Saint-Jacques a) Remplacer « doublera » par « augmentera substantiellement ».</p>	<p>Il n’est pas clair si on a besoin d’une augmentation du double, ou moins que le double, ou plus du double. L’amendement permet d’ajuster selon le besoin</p>	<p>Intégrée</p>
<p>12.1-2 Montréal a) « doublera » : Préciser un montant ou fournir un argumentaire.</p>	<p>Si par exemple, le gouvernement actuel investit la moitié de ce qu’il y avait il y a moins de 4 ans, on fait juste reporter les investissements à leur taux d’avant ... ça nous restreint peut-être ?</p>	<p>Non retenue De l'ordre du commentaire</p>
<p>12.2-3 Hochelaga-Maisonneuve Ajouter un nouvel alinéa : « e) luttera contre la stigmatisation, la discrimination et la judiciarisation des personnes vivant avec le VIH et/ou le VHC. »</p>	<p>Élargit à toutes et tous la disposition 4.1 e) de notre programme (Enjeu 4) à propos de la santé des femmes : « lutter contre la stigmatisation, la discrimination, la judiciarisation et l’invisibilité des femmes vivant avec le VIH et/ou le VHC ».</p>	<p>Intégrée</p>

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
--------------	--------------	------------------------------------

12.3 Proposition synthèse : Réviser la gouvernance du réseau

12.3 Pour réviser la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux et la gouvernance des services médicaux, Québec solidaire :

12.3 a) recentrera le pouvoir du Ministre sur les grandes orientations du système de santé et services sociaux;

12.3 b) modifiera les méga structures (CISSS et CIUSSS) actuelles au profit d'organisations de plus petite taille qui permettent plus d'autonomie régionale et territoriale, l'implication des communautés et la gestion participative, le tout pour assurer une réponse plus adaptée aux besoins des populations;

12.3 c) permettra la diversité des structures locales qui favorise une meilleure adaptation des services aux besoins des personnes et encourage l'innovation;

12.3 d) renforcera les pouvoirs et devoirs des directions et des conseils d'administration des organisations locales envers leur population;

e) assurera la présence de citoyennes et/ou citoyens, de travailleurs et/ou travailleuses au sein des conseils d'administration;

12.3 e) la parité **et la diversité** devra être assurée dans cette présence;

f) favorisera l'implication du personnel professionnel de la santé et des services sociaux dans la gestion et augmentera l'imputabilité des établissements et des équipes de soins;

12.3 g) donnera aux gestionnaires des établissements des différents territoires le pouvoir de gérer les ressources médicales afin de mieux arrimer la complémentarité des services offerts en GMF et de ceux offerts en CLSC ou dans d'autres organisations publiques selon les besoins de la population du territoire;

12.3 h) intégrera les cliniques réseaux et les GMF aux CLSC et les rendra imputables, imputabilité calculée sur la base de l'équipe, et non du médecin individuellement, en regard des cibles ministérielles, de la pratique mais également de leurs réponses à l'ensemble des besoins de la population;

12.3 j) gèlera la rémunération et révisera le mode de rémunération des médecins afin de réduire la proportion de la rémunération à l'acte au profit d'une rémunération mixte grâce au salariat et à la capitation. Pour ce faire, la revalorisation (révision de la valeur) des actes et salaires devra être de la responsabilité du gouvernement et non des fédérations médicales comme c'est le cas actuellement;

12.3 k) rendra les données sur la pratique médicale accessibles au Collège des médecins, mais aussi aux chercheurs et aux journalistes qui en font la demande, afin d'éviter les abus, d'évaluer les pratiques, la pertinence des actes, et d'en assurer la qualité, tout en préservant la confidentialité des informations.

12.3 CP : Réviser la gouvernance du réseau

12.3 Pour réviser la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux et la gouvernance des services médicaux, Québec solidaire :

12.3 a) recentrera le pouvoir du Ministre sur les grandes orientations du système de santé et services sociaux;

12.3 b) modifiera les méga structures (CISSS et CIUSSS) actuelles au profit d'organisations de plus petite taille qui permettent plus d'autonomie régionale et territoriale, l'implication des communautés et la gestion participative, le tout pour assurer une réponse plus adaptée aux besoins des populations;

12.3 c) permettra la diversité des structures locales qui favorise une meilleure adaptation des services aux besoins des personnes et encourage l'innovation;

12.3 d) renforcera les pouvoirs et devoirs des directions et des conseils d'administration des organisations locales envers leur population;

e) assurera la présence de citoyennes et/ou citoyens, de travailleurs et/ou travailleuses au sein des conseils d'administration; **(cf 15.9 a)**

12.3 e) la parité devra être assurée dans cette présence;

f) favorisera l'implication du personnel professionnel de la santé et des services sociaux dans la gestion et augmentera l'imputabilité des établissements et des équipes de soins; **(cf 15.9 a)**

12.3 g) donnera aux gestionnaires des établissements des différents territoires le pouvoir de gérer les ressources médicales afin de mieux arrimer la complémentarité des services offerts en GMF et de ceux offerts en CLSC ou dans d'autres organisations publiques selon les besoins de la population du territoire;

12.3 h) intégrera les cliniques réseaux et les GMF aux CLSC et les rendra imputables, imputabilité calculée sur la base de l'équipe, et non du médecin individuellement, en regard des cibles ministérielles, de la pratique mais également de leurs réponses à l'ensemble des besoins de la population;

12.3 j) gèlera la rémunération et révisera le mode de rémunération des médecins afin de réduire la proportion de la rémunération à l'acte au profit d'une rémunération mixte grâce au salariat et à la capitation. Pour ce faire, la revalorisation (révision de la valeur) des actes et salaires devra être de la responsabilité du gouvernement et non des fédérations médicales comme c'est le cas actuellement;

12.3 k) rendra les données sur la pratique médicale accessibles au Collège des médecins, mais aussi aux chercheurs et aux journalistes qui en font la demande, afin d'éviter les abus, d'évaluer les pratiques, la pertinence des actes, et d'en assurer la qualité, tout en préservant la confidentialité des informations.

12.3-1 Université Laval b) Insérer un nouvel alinéa : « ii) effectuera ces changements intelligemment et humainement, en prenant en compte les nombreux chocs et réformes qu'ont subis le système de santé au cours des dernières années et en se préoccupant du bien-être du personnel qui doit vivre ces transitions répétées. »	La réforme de 2015 est encore en cours au sein des CIUSSS et des CISSS. Cette réforme et les nombreux bouleversements qu'elle a emmenée fait toujours vivre de l'instabilité au personnel du système de santé. Nous devons en tenir compte.	Non retenue De l'ordre du commentaire
12.3-2 Montréal e) Ajouter « et la diversité » après « parité ».	Soyons en cohérence avec notre volonté inclusive	Intégrée

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
--------------	--------------	------------------------------------

12.4 Proposition synthèse : Identique à la proposition de la CP

12.4 CP : Médicaments

Québec solidaire mettra en place une nouvelle politique pharmaceutique publique comprenant deux piliers :

- a) un Régime d'assurance médicaments public et universel (RAMPU);
- b) Pharma Québec, pôle public d'achat groupé, de production de médicaments génériques ainsi que de recherche et d'innovation pharmaceutique.

12.4-1 Rimouski Ajouter un nouvel alinéa : « c) Réviser le mode de rémunération des pharmaciens. »	Le mode de rémunération actuel des pharmaciens repose sur les honoraires appliqués sur le service de médicaments et sur les allocations professionnelles versées par les compagnies génériques à l'achat de médicaments génériques (allocations qui doivent être utilisées pour le service pharmaceutique). L'honoraire imposé par la RAMQ n'est pas cohérent avec les coûts d'exploitation d'une pharmacie alors que l'honoraire réclamé par les pharmaciens propriétaires aux patients avec assurance privée est plus réaliste et correspond davantage à ces coûts d'exploitation. Avec la mise en place d'un RAMPU et de Pharma-Québec, la rémunération du pharmacien est attaquée sur deux fronts. Il serait ainsi conséquent, afin de reconnaître l'importance de son rôle au sein du système de santé, de revoir le mode de rémunération des pharmaciens	Non retenu Référée à la CP N'a jamais été débattue
--	--	--

13. Stratégie pour la souveraineté <<<

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
13.2 Proposition synthèse : Identique à la proposition de la CP		
<p>13.1 CP : Souveraineté</p> <p>Comme tous les peuples du monde, celui du Québec est souverain. Il a le droit de décider de son avenir. Il a le droit de choisir librement son statut politique, de préserver sa langue, sa culture, sa diversité et son environnement en respectant les droits des peuples autochtones...</p> <p>13.1... dont leur droit inhérent d'être autonomes et de s'administrer eux-mêmes...</p> <p>... et en favorisant des relations internationales plus solidaires.</p> <p>Dès son arrivée au pouvoir, Québec solidaire convoquera rapidement une assemblée constituante pour que le peuple du Québec puisse affirmer sa souveraineté en l'exerçant. Pendant cette démarche, il défendra l'objectif de faire du Québec un pays.</p>		
<p>13.1-1 CCN</p> <p>Ajouter « , telle que définie dans son programme, » : « ...Québec solidaire convoquera rapidement une assemblée constituante, telle que définie dans son programme, pour que le peuple du...».</p>		<p>Non retenue De l'ordre de la formulation</p>

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
13.2 Proposition synthèse : Identique à la proposition de la CP		
<p>13.2 CP : Assemblée constituante</p> <p>Pour rendre le Québec porteur d'un projet social enthousiasmant, pour permettre une transformation sociale correspondant à nos aspirations, Québec solidaire propose la convocation rapide d'une Assemblée constituante, la rédaction d'une Constitution par l'Assemblée constituante, suivie d'un référendum sur la Constitution du Québec.</p> <p>a) Dans une perspective démocratique, l'Assemblée Constituante sera élue et aura pour mandat d'établir cette nouvelle proposition constitutionnelle qui sera soumise à la population par référendum.</p> <p>b) i L'Assemblée Constituante sera élue au suffrage universel au moyen d'un scrutin proportionnel par listes pour qu'elle soit composée d'un nombre égal de femmes et d'hommes et représentative des régions et de la société québécoise dans sa diversité.</p> <p>13.2 b) ii</p> <p>ii Des membres pourront être proposés par l'Assemblée nationale et choisis par l'Assemblée constituante pour équilibrer la représentation des minorités tout en respectant le poids respectif des listes.</p> <p>iii La représentation des peuples autochtones sera déterminée par celles-ci.</p>		

iv Des mesures seront prévues pour accompagner et valoriser les candidatures féminines (avant l'élection) et pour assurer la conciliation famille-travail. De plus, les femmes participant à l'Assemblée constituante auront le droit de se réunir en caucus durant la démarche.

c) La **délégation** de Québec solidaire à l'Assemblée constituante défendra la proposition d'un peuple souverain, dont le territoire relève d'un État québécois indépendant. **Elle préconisera aussi que** la constitution...

13.2 c) i

i soit rédigée, en langage non sexiste,

... à partir d'une analyse féministe et d'une analyse différenciée selon les genres, en tenant compte de l'intersectionnalité des oppressions.

ii garantit la parité entre les femmes et les hommes dans les institutions publiques, ...

iii garantit le scrutin proportionnel mixte avec compensation,

iv inclut une Charte des droits, libertés et obligations reprenant les droits actuels reconnus par les chartes.

13.2 c) v

v affirme l'égalité des hommes et des femmes comme valeur si fondatrice du Québec moderne qu'elle ne saurait faire l'objet de compromis.

vi soit inclusive, non discriminatoire, reconnaissant la laïcité de l'État,

13.2 c) vi

... et l'obligation de sauvegarder les patrimoines collectifs de la nation québécoise :

... la culture québécoise et la langue française, les patrimoines des minorités et des peuples autochtones, les rapports sociaux pacifiques et solidaires, l'environnement.

13.2-1 Laurentides

a) Ajouter « d'un Québec indépendant » : « a) Dans une perspective démocratique, l'Assemblée Constituante sera élue et aura pour mandat d'établir cette nouvelle proposition constitutionnelle **d'un Québec indépendant** qui sera soumise... »

Apparemment, c'est l'élément qui bloque pour une fusion avec ON d'une part et, d'autre part, selon le constitutionnaliste André Binette, si le mandat donné à la constituante n'est pas clair à ce niveau, le fédéral refusera de reconnaître la démarche d'accession à l'indépendance.

Sous réserve de l'entente avec Option nationale : irrecevable si l'entente est rejetée. De l'ordre du programme

13.2-2 Taschereau et Saint-Henri-Sainte-Anne

b) ii : Biffer l'alinéa.

- Taschereau : Tenons-nous-en au principe énonçant la composition de l'assemblée constituante et ce sera lors du processus du projet de loi de l'Assemblée constituante que le bon mécanisme sera trouvé.

Au vote

13.2-3 Verchères

b) ii : Ajouter « notamment la minorité anglophone » : « b) ii Des membres pourront être proposés par l'Assemblée nationale et choisis par l'Assemblée constituante pour équilibrer la représentation des minorités, **notamment la minorité anglophone**, tout en respectant le poids respectif des listes. »

Non retenue
La notion de minorités inclut les anglophones

13.2-4 Marie-Victorin

b) Ajouter un alinéa : « v) Aucun parlementaire des parlements provinciaux et fédéraux actuels ou anciens ne pourra siéger dans l'assemblée constituante. Les délégué(e)s à l'assemblée constituante ne pourront être candidat(e)s aux élections suivant l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution. »

Si nous voulons proposer une démarche distincte, populaire et démocratique, il nous semble logique d'inclure cette règle dans la proposition d'assemblée constituante. De plus, nous croyons que cette proposition va également de pair avec notre conception de « gouverner autrement », en tentant d'éviter que l'acte de fondation d'un nouveau pays ne se solde par la création

Référée à la CP
N'a jamais été débattue

	d'une nouvelle élite issue de la constituante. Nous ne remettons pas en question la compétence ou la bonne volonté de certain(e)s parlementaires, mais nous croyons qu'ils et elles sont plus susceptibles de reproduire des structures dans lesquelles ils et elles ont vécu ou de vouloir tirer avantage de la constituante.	
<p>13.2-5 Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont, Sainte-Marie Saint-Jacques et Côte-du-Sud c) iii : Biffer l'alinéa.</p>	<p>- Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont, Sainte-Marie Saint-Jacques : Les principes démocratiques les plus exigeants devraient être inscrits dans la constitution, mais <u>QS n'a jamais fait le débat</u> sur la pertinence d'y inscrire un mécanisme comme le mode de scrutin proportionnel, mixte et compensatoire. L'alinéa 13.2 c) iii n'aurait pas dû, selon nous, être placé parmi les «positions existantes».</p> <p>Même si cet alinéa était considéré comme nouvelle proposition, il faudrait voter contre son inclusion dans la plateforme, et voici pourquoi:</p> <p>Le recours au scrutin proportionnel mixte compensatoire <u>pour les élections à l'Assemblée nationale</u> est déjà dans le cahier de propositions pour la plateforme, en 15.1 a). Cependant, ce mode de scrutin <u>n'est pas applicable dans la majorité des élections municipales</u>, pour lesquelles d'autres mécanismes sont préconisés (15.1 b). Pourquoi inscrire dans la constitution le mode de scrutin national, mais non ceux qui s'appliquent aux municipalités?</p> <p>Il se peut que dans l'avenir, quand le Québec aura vécu les avantages et les inconvénients du scrutin proportionnel, on envisage d'autres façons d'élire les gouvernements. S'il faut, pour cela, modifier en plus la constitution, la démocratie pourrait être de nouveau bloquée.</p> <p>- Côte-du-Sud : Mauvaise compréhension du présent alinéa. Pas clair.</p>	Au vote
<p>13.2-6 Montréal c) v : Biffer l'aliéna.</p>	<p>Le 13 février 2008, a été présenté un mémoire de QS à la commission parlementaire libérale qui voulait justement inscrire cet article dans le préambule de la Charte.</p> <p>Notre position était que cette égalité y est déjà («Considérant que le respect de la dignité de l'être humain, l'égalité entre les femmes et les hommes et la reconnaissance des droits et libertés dont ils sont titulaires constituent le fondement de la justice, de la liberté et de la paix; »</p>	Au vote

	Source : http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/C-12) et que ce que ça prend pour une égalité réelle, ce sont des droits économiques et sociaux (le logement, le travail) et environnementaux (l'eau). De plus, cet aliéna présente encore une réification d'une société québécoise meilleure que les autres, alors que l'égalité de fait est loin d'être atteinte et que les droits acquis de chaude lutte fondent comme neige au soleil.	
13.2-7 Saint-Henri-Sainte-Anne c) vi : Biffer l'alinéa.		Au vote
13.2-8 CNF c) iv : Remplacer « patrimoines » par « héritages culturels ».	Le terme « patrimoine » est un mot issu du patriarcat, sur la même racine. « Héritage culturel » n'a pas cette connotation.	Disposée par 3.3-1
13.2-9 CCN Biffer la proposition 13.2 au complet.	13.2 est un dédoublement du programme qui risque d'introduire des contradictions avec ce que l'on a adopté au programme. Et il n'est pas nécessaire de doubler le programme à cet égard. Cela évitera les incongruités dans le cas d'une fusion avec Option nationale.	Au vote

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
13.3 Proposition synthèse : Identique à la proposition de la CP		
13.3 CP : Territoire (Voir aussi 4.1)		
13.3 Québec solidaire ne renonce à aucune des revendications territoriales des gouvernements du Québec.		
13.3-1 Saint-Henri-Sainte-Anne Biffer la proposition 13.3.		Au vote
13.3-2 Rimouski Ajouter à la fin de la proposition 13.3 par : « Québec Solidaire ne renonce à aucune des revendications territoriales des gouvernements du Québec et revendique que sa frontière maritime nord soit définie clairement, et que celle-ci ne soit plus la limite des hautes-eaux. »	La frontière nord du Québec est très vague. Celle-ci doit être précisée.	Référée à la CP N'a jamais été débattue

14. Travail salarié et stratégie pour l'emploi <<<

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
14.1 Proposition synthèse : Identique à la proposition de la CP		
14.1 CP : Salaire minimum: Afin de lutter concrètement contre l'appauvrissement des travailleuses et des travailleurs, Québec solidaire a) augmentera le salaire minimum à 15\$/h , puis l'indexera annuellement au coût de la vie; 14.1 b) prévoira des mesures de transition, si nécessaire.		
14.1-1 Saint-Hyacinthe b) Biffer « si nécessaire ».		Au vote
14.1-1 Saint-Hyacinthe b) Ajouter à la fin de l'alinéa : « notamment pour les PME. »	Ces mesures seront absolument nécessaires pour les petites et moyennes entreprises en particulier.	Au vote

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
14.2 Proposition synthèse : Égalité en emploi Pour assurer à l'ensemble des travailleuses et travailleurs le même accès à un travail décent, Québec solidaire combatta toute forme de discrimination en emploi. À cet effet, notamment, il : a) resserrera les normes afin d'interdire toute disparité, de salaire ou autre, fondée sur le statut d'emploi (temporaire, permanent, etc.) et en inscrira le principe dans la <i>Charte des droits et libertés</i> . Lorsqu'il est impossible d'offrir certains avantages aux employés-es à statut précaire, une indemnité compensatoire devra être versée; b) renforcera la <i>Loi sur l'équité salariale</i> et étendra son application à tous les milieux de travail, car les femmes gagnent encore trop souvent moins que les hommes pour un travail équivalent; c) adoptera des mesures d'incitation et d'accès à l'égalité pour les femmes afin de briser les ghettos d'emploi qui les enferment dans des postes moins valorisés et de favoriser leur accès aux emplois majoritairement masculins; 14.2 d) reverra l'ensemble des lois et règlements portant sur le travail afin d'en identifier les biais sexistes en portant une attention à la situation particulière des femmes immigrantes, et des femmes âgées et des femmes vivant avec un handicap ; 14.2 e) adoptera des mesures d'incitation et d'accès à l'égalité pour les personnes racisées et issues de la diversité, et au besoin créera une commission d'enquête à ce sujet.		

14.2 CP : Égalité en emploi

Pour assurer à l'ensemble des travailleuses et travailleurs le même accès à un travail décent, Québec solidaire combatta **toute forme de** discrimination en emploi. À cet effet, **notamment, il** :

a) resserrera les normes afin d'interdire toute disparité, de salaire ou autre, fondée sur le statut d'emploi (temporaire, permanent, etc.) et en inscrira le principe dans la *Charte des droits et libertés*. Lorsqu'il est impossible d'offrir certains avantages aux employés-es à statut précaire, une indemnité compensatoire devra être versée;

- b) renforcera la *Loi sur l'équité salariale* et étendra son application à tous les milieux de travail, car les femmes gagnent encore trop souvent moins que les hommes pour un travail équivalent;
- c) adoptera des mesures d'incitation et d'accès à l'égalité pour les femmes afin de briser les ghettos d'emploi qui les enferment dans des postes moins valorisés et de favoriser leur accès aux emplois majoritairement masculins;

14.2 d) reverra l'ensemble des lois et règlements portant sur le travail afin d'en identifier les biais sexistes en portant une attention à la situation particulière des femmes immigrantes et des femmes âgées;

14.2 e) adoptera des mesures d'incitation et d'accès à l'égalité pour les personnes racisées et issues de la diversité, et au besoin créera une commission d'enquête à ce sujet.

14.2-1 Université Sherbrooke a) Biffer « (temporaire, permanent, etc.) ».	Précision superflue pour une plateforme électorale puisque les mots entre parenthèses sont implicites dans la notion de « statut d'emploi ».	Au vote
14.2-2 Saint-Hyacinthe a) Biffer l'alinéa.	La majeure partie de ces dispositions sont déjà inscrites dans la charte et les lois déjà existantes	Au vote
14.2-3 Université de Sherbrooke b) Biffer « , car les femmes gagnent trop souvent moins que les hommes pour un travail équivalent ».	Explication superflue pour une plateforme électorale.	Au vote
14.2-4 CNF d) Insérer une virgule après « femmes immigrantes », biffer le « et », puis ajouter à la fin : « et des femmes vivant avec un handicap ».		Intégrée

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
--------------	--------------	------------------------------------

14.3 Proposition synthèse : Droits syndicaux

Pour permettre aux travailleurs et travailleuses d'obtenir et de conserver des conditions d'emploi décentes, Québec solidaire garantira l'exercice des droits syndicaux, et à cet effet :

- a) permettra l'accréditation multi-patronale, c'est-à-dire le regroupement dans une même accréditation de personnes ayant différents employeurs, afin d'améliorer la syndicalisation dans le secteur des services;
- b) renforcera la loi anti-briseurs de grève pour interdire toute utilisation indirecte de personnes salariées par l'employeur en conflit, de même que l'utilisation du produit du travail effectué à son bénéfice par des personnes prétendument bénévoles;

14.3 c) redéfinira dans le même but la notion « d'établissement »;

d) interdira les lockouts et le recours à des injonctions contre le piquetage, afin de rééquilibrer, au moins partiellement, le rapport de force entre les employeurs et les personnes salariées;

14.3 e) s'engage à favoriser le règlement négocié des conflits de travail plutôt que des lois spéciales;

14.3 f) reverra les mécanismes de négociation des conflits du travail, de façon à rendre inutile le recours à des lois spéciales et à garantir le droit de grève;

14.3 g) renforcera le droit de grève dans la charte les chartes et fera la promotion de son renforcement dans la future nouvelle constitution du Québec.

14.3 CP : Droits syndicaux

Pour permettre aux travailleurs et travailleuses d'obtenir et de conserver des conditions d'emploi décentes, Québec solidaire garantira l'exercice des droits syndicaux, et à cet effet :

- a) permettra l'accréditation multi-patronale, c'est-à-dire le regroupement dans une même accréditation de personnes ayants différents employeurs, afin d'améliorer la syndicalisation dans le secteur des services;
- b) renforcera la loi anti-briseurs de grève pour interdire toute utilisation indirecte de personnes salariées par l'employeur en conflit, de même que l'utilisation du produit du travail effectué à son bénéfice par des personnes prétendument bénévoles;
- 14.3 c) redéfinira dans le même but la notion « d'établissement »;**
- d) interdira les lockouts et le recours à des injonctions contre le piquetage, afin de rééquilibrer, au moins partiellement, le rapport de force entre les employeurs et les personnes salariées;
- 14.3 e) s'engage à favoriser le règlement négocié des conflits de travail plutôt que des lois spéciales;**
- 14.3 f) reverra les mécanismes de négociation des conflits du travail, de façon à rendre inutile le recours à des lois spéciales et à garantir le droit de grève;**
- 14.3 g) renforcera le droit de grève dans les chartes et la future nouvelle constitution du Québec.**

14.3-1 Université de Sherbrooke a) Biffer « , c'est-à-dire le regroupement dans une même accréditation de personnes ayant différents employeurs, ».	Explication superflue pour une plateforme électorale.	Au vote
14.3-2 Saint-Hyacinthe d) Biffer « interdira les lockouts et le recours à des injonctions contre le piquetage, afin de... » : « d) interdira les lockouts et le recours à des injonctions contre le piquetage, afin de rééquilibrer, rééquilibrera au moins partiellement, le rapport de force entre les employeurs et les personnes salariées; »	Ne se justifie pas d'un point de vue légal. Nous sommes présentement en train de réformer le Code du travail: il faudra voir ce qu'il contient comme nouvelles dispositions à cet effet.	Au vote
14.3-3 Université de Sherbrooke d) Biffer « , afin de rééquilibrer, au moins partiellement, le rapport de force entre les employeurs et les personnes salariées » : « d) interdira les lockouts et le recours à des injonctions contre le piquetage, afin de rééquilibrer, au moins partiellement, le rapport de force entre les employeurs et les personnes salariées; »	Explication superflue pour une plateforme électorale.	Au vote
14.3-4 Rimouski g) Ajouter « fera la promotion de son renforcement dans » : « g) renforcera le droit de grève dans les chartes et <u>fera la promotion de son renforcement dans</u> la future nouvelle constitution du Québec. »	Afin d'être cohérent avec le mandat ouvert de l'assemblée constituante.	Intégrée
14.3-5 Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont, Sainte-Marie Saint-Jacques g) Remplacer « les chartes » par « la charte ».	Une seule charte est concernée ici, la Charte québécoise des droits et libertés de la personne.	Intégrée
14.3-6 Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont, Sainte-Marie Saint-Jacques g) Biffer « et à la future constitution » : « g) renforcera le droit de grève dans les chartes et la future nouvelle constitution du Québec.	Déterminer le contenu de la constitution reviendrait à l'assemblée constituante, et non au gouvernement.	Au vote
14.3-7 Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont, Sainte-Marie Saint-Jacques g) Ajouter à la fin de l'alinéa : « , notamment en introduisant le droit de grève sociale ».	Le droit de grève politique ajoute un élément concret et performatif qui manquait autrement à la proposition. Déjà au programme (Enjeu 2, p. 18): «Reconnaître à tous (incluant aux étudiants) le droit de grève politique (qui vise à influencer le gouvernement) et de solidarité (en appui à d'autres travailleurs-euses ou étudiant-e-s en grève).»	Au vote

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
--------------	--------------	------------------------------------

14.4 Proposition synthèse : Identique à la proposition de la CP

14.4 CP : Normes du travail – Congés

Pour assurer à l'ensemble des travailleuses et travailleurs des conditions d'emploi décentes, Québec solidaire révisera la *Loi sur les normes du travail*, et à cet effet :

- a) Réduira immédiatement la semaine normale de travail à 35 heures pour la ramener graduellement à 32 heures avec possibilité alternative de prolonger les vacances, sans perte de rémunération, avec embauche proportionnelle et sans intensification du travail, et avec resserrement des conditions de recours aux heures supplémentaires dans toutes les entreprises;
- b) étendra la durée des vacances annuelles payées à trois semaines après un an de service continu, à quatre semaines après deux ans et à cinq semaines après cinq ans de service. Pour moins d'un an de service, on comptera **1,25** jour **de vacances** par mois de service;
- c) accordera une demi-journée de maladie payée par mois, toutes ces demi-journées étant cumulables pendant 12 mois;
- d) fera payer 5 des 10 journées de congé pour responsabilité familiale prévues par la loi;

14.4 e) améliorera le congé parental et le congé pour naissance ou adoption;

- f) accordera deux jours de congé sans solde personnels par année, pouvant être fractionnés en demi-journées. À compter de trois (3) jours d'avis, ce congé ne pourra être refusé;
- g) ajoutera deux congés chômés et payés pour la Journée internationale des femmes (8 mars) et la Journée internationale des travailleuses et travailleurs (1er mai). Ces journées pourront être reportées après demande de la personne salariée;

14.4 h) permettra le report des congés fériés au jour ouvrable suivant ou précédent lorsqu'ils tombent un jour non travaillé pour la personne salariée.

<p>14.4-1 Capitale-Nationale Ajouter un alinéa : « Intégrer dans la Loi sur les normes du travail de connaître son horaire 5 jours à l'avance ».</p>	<p>À développer, afin de bonifier notre proposition du salaire minimum à 15\$/h avec les revendications complémentaires de la campagne 5-10-15 pour le monde du travail.</p>	<p>Non retenue « 5 jours » est déjà couvert par 14.5 e)</p>
<p>14.4-2 Capitale-Nationale Ajouter un alinéa : « avoir 10 jours de congé payé en cas de maladie ou de responsabilités familiales »</p>	<p>À développer, afin de bonifier notre proposition du salaire minimum à 15\$/h avec les revendications complémentaires de la campagne 5-10-15 pour le monde du travail.</p>	<p>Non retenue Déjà couvert par 14.4 c) et d)</p>
<p>14.4-3 Saint-Hyacinthe b) Harmoniser avec l'annonce faite récemment par QS d'offrir 4 semaines après un an.</p>		<p>Référée à la CP S'assurer d'être conforme au programme.</p>
<p>14.4-4 Beauharnois g) Remplacer l'alinéa par : « ajoutera 4 congés chômés et payés par année de manière à ce que chaque mois comprenne un jour de congé. La Journée internationale des femmes (8 mars) sera fériée. Ces journées pourront être reportées après demande de la personne salariée. »</p>	<p>Nous pensons que cette mesure est un pas de plus dans l'optique d'offrir de meilleures conditions de vie aux salariés québécois et que cela favorisera une meilleure conciliation travail-famille. Le fait de permettre de reporter ces journées à la demande du salarié pourra permettre à des personnes d'autres croyances religieuses d'utiliser ces journées civiques comme elles le veulent.</p>	<p>Au vote</p>

14.5 Proposition synthèse : Identique à la proposition de la CP

14.5 CP : Normes du travail – Non à la précarité

Québec solidaire combattra le travail précaire en modifiant la *Loi sur les normes du travail*, pour :

- a) élargir la définition de personne salariée pour y inclure toute personne qui est à l'emploi d'une autre personne moyennant rémunération, et pour y intégrer la notion d'« entrepreneur dépendant »;
- b) établir que la personne pour qui est effectué le travail devrait prouver que celle ou celui qui fait le travail n'est pas une personne salariée (présomption simple de salariat);
- c) rendre obligatoire le versement d'une indemnité de licenciement représentant 2 % du salaire annuel brut, plus 1 % par année supplémentaire pour toute personne licenciée après un an de service continu;
- d) rendre obligatoire l'affichage sur les lieux de travail, dans un endroit visible, d'un résumé des dispositions de la *Loi sur les normes de travail* et de ses règlements, ainsi que les coordonnées de la Commission des normes de travail et le mécanisme de plainte. La Commission recevra les ressources adéquates pour accélérer le traitement des plaintes et renforcer le programme de formation et d'inspection;

14.5 e) rendre obligatoire le respect par les employeurs du droit de connaître son horaire de travail au moins 5 jours ouvrables (une semaine) à l'avance, dans le cadre des activités habituelles et prévisibles de l'entreprise;

- f) modifier les droits de gérance de l'employeur pour éliminer son droit implicite d'exiger qu'un employé ou une employée effectue des heures supplémentaires au-delà de la journée habituelle de travail, sauf en cas d'urgence prévue par la loi;

14.5 f) toute personne employée aura donc le droit de refuser de faire des heures supplémentaires, sans pénalité ni représailles;

- g) limiter le nombre maximum d'heures supplémentaires à 520 heures par année;
- h) accorder aux personnes salariées le droit de cesser le travail durant la période de repas, et le droit à une pause santé de 15 minutes payées à l'intérieur de chaque tranche de trois heures consécutives de travail. Quand il est techniquement impossible de relever les personnes salariées de leur poste, la période de repas et de pause sera payée à temps double;

14.5 j) accorder aux personnes salariées le droit de participer à l'organisation du temps de travail, afin de trouver des aménagements qui leur permettent de mieux concilier leurs responsabilités professionnelles et familiales;

14.5 k) instaurer un meilleur encadrement du travail précaire, du travail à temps partiel et des agences de placement temporaire;

14.5 l) revaloriser les services publics et cesser tout recours aux agences de placement et autres consultants ou consultantes externes dans la fonction publique; reconvertir les heures des agences de placement en temps complets (« équipes volantes »).

Aucun amendement

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
14.6 Proposition synthèse : Identique à la proposition de la CP		
14.6 CP : Santé et sécurité du travail		
<p>14.6 Intro Pour améliorer la Santé et sécurité du travail, Québec solidaire révisera la <i>Loi sur la Santé et la sécurité du travail</i>, pour :</p> <p>14.6 a) étendre le régime des comités conjoints de santé et de sécurité du travail à tous les secteurs de l'économie;</p> <p>14.6 b) accorder une représentation majoritaire aux travailleuses et aux travailleurs dans les comités conjoints et donner à ces comités un pouvoir décisionnel;</p> <p>14.6 c) élargir la compétence des comités conjoints, au-delà de la prévention des risques de lésions ou de maladies, à tout ce qui touche l'organisation du travail, les renommer « comités d'organisation du travail » et leur accorder un pouvoir réel, y compris un droit de veto sur l'introduction de nouvelles pratiques, équipements, processus, substances, etc., jugés dangereux, nuisibles ou déshumanisants;</p> <p>14.6 d) accorder la pleine reconnaissance aux lésions psychologiques (telles que la dépression et l'épuisement professionnel - « burn-out »);</p> <p>14.6 e) élargir la définition du travail dangereux ou nuisible pour inclure les cadences et l'organisation du travail, tout ce qui a un impact négatif sur la santé physique et mentale des travailleuses et des travailleurs;</p> <p>14.6 f) accorder aux personnes déléguées des personnes salariées accès à toute l'information sur l'entreprise pertinente à la santé-sécurité ou l'environnement;</p> <p>14.6 g) augmenter le nombre d'inspecteurs, inspectrices et la fréquence des inspections non-annoncées; leur donner un mandat clair de faire appliquer les lois et les normes, d'émettre des ordonnances en cas de contravention, d'imposer des amendes et d'entamer des poursuites judiciaires;</p> <p>14.6 h) étendre la couverture du régime d'indemnisation et assurer les mêmes droits à la CNESST à toutes les catégories de travailleuses, travailleurs.</p> <p>14.6 Intro 2 Québec solidaire révisera aussi la <i>Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles</i>, pour :</p> <p>14.6 j) qu'elle favorise une interprétation de la loi par les parties concernées et par les tribunaux qui soit toujours la plus favorable aux travailleuses et aux travailleurs;</p> <p>14.6 k) qu'elle assure le droit à des services complets et équitables de réadaptation;</p> <p>14.6 l) que la liste des maladies professionnelles prévue à la loi soit mise à jour, qu'elle soit bonifiée à intervalle fixe, et qu'elle comprenne au minimum les maladies contenues à la liste des maladies professionnelles de l'Organisation Internationale du Travail.</p>		
<p>14.6-2 CCN Remplacer la proposition 1 4.6 par :« Québec solidaire assurera la pleine application de la Loi sur la santé et la sécurité du travail notamment en adoptant tous les décrets d'application nécessaires. De plus, Québec solidaire organisera un exercice de consultation afin de réviser en profondeur la Loi sur la Santé et la sécurité du travail et la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, avec l'objectif d'améliorer la prévention et l'organisation du travail. »</p>	<p>Cette loi fut adoptée au tout début des années '80. Il y aurait certes lieu de la réviser deux générations plus tard ; mais avant toute chose il nous faudrait lui faire vivre toute l'étendue et la juridiction qu'elle porte en elle puisque seules quelques parties (chapitres, paragraphes) ont été promulguées depuis lors. De plus, plusieurs règlements devant préciser son application se font toujours attendre. Cette loi serait d'emblée améliorée du seul fait de sa mise en vigueur intégrale.</p>	<p>Au vote</p>
<p>14.6-2 Université de Sherbrooke d) Biffer «- « burn-out » ».</p>	<p>Répétition et anglicisme pour un terme déjà utilisé juste avant : « épuisement professionnel ».</p>	<p>Intégrée dans la proposition de la CP par le comité synthèse Reformulation de langage</p>

15. Vie démocratique et régionale <<<

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
15.1 Proposition synthèse : Identique à la proposition de la CP		
<p>15.1 CP : Réforme électorale, pour que chaque vote compte Tableau des modes de scrutin</p> <p>Pour favoriser une vraie démocratie à l'échelon national, régional et local, Québec solidaire modifiera le mode de scrutin afin de mieux refléter la volonté de l'électorat :</p> <p>a) à l'échelon national il établira un mode de scrutin mixte et compensatoire, pour que chaque parti politique occupe à l'Assemblée nationale un nombre de sièges proportionnel au nombre de voix qu'il a obtenues lors d'une élection :</p> <ul style="list-style-type: none"> i 60 % des personnes députées seront élues comme actuellement pour représenter une circonscription; ii les autres 40 % seront réparties entre les régions pour que le nombre total des personnes élues respecte la proportion des votes obtenus par chaque parti dans chaque région et à l'échelle du Québec; <p>b) à l'échelon municipal, il appliquera le vote préférentiel pour que chaque personne élue, tant à la mairie et au conseil municipal qu'à la tête des MRC, obtienne une vraie majorité des voix. Les municipalités où des partis sont en lice pourront utiliser un mode de scrutin à effet proportionnel (vote unique transférable ou proportionnelle mixte compensatoire).</p>		
<p>15.1-1 Guoin Ajouter un alinéa : « c) Créera une radio publique nationale, gérée démocratiquement, visant à l'information des citoyens et citoyennes, aux rayonnements des régions et à la diffusion de la culture dans l'ensemble du Québec. »</p>	<p>Pour créer un fort sentiment d'appartenance et assurer une meilleure information sur la réalité sociale et politique des régions, il paraît indispensable de créer une forme de Radio-Québec, en guise de pendant à Radio-Canada.</p>	<p>Référée à la CP N'a jamais été débattue</p>

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
15.2 Proposition synthèse : Favoriser la participation citoyenne		
<p>Pour favoriser la participation à la vie politique, Québec solidaire :</p> <p>a) encouragera la mise en place de mécanismes de démocratie participative aux plans local et régional;</p> <p>15.2 b) modifiera l'article 82 de la Loi électorale pour éliminer la « prime à l'abstention » i.e. pour que la part de la rente annuelle (1,55 \$ par personne inscrite sur la liste électorale) associée aux votes non exprimés cesse d'être répartie entre les partis politiques autorisés;</p> <p>c) mettra en place un programme d'éducation à la citoyenneté :</p> <ul style="list-style-type: none"> i à l'intention des citoyennes et citoyens dans les villages, les quartiers, les villes et les régions pour renforcer la littératie politique, en particulier dans les milieux à taux d'abstention élevé; ce programme sera financé à l'aide des sommes épargnées à l'alinéa b); ii sous forme de programmes d'éducation formelle et informelle dans les établissements scolaires. Ces programmes incluront notamment : 		

15.2 c) ii

- une formation à la citoyenneté tout au long du cursus scolaire;
- un programme d'histoire et de citoyenneté incluant obligatoirement la reconnaissance de la contribution des femmes du Québec, des autochtones et de l'immigration au développement de la société québécoise (y compris dans la toponymie);

d) rendra obligatoires :

- i la parité dans les candidatures pour tous les partis politiques aux différents paliers,
- ii la parité dans le Conseil des ministres,
- iii des mesures de conciliation famille-travail pour les personnes élues, notamment en ce qui a trait au remplacement dans un contexte de congé de maternité;

15.2 e) soutiendra financièrement les organismes qui facilitent l'implication politique des femmes, des jeunes ou de minorités sous-représentées...

... et mettra en place des mesures incitatives particulières s'adressant aux femmes des groupes sous représentés afin de faciliter leur participation à la vie citoyenne à tous les paliers;

f) soutiendra les médias qui diffusent de l'information et des analyses touchant les enjeux locaux et régionaux.

15.2 CP : Favoriser la participation citoyenne

Pour favoriser la participation à la vie politique, Québec solidaire :

a) encouragera la mise en place de mécanismes de démocratie participative aux plans local et régional;

15.2 b) modifiera l'article 82 de la Loi électorale pour éliminer la « prime à l'abstention » i.e. pour que la part de la rente annuelle (1,55 \$ par personne inscrite sur la liste électorale) associée aux votes non exprimés cesse d'être répartie entre les partis politiques autorisés;

c) mettra en place un programme d'éducation à la citoyenneté :

- i à l'intention des citoyennes et citoyens dans les villages, les quartiers, les villes et les régions pour renforcer la littératie politique, en particulier dans les milieux à taux d'abstention élevé; ce programme sera financé à l'aide des sommes épargnées à l'alinéa b);
- ii sous forme de programmes d'éducation formelle et informelle dans les établissements scolaires. Ces programmes incluront notamment :

15.2 c) ii

- une formation à la citoyenneté tout au long du cursus scolaire;
- un programme d'histoire et de citoyenneté incluant obligatoirement la reconnaissance de la contribution des femmes du Québec au développement de la société québécoise (y compris dans la toponymie);

d) rendra obligatoires :

- i la parité dans les candidatures pour tous les partis politiques aux différents paliers,
- ii la parité dans le Conseil des ministres,
- iii des mesures de conciliation famille-travail pour les personnes élues, notamment en ce qui a trait au remplacement dans un contexte de congé de maternité;

15.2 e) soutiendra financièrement les organismes qui facilitent l'implication politique des femmes ou de minorités sous-représentées...

... et mettra en place des mesures incitatives particulières s'adressant aux femmes des groupes sous représentés afin de faciliter leur participation à la vie citoyenne à tous les paliers;

f) soutiendra les médias qui diffusent de l'information et des analyses touchant les enjeux locaux et régionaux.

15.2-1 Saint-Henri-Sainte-Anne

b) Biffer l'alinéa.

Au vote

<p>15.2-2 Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont, Sainte-Marie Saint-Jacques c) ii deuxième tiret : Ajouter « des autochtones et de l'immigration » : « un programme d'histoire et de citoyenneté incluant obligatoirement la reconnaissance de la contribution des femmes, des autochtones et de l'immigration au développement de la société québécoise (y compris dans la toponymie);</p>	<i>Plus inclusif.</i>	Intégrée
<p>15.2-3 Côte-du-Sud c) ii deuxième tiret : Biffer « un programme d'histoire et de citoyenneté incluant obligatoirement ».</p>	Subordonne le cours d'histoire au cours de citoyenneté	Au vote
<p>15.2-4 Rouyn-Noranda-Témiscamingue 15.2 c) ii : Ne conserver que « tout au long du cursus scolaire » et biffer le reste de l'alinéa : « une formation à la citoyenneté tout au long du cursus scolaire; - un programme d'histoire et de citoyenneté incluant obligatoirement la reconnaissance de la contribution des femmes du Québec au développement de la société québécoise (y compris dans la toponymie);</p>	Beaucoup trop détaillé, alourdit le texte.	Au vote
<p>15.2-5 Rimouski e) Ajouter « des jeunes » : « soutiendra financièrement les organismes qui facilitent l'implication politique des femmes, des jeunes ou de minorités sous-représentées...</p>	L'implication des jeunes est aussi faible que celle des femmes et des minorités.	Intégrée
<p>15.2-6 Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont, Sainte-Marie Saint-Jacques e) Biffer l'alinéa.</p>	Redondance avec la proposition 16.2.	Au vote

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
--------------	--------------	------------------------------------

15.3 Proposition synthèse : Identique à la proposition de la CP

15.3 CP : Pouvoirs et responsabilités des municipalités et des régions

Le développement des localités, des villes et des régions doit avoir comme premier but d'améliorer les conditions de vie. La prise des décisions à ce sujet revient donc aux gens qui y vivent.

Dans ce but, Québec solidaire :

a) rendra les instances municipales et régionales plus démocratiques, entre autres par :

i l'élection au suffrage universel des préfets de MRC (municipalités régionales de comté),
ce préfet ou cette préfète ne pouvant siéger en même temps dans une municipalité locale;

ii l'obligation, pour chaque municipalité et arrondissement, de fournir à ses citoyennes et citoyens un espace convenable et une plage-horaire adéquate pour leur permettre de se réunir afin de débattre d'enjeux politiques et de mettre à leur programme les projets d'initiative citoyenne ayant obtenu un appui populaire suffisant;

iii des mécanismes de démocratie directe comme le budget participatif;

b) consultera les instances municipales et régionales sur tout projet d'exploitation des ressources naturelles qui toucherait leur territoire;

15.3 c) pour tout projet touchant leur territoire mais relevant actuellement de la compétence du gouvernement du Canada, comme les transports (ex. aéroport, voie ferrée, port) ou les communications (ex. antenne de télécommunications) :

i appuiera les positions municipales ou régionales sur ces projets,

ii revendiquera d'avoir compétence dans ces domaines,
 iii dans un Québec indépendant, consultera les instances municipales et régionales sur tout projet touchant leur territoire;
 d) remplacera la taxe foncière par une source de revenu plus prévisible, répartie équitablement entre les régions; **(cf 15.4)**
 e) soutiendra, pour chaque région administrative, **le rétablissement** d'un conseil régional de développement. **(Cf 5.6 a)**

15.3-1 Saint-Henri-Sainte-Anne c) i : Biffer l'alinéa. c) ii : Biffer l'alinéa.		Au vote Au vote
15.3-2 Beauharnois Ajouter un alinéa : « f) Délèguera, sur un horizon de 10 ans, aux municipalités et aux conseils régionaux de développement des responsabilités en matière de santé, de services sociaux et d'éducation. »	Si nous consentons aux municipalités et aux conseils régionaux de nouveaux moyens de prélever des revenus (points d'impositions ou pourcentage des taxes de vente), il serait logique que cela s'accompagne par une prise en charge de responsabilités qui étaient jusque-là assumées par Québec, et ce, dans une optique de décentralisation de l'État québécois (ce qui est déjà au programme de QS).	Référée à la CP N'a jamais été débattue

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
--------------	--------------	------------------------------------

15.4 Proposition synthèse : Identique à la proposition de la CP

15.4 CP : Fiscalité municipale ([vidéos explicatives](#))
 Un gouvernement solidaire établira pour les municipalités un nouveau régime fiscal progressif et progressiste pour qu'elles tirent la majorité de leurs revenus d'une source autre que les taxes foncières. Pour ce faire, il :

a) allouera aux municipalités des points d'impôts sur le revenu, pour remplacer les montants correspondants actuellement issus de la taxe foncière. La répartition des montants amassés se fera sur une base nationale en fonction de critères comme le nombre de personnes résidentes ou en villégiature et l'étendue du territoire;
 b) en complément, établira une nouvelle forme de taxation de la propriété foncière basée sur :

- i l'usage de chaque propriété tel que déterminé par le ou la propriétaire dans une déclaration d'usage;
15.4 b) i les usages nuisibles (ou moins utiles) à la société ou à l'environnement seront taxés davantage;
- ii la valeur foncière totale, à l'échelle nationale (Québec), détenue par une personne physique ou morale.

15.4 c) Les propriétaires ne payant pas d'impôt au Québec seront taxés à un taux majoré.

15.4-1 Arthabaska a), b), c) : Déplacer les alinéas dans le chapitre 5 traitant de la fiscalité.	Cette section relève du chapitre traitant de la fiscalité.	Non retenue Référée à la CP
15.4-2 Rouyn-Noranda-Témiscamingue b) i : Biffer l'alinéa.	Cette proposition n'est pas claire, allonge inutilement et il nous apparaît difficile (critères) de juger et mesurer le « moins utile »	Au vote

15.4-3 Verchères b i) Biffer « (ou moins utiles) » : « Les usages nuisibles (ou moins utiles) à la société ou à l'environnement seront taxés davantage.	Sur quoi va-t-on se baser pour déterminer ce qui est moins utile? Il risque d'y avoir des jugements de valeur!	Au vote
--	---	---------

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
--------------	--------------	------------------------------------

15.5 Proposition synthèse : Identique à la proposition de la CP

15.5 CP : Contrats publics
Pour lutter contre la corruption, la surfacturation et la collusion dans les contrats publics, Québec solidaire :

a) redonnera aux ministères le personnel nécessaire pour reconstruire l'expertise publique;

15.5 b) rendra accessibles et diffusera des outils d'aide à la décision sur l'attribution de contrats, basée sur des analyses plus complètes que le seul principe du plus bas soumissionnaire (ex. écoresponsabilité, cycle de vie des infrastructures, etc.);

c) exclura tout recours aux ententes de type PPP et favorisera une diversité d'entreprises, y compris les entreprises d'économie sociale, dans l'octroi des contrats;

d) instituera une commission permanente d'enquête sur la corruption dans l'octroi des contrats publics, des mandats gouvernementaux et des nominations politiques.

15.5-1 Saint-Hyacinthe a) Ajouter à la fin de l'alinéa : « ...notamment des inspecteurs en bâtiment qualifiés, ayant les pouvoirs d'un agent de la paix, qui devront sanctionner chaque étape critique de construction/rénovation d'un bâtiment pour lequel une subvention aura été accordée. »		Non retenu Référé à la CP Relève du programme
---	--	---

15.5-2 Saint-Hyacinthe b) Ajouter « évaluation des organismes de surveillance et/ou de protection du public concernant la performance et la qualité du travail, etc.) » : « ...cycle de vie des infrastructures, <u>évaluation des organismes de surveillance et/ou de protection du public concernant la performance et la qualité du travail</u> , etc.); »		Non retenu Référé à la CP Relève du programme
---	--	---

15.5-3 Rouyn-Noranda-Témiscamingue b) Biffer les exemples entre parenthèses : « (ex. écoresponsabilité, cycle de vie des infrastructures, etc.) »	Le texte est suffisant sans les exemples (ils ne s'appliquent pas car ils sont déjà inclus dans le processus) Pour la plupart des projets (sauf pour les PPP et ça, on n'en veut pas de toute façon), lorsqu'on est à l'étape de l'appel d'offres, les plans sont déjà faits et devraient intégrer les principes d'écoresponsabilité et de cycle de vie. Alors, les soumissionnaires doivent donc de toute façon respecter ces principes dans leur soumission. Les autres critères devraient rester à déterminer (Solvabilité, compétence, réputation établie à partir des évaluations antérieures sur des projets déjà réalisés, etc). Les exemples n'ajoutent rien et risquent de la confusion.	Au vote
---	--	---------

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
15.6 Proposition synthèse : Identique à la proposition de la CP		
<p>15.6 CP : Transformer les déchets en ressources</p> <p>Pour réduire le volume des déchets et les transformer en ressources, un gouvernement solidaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) favorisera la réparation (de préférence à leur remplacement); b) s'assurera que les déchets municipaux soient gérés par les villes ou les MRC; c) améliorera le tri à la source; soutiendra le recyclage, ainsi que la recherche et la création de débouchés nouveaux pour les matières recyclées; d) assurera une meilleure gestion des matériaux par les entreprises responsables en imposant des normes, notamment pour les emballages, la construction, la déconstruction, et pour le recyclage du caoutchouc; e) instaurera une consigne sur les récipients de verre, de plastique et d'aluminium, et indexera les taux de consigne; f) instaurera une forme de «consigne» sur les produits technologiques (ex. téléphones cellulaires); g) instaurera des réseaux publics et collectifs de compostage et favorisera le compostage domestique; h) réduira la distance parcourue par les matières recyclables et les déchets; i) réduira la distance parcourue par les matières recyclables et les déchets; j) là où les déchets sont enfouis, favorisera la captation des biogaz, source d'énergie. 		
<p>15.6-1 Université de Sherbrooke Transférer l'ensemble de la proposition dans la section 7 (environnement).</p>	Ce point traite de la gestion des matières résiduelles, pas de la vie démocratique.	Référée à la CP C'est un commentaire portant sur la réorganisation de la présentation

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
15.7 Proposition synthèse : Identique à la proposition de la CP		
<p>15.7 CP : Aménagement du territoire</p> <p>Un gouvernement solidaire s'assurera que ses interventions sur le territoire favorisent durablement une occupation dynamique du territoire tout en limitant notre empreinte écologique. C'est pourquoi il visera à réduire le besoin de déplacements en favorisant l'autonomie des villages et des quartiers.</p> <p>Notamment, un gouvernement solidaire</p>		

- a) adoptera une politique nationale de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage basée notamment sur :
 - i la mixité des usages et des services,
 - ii la mixité sociale.
 - iii l'agriculture de proximité et la possibilité d'agriculture urbaine dans tous les zonages résidentiels,
 - 15.7 a) iv un indice de canopée (le feuillage des arbres et l'ombre qu'il procure) suffisant dans chaque quartier ou village,**
 - v le respect du droit qu'ont les gens de participer aux décisions concernant leur milieu de vie;
- b) favorisera l'implantation de milieux de vie sains, la qualité de vie, la participation citoyenne, la mise en valeur du patrimoine,
- 15.7 b) ... le maintien des boisés urbains...**
... et le verdissement des villes;
- c) visera à réduire l'étalement et à réduire le nombre d'automobiles et favorisera l'utilisation maximum et la densification des territoires déjà bâtis et, notamment :
 - i autorisera les nouveaux développements...
- 15.7 c) ... seulement là où il est démontré qu'il n'y a pas d'autres solution et...**
... à condition que des transports efficaces et accessibles y soient offerts; cette dernière condition s'appliquera aussi aux projets de revitalisation;
- d) établira une ceinture verte autour des grands centres urbains.

15.7-1 Saint-Hyacinthe

a) v : Ajouter à la fin de l'alinéa : « et à ce titre modifiera la loi 132 de façon à rétablir l'usage et à augmenter les possibilités de recours au référendum dans toutes les villes du Québec, et rétablira l'obligation de la publication du rapport financier annuel de toute municipalité. »

Référée à la CP
De l'ordre du
programme

15.8 Proposition synthèse : Identique à la proposition de la CP

15.8 CP : Accès équitable à la propriété du territoire

Pour permettre une occupation équilibrée et équitable du territoire, un gouvernement solidaire :

- a) étudiera et mettra en place un mécanisme qui permette de stabiliser le prix des propriétés en fonction d'une valeur réelle plutôt que spéculative;
- b) soutiendra une augmentation significative de la propriété collective, associative, publique et parapublique de logements, de terres agricoles et de sites naturels;
- c) notamment, à cet effet :
 - i mettra sur pied une Agence de propriété foncière communautaire, qui aura pour mandat de faciliter et de coordonner les actions de fiducies foncières communautaires, locales ou régionales;
 - ii ces fiducies auront pour rôle de recevoir en don ou d'acquérir des terres, terrains ou immeubles et d'administrer les logements ou les entreprises, agricoles ou autres, auxquels serviront ces propriétés;
- d) instaurera des mesures, notamment fiscales, pour empêcher des personnes physiques ou morales de posséder trop de propriétés;
- e) s'assurera de garder **ou de reconquérir** la souveraineté sur le patrimoine immobilier, les terres agricoles, le patrimoine naturel et le sous-sol québécois, compte tenu des droits ancestraux des peuples autochtones.

<p>15.8-1 Saint-Hyacinthe c) Ajouter un nouvel alinéa : « iii les fiducies foncières à vocation de protection environnementale auront préséance sur toute autre utilité publique: lignes électriques, voies ferrées, etc. et banniront toute activité commerciale ou industrielle sur leur territoire sauf si ces projets ont une vocation de recherche ou d'information du public. »</p>		Référée à la CP De l'ordre du programme
---	--	--

15.9 Proposition synthèse : Identique à la proposition de la CP

15.9 CP : Démocratie dans la société

La démocratie, ça n'est pas seulement pouvoir voter. C'est pouvoir participer aux discussions et aux décisions sur des sujets qui nous concernent, à l'échelon local, régional, national, dans nos milieux de travail, etc. C'est pourquoi un gouvernement solidaire :

- a) mettra graduellement en place ou consolidera dans tout l'appareil d'État, en commençant par les services de première ligne en santé et en éducation :
- i des mécanismes d'organisation participative et collégiale du travail;
 - ii des mécanismes de démocratie participative permettant aux personnes utilisatrices, aux travailleuses et travailleurs, aux citoyennes, citoyens et organismes communautaires de la communauté desservie de déterminer les priorités locales et régionales et les ressources à y consacrer;

(cf 6.3 j), 12.3 e) et f)

- b) ces transformations se feront à un rythme respectueux des personnes au travail dans ces milieux, et avec leur collaboration, dans la pleine reconnaissance de leur expertise;

15.9 c) favorisera la mise en place de mesures comparables dans les services municipaux ou régionaux, les organismes communautaires et les milieux de travail ou la transformation d'entreprises privées en entreprises gérées démocratiquement (CPE, coopératives, etc.).

15.9-1 Saint-Hyacinthe

- a) Ajouter un nouvel alinéa : « iii modes de consultation populaire, y compris par référendum, de toute mesure additionnelle de protection de l'eau potable, de l'air et de l'environnement. »

Au vote

15.10 Proposition synthèse : Identique à la proposition de la CP

15.10 CP : Médias et démocratie

15.10 Intro Québec solidaire reconnaît le rôle essentiel des médias dans la production d'une information crédible, vitale pour la démocratie. C'est pourquoi un gouvernement solidaire :

- 15.10 a)** prendra immédiatement des mesures pour apporter un soutien provisoire aux médias d'information en cette période de transition numérique, avec une attention particulière :

- i aux médias alternatifs et indépendants,
 - ii aux médias qui diffusent de l'information et des analyses touchant les enjeux locaux et régionaux;
- b) organisera des états généraux sur le
- 15.10 b) financement et la pérennité**
des médias d'Information.

Aucun amendement

16. Autres propositions <<<

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
<p>16.1 Proposition synthèse : Logement</p> <p>Québec solidaire mettra en place une Politique nationale du logement basée sur l'accès à un logement pour tous et toutes et, à cet effet :</p> <p>a) réalisera la construction de 50 000 logements sociaux (publics, coopératifs ou communautaires), universellement accessibles, visant à répondre aux besoins de toutes les catégories de la population.</p> <p>16.1 a) Ces logements seront à la fine pointe des nouvelles technologies d'efficacité énergétique afin de réduire les coûts en énergie pour les locataires et de servir de pôle de développement pour les entreprises spécialisées en construction écologique;</p> <p>16.1 b) améliorera les pratiques d'entretien, de rénovation des logements sociaux en augmentant :</p> <ul style="list-style-type: none">i les réserves de remplacement prévues dans les programmes de logement social,ii le suivi effectué par les responsables de ces programmes pour s'assurer du maintien de la qualité des logements; <p>c) facilitera l'accès à la propriété individuelle et collective en région rurale où le logement locatif est peu développé;</p> <p>16.1 d) appuiera les organisations autochtones dans leurs revendications pour combler leurs besoins en matière de logement;</p> <p>16.1 e) élaborera en collaboration avec les villes un code national du logement qui:</p> <ul style="list-style-type: none">i établit des règlements et procédures d'inspection de logement basés sur des critères de santé publique, notamment la salubrité;ii s'assure que les villes aient le financement approprié pour mettre en place les équipes d'inspection;iii renforce le pouvoir des villes d'intervenir auprès des propriétaires pour obliger des corrections; <p>16.1 f) adaptera en fonction de ce code les programmes de soutien à la rénovation de logements privés ou sociaux;</p> <p>g) financera adéquatement la Régie du logement et établira des délais raisonnables pour le traitement des causes des locataires;</p> <p>h) créera un registre national des loyers, accessible en ligne et administré par la Régie du logement;</p> <p>j) adoptera une politique permettant de contrer la spéculation immobilière et foncière qui a pour effet de gonfler artificiellement les prix des terrains, des maisons et des loyers;</p> <p>encadrera l'exploitation des établissements d'hébergement touristique de catégorie «résidences de tourisme» (location en ligne) afin de protéger le parc locatif et d'empêcher la détérioration du tissu social causé par le phénomène de l'hôtellerie illégale du type Airbnb.</p>		
<p>16.1 CP : Logement</p> <p>Québec solidaire mettra en place une Politique nationale du logement basée sur l'accès à un logement pour tous et toutes et, à cet effet :</p> <p>a) réalisera la construction de 50 000 logements sociaux (publics, coopératifs ou communautaires), universellement accessibles, visant à répondre aux besoins de toutes les catégories de la population.</p> <p>16.1 a) Ces logements seront à la fine pointe des nouvelles technologies d'efficacité énergétique afin de réduire les coûts en énergie pour les locataires et de servir de pôle de développement pour les entreprises spécialisées en construction écologique;</p> <p>16.1 b) améliorera les pratiques d'entretien, de rénovation des logements sociaux en augmentant :</p> <ul style="list-style-type: none">i les réserves de remplacement prévues dans les programmes de logement social,		

- ii le suivi effectué par les responsables de ces programmes pour s'assurer du maintien de la qualité des logements;
- c) facilitera l'accès à la propriété individuelle et collective en région rurale où le logement locatif est peu développé;
- 16.1 d)** appuiera les organisations autochtones dans leurs revendications pour combler leurs besoins en matière de logement;
- 16.1 e)** élaborera en collaboration avec les villes un code national du logement qui:
 - i établit des règlements et procédures d'inspection de logement basés sur des critères de santé publique, notamment la salubrité;
 - ii s'assure que les villes aient le financement approprié pour mettre en place les équipes d'inspection;
 - iii renforce le pouvoir des villes d'intervenir auprès des propriétaires pour obliger des corrections;
- 16.1 f)** adaptera en fonction de ce code les programmes de soutien à la rénovation de logements privés ou sociaux;
- g) financera adéquatement la Régie du logement et établira des délais raisonnables pour le traitement des causes des locataires;
- h) créera un registre national des loyers, accessible en ligne et administré par la Régie du logement;
- j) adoptera une politique permettant de contrer la spéculation immobilière et foncière qui a pour effet de gonfler artificiellement les prix des terrains, des maisons et des loyers;
- 16.1 k)** encadrera l'exploitation des établissements d'hébergement touristique de catégorie «résidences de tourisme» (location en ligne).

16.1-1 Arthabaska De a) à k) : Déplacer les alinéas dans le chapitre 5.	Cette section trouverait sa place dans le chapitre traitant d'économie et de lutte à la pauvreté	Non retenu Référée à la CP Réécriture
16.1-2 Taschereau k) Ajouter : « encadrera l'exploitation des établissements d'hébergement touristique de catégorie «résidences de tourisme» (location en ligne) <u>afin de protéger le parc locatif et d'empêcher la détérioration du tissu social causé par le phénomène de l'hôtellerie illégale du type Airbnb.</u> »	Le projet de loi 798 visant à moderniser la pratique et à protéger le parc locatif des centres urbains déposé par Québec solidaire en avril 2017 ne satisfait pas les groupes et comités de défenses de locataires. De plus, l'enjeu n'a pas été débattu dans aucune instance démocratique de Québec solidaire.	Intégrée

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
--------------	--------------	------------------------------------

16.2 Proposition synthèse : Soutien au secteur communautaire
 Québec solidaire reconnaît le rôle indispensable des organismes communautaires (y compris celui des organismes de défense collective des droits ou des groupes écologistes) et des organismes du réseau associatif du loisir dans leur milieu. À cet effet, il s'engage à :

- a) respecter l'autonomie de leur organisation;
- b) rehausser progressivement le financement de leur mission de base ~~pour atteindre les seuils préconisés dans la Politique d'action communautaire ...~~

16.2 b) ... et ainsi couvrir, pour chaque organisme :

- i les frais salariaux au niveau du salaire moyen québécois,
- ii les autres frais généraux permettant l'accomplissement de sa mission;

16.2 c) indexer annuellement le financement à la mission pour l'ensemble des organismes pour suivre l'inflation et assurer le maintien des conditions de travail, incluant les avantages sociaux.

16.2 CP : Soutien au secteur communautaire
 Québec solidaire reconnaît le rôle indispensable des organismes communautaires (y compris celui des organismes de défense collective des droits ou des groupes écologistes) et des

organismes du réseau associatif du loisir dans leur milieu. À cet effet, il s'engage à :

a) respecter l'autonomie de leur organisation;

b) rehausser progressivement le financement de leur mission de base pour atteindre les seuils préconisés dans la Politique d'action communautaire **autonome**...

16.2 b) ... et ainsi couvrir, pour chaque organisme :

i les frais salariaux au niveau du salaire moyen québécois,

ii les autres frais généraux permettant l'accomplissement de sa mission;

16.2 c) indexer annuellement le financement à la mission pour l'ensemble des organismes pour suivre l'inflation et assurer le maintien des conditions de travail, incluant les avantages sociaux.

16.2-1 Arthabaska

a) b) c) : Déplacer les alinéas dans le chapitre 15.

Cette section trouverait sa place dans le chapitre traitant de la **vie démocratique**

Non retenu
Référence à la CP

16.2-2 Arthabaska

b) Biffer : « b) rehausser progressivement le financement de leur mission de base **pour atteindre les seuils préconisés dans la Politique d'action communautaire** »

Il faut enlever la référence aux « *seuils planchers* » parce qu'il n'y en a pas dans la politique gouvernementale en matière d'action communautaire. On répond ainsi à ce que revendiquent les organismes communautaires depuis des décennies et cela reflète aussi l'esprit de la proposition adoptée dans le programme.

Intégrée

Propositions

Explications

**Commentaires
du Comité de
synthèse**

Nouvelle proposition

16.3-1 Bertrand

« Un gouvernement de Québec solidaire soutiendra activement la lutte aux mouvements radicaux menant à la violence, notamment en apportant tous les appuis nécessaires aux organismes de prévention à la radicalisation menant à la violence. »

Au vote

17. Nouvelles propositions <<<

Propositions	Explications	Commentaires du Comité de synthèse
<p>17-1 Laporte « Pour faciliter à tous les gens du Québec l'accès à l'information, à l'alphabétisation, à l'éducation et à la culture, Québec solidaire appuiera financièrement les bibliothèques publiques, soutiendra leur mission et encouragera leur gratuité. »</p>	<p>Les bibliothèques publiques sont totalement absentes du programme de QS mais sont un élément essentiel de la diffusion de la culture, de l'éducation publique et de la lutte contre l'analphabétisme. Nous pensions que cela pourrait aller dans la section 3 Culture ou dans la section 6 Éducation.</p>	<p>Au vote</p>
<p>17-2 Marie-Victorin « Supprimer le budget discrétionnaire des député(e)s, soit l'enveloppe financière dépensée sans vote de l'Assemblée nationale selon le bon vouloir de chaque député(e), afin d'en arriver à un nouveau mode de répartition plus juste, plus équitable, plus solidaire et non partisan des finances publiques. »</p>	<p>Nous ne remettons pas en question la nécessité d'investir dans le communautaire ou les bonnes intentions de certain(e)s député(e)s dans l'usage du soutien à l'action bénévole (communément appelé budget discrétionnaire). Toutefois, il nous semble que le principe peut donner lieu à du favoritisme déguisé et il crée une compétition malsaine entre les divers organismes à but non lucratif d'une circonscription. Également, il musèle le milieu du communautaire, qui n'ose plus prendre des positions politiques (opposition aux politiques gouvernementales ou sorties contre des propositions de partis politiques) par crainte de sortir des bonnes grâces du ou de la député(e). Ce budget ne doit pas disparaître, mais bien être attribué d'une façon plus équitable.</p>	<p>Au vote</p>
<p>17-3 Taillon « Inscrire dans la Charte québécoise des droits et libertés de la personne le droit au logement. »</p>		<p>Au vote</p>
<p>17-4 Taillon « Que les représentants de Québec solidaire à l'Assemblée constituante prévoient l'inscription du français comme langue d'usage et commune tout en reconnaissant les droits historiques de la langue anglaise dans la constitution du Québec. »</p>		<p>Au vote</p>
<p>17-5 Taillon « Reconnaître un droit de préemption aux salariés pour former une coopérative en cas de fermeture ou de vente de l'entreprise les employant. »</p>		<p>Au vote</p>
<p>17-6 Taillon « Créer un programme d'emploi géré par Emploi-Québec en collaboration avec les CRDI et les CRDI-TED pour favoriser l'embauche des personnes ayant réussi le programme de Formation préparatoire au Travail ou le programme de Formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé. Le programme d'emploi comprendrait les volets suivants : information et sensibilisation des employeurs, placement de candidat, accompagnement en début d'emploi et incitatifs financiers. »</p>	<p>Les programmes de formations adaptés sont très peu connus et reconnus par les employeurs, il est donc très difficile pour les personnes ayant terminé avec succès ces programmes de se trouver des emplois. Pourtant, ils pourraient être des employés très compétents et motivés pour plusieurs types d'emplois.</p>	<p>Non retenu Référé à la CP De l'ordre du programme</p>
<p>17-7 Taillon « Permettre la création et le financement adéquat de programmes de formation aux adultes adaptés pour les personnes ayant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement suffisamment sévère pour qu'ils ne soient pas en mesure de suivre un programme d'enseignement</p>	<p>Le fait que les personnes qui suivent un programme de formation « régulier » puissent le faire à n'importe quel âge alors que les personnes qui suivent un programme « adapté » n'y aient plus accès après 21 ans est une forme de discrimination. Comme</p>	<p>Au vote</p>

<p>régulier. Ces programmes accessibles aux élèves de plus de 21 ans auraient pour objectifs d'améliorer l'autonomie et/ou l'employabilité des individus. »</p>	<p>c'est le cas pour les programmes réguliers de formation aux adultes, les programmes adaptés auraient des critères d'admission et des objectifs d'acquisition de compétences précis et les individus ne pourraient pas y être inscrits indéfiniment. Cependant, si le développement d'une personne lui permet, par exemple, de suivre l'équivalent de la formation préparatoire au travail à partir de l'âge de 35 ans, elle pourrait le faire. Cette mesure est d'abord et avant tout une façon de permettre à chaque personne de réaliser son potentiel et de s'épanouir, mais c'est aussi un excellent investissement pour la société, car favoriser l'autonomie de ces personnes aura un effet positif sur leur entourage et pourraient éventuellement contribuer à diminuer le coût des services de soutien dont ils ont besoin.</p>	
<p>17-8 Bourassa-Sauvé « Québec solidaire se présentera comme un parti anticapitaliste et/ou socialiste. »</p>	<p>Pour affirmer la position antisystème, anti-élite et émancipatrice de notre parti. Nous ignorons à quel endroit ça irait.</p>	<p>Irrecevable Relève de la déclaration de principes</p>

Annexe à la section 1 : Explications

Pour alléger le cahier synthèse, l'argumentaire des propositions d'amendement suivantes a été déplacé ici, en annexe :

- **Proposition 1.5 - Les pêcheries – Équilibre aquatique** : 1.5-1 Bonaventure; 1.5-3 Bonaventure; 1.5-6 Bonaventure et 1.5-10 Bonaventure.
- **Proposition 3.1 - Financement de la culture** : 3.1-2 Crémazie.
- **Proposition 11.4 - Drogues, dépendances, et santé publique** : 11.4-3 Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont, Sainte-Marie Saint-Jacques.

Proposition 1.5 Les pêcheries – Équilibre aquatique

Explication de la proposition d'amendement 1.5-1 Bonaventure ≤≤

Un permis de pêche coûte actuellement très cher. Pour un homardier, on parle d'un million de dollars par exemple. Dans ce contexte, un ou une aide-pêcheur-pêcheuse qui sort de l'école et qui fait sa vie dans le métier ne peut pas espérer un jour acheter un permis et devenir capitaine. Ce sont des gens déjà bien en moyens qui peuvent se permettre d'acheter ces permis. La situation est analogue à celle qui règne dans le milieu de l'agriculture. L'accès à la propriété par les travailleurs et travailleuses du secteur est très difficile. Il faut réussir à obtenir le financement et avoir une mise de fonds suffisante pour ce faire, disons 10% (c'est ce que le MAPAQ demande) d'un million, donc 100 000\$ cash pour notre homardier de tout à l'heure.

La tendance actuelle est à la concentration des permis de pêche. Un capitaine (les femmes sont rares à ce niveau) a la possibilité de racheter son permis à un autre capitaine puisqu'il est déjà bien en moyens. Aussi, il connaît le milieu et a plus de chances de trouver les fameux permis lorsqu'ils sont disponibles, c'est-à-dire quand un capitaine souhaite s'en départir.

Enfin, certains industriels, les usines de transformation des produits de la mer qui achètent leur marchandise aux pêcheurs et pêcheuses, offrent de financer les permis de pêche en échange de quoi les nouveaux capitaines doivent accepter de ne vendre leurs prises qu'avec ledit prêteur jusqu'à ce que sa dette soit remboursée, ce qui nuit à l'indépendance des petits pêcheurs et pêcheuses face aux gros industriels.

Dans ce contexte, et considérant le vieillissement de la population en général, la relève tarde à se faire sentir. Un fils ou une fille de capitaine aura un accès plus facile à un permis, mais ça demeure difficile.

Il existe un règlement (pas une loi) fédéral qui concerne l'Est du Canada et qui oblige les propriétaires de permis de pêche à être présent-es sur le bateau pour pouvoir pêcher l'espèce auquel leur donne accès leur permis. Ce règlement a pour effet de limiter le phénomène suivant: des conglomérats qui achètent des permis de pêche à la tonne et qui embauchent des pêcheurs et pêcheuses pour ramener la ressource. C'est le phénomène qu'on observe en Colombie-Britannique. Ce règlement est donc une bonne chose pour la pêche au Québec (et dans les provinces de l'Atlantique en général). Cela dit, deux phénomènes limitent son application.

Premièrement, ce règlement ne s'applique qu'aux bateaux de 65 pieds ou moins. Ces bateaux ont ce qu'on appelle un permis de propriétaire opérant.

Pour les bateaux de plus de 65 pieds, il existe un autre type de permis qui n'est pas assujéti à ce règlement. C'est ce qu'on appelle le permis industriel.

Un autre phénomène qui limite l'application du règlement : l'existence d'un système de prête-nom pour les propriétaires de bateaux de 65 pieds ou moins.

Imaginons un ou une propriétaire d'un homardier de 30 pieds. Il ou elle désire acquérir un bateau de pêche au crabe de 60 pieds. Il ou elle a donc besoin de deux permis de propriétaire opérants. Petit problème : ces pêches se font dans la même période et les deux permis seront à son nom. Il ou elle devra donc être sur les deux bateaux en même temps s'il ou si elle veut effectuer les deux pêches, ce qui est physiquement impossible. La solution? Il ou elle met son permis de pêche au crabe au nom de son employé-e.

Lorsque l'agent des pêches viendra sur le crabier, il verra que celui ou celle qui a le permis à son nom est sur le bateau. En échange de ce service, le pêcheur reçoit un pourcentage supplémentaire.

Pêches et Océan Canada n'ira pas creuser plus loin. Pour s'assurer que son employé-e ne se sauve pas avec son permis de pêche au crabe, le ou la véritable propriétaire du permis passera devant le notaire signer un contrat où l'employé-e reconnaît ne pas être propriétaire du permis. (?)

De cette façon, un-e seul-e propriétaire peut avoir plusieurs bateaux de pêche de moins de 65 pieds, ce qui favorise une concentration de la propriété et de la richesse chez les capitaines de bateau.

S'agissant d'une compétence fédérale, un gouvernement solidaire ne pourrait pas régler ce problème dans le cadre constitutionnel actuel.

Cela dit, ce qu'un gouvernement provincial peut faire, c'est faciliter l'accès à la propriété en mettant sur pied une politique de financement qui aide les jeunes pêcheurs et pêcheuses à mettre la main sur des permis malgré leur manque de liquidités.

Il reste à déterminer ce que pourrait être concrètement une telle politique. Quelles sommes sont investies, quels taux d'intérêt, etc. Cela aiderait au moins les fils et filles de pêcheurs et pêcheuses à financer le permis de leurs parents, voire aiderait des aide-pêcheurs et pêcheuses à racheter le permis de leur capitaine lorsqu'il ou elle décide de prendre sa retraite. Cela aurait également pour effet de limiter la tendance des futurs capitaines à contracter de lourdes dettes envers les usines de transformation et à être contraints de leur vendre leur marchandise, ce qui mine leur liberté d'action et les met en situation de faiblesse face à ceux-ci.

Explication de la proposition d'amendement 1.5-3 Bonaventure ≤≤

Vers 1990, dans la pêche du crabe des neiges, les aide-pêcheurs et pêcheuses ont décidé de renoncer à leur pourcentage sur les prises parce que c'était une mauvaise année et qu'ils ne se qualifiaient pas au chômage. Ils ont demandé d'être payés à salaire fixe par semaine.

L'année suivante, quand la pêche fut meilleure, les patrons ont refusé de revenir à une paye au pourcentage des prises. Depuis ce temps, la grande majorité des aide-pêcheurs et pêcheuses de cette pêcherie sont à salaire fixe et cette façon de faire est aussi utilisée dans d'autres pêcheries.

La plupart des salaires sont relativement bas. Disons 1000\$ par semaine sur 14 semaines. 14 000\$ annuellement, sous le seuil de pauvreté. Plus le chômage = 25 000\$. Les pêcheurs et pêcheuses acceptent ces conditions parce que le taux de chômage est élevé, l'activité économique faible en région.

Un gouvernement solidaire pourrait faire adopter une politique salariale qui fixerait un salaire au pourcentage pour les pêcheurs et pêcheuses comme cela se faisait avant 1990, système qui était avantageux pour les travailleurs. Par exemple, un pourcentage de 5-6% permettrait à un travailleur de faire dans les 60 000\$ annuellement (pour 14 semaines) comparativement à 14 000\$ actuellement.

Cela aurait pour effet d'augmenter le niveau de vie des pêcheurs et pêcheuses qui pourraient utiliser leur argent pour stimuler les autres secteurs de l'économie régionale en tant que consommateurs ou qu'investisseurs ou même en tant qu'entrepreneurs, les pêcheurs et pêcheuses ayant du temps pour se lancer en affaire en dehors de la saison des pêches.

Actuellement, cet argent est accaparé par les capitaines, ce qui contribue à la concentration de la richesse, notamment par le rachat de permis par un petit nombre de capitaines, ce qui contribue à miner l'accès à la propriété pour de nouveaux joueurs ou de nouvelles joueuses moins nantis : les pêcheurs et pêcheuses salariés (aide-pêcheurs et pêcheuses).

Ajoutons que de meilleurs salaires faciliteraient l'accès aux permis de pêche pour les aide-pêcheurs et pêcheuses désirant devenir capitaines.

Explication de la proposition d'amendement 1.5-6 Bonaventure ≤≤

Le secteur de l'aquaculture au Québec possède un fort potentiel de croissance. Cependant, pour qu'un tel potentiel soit exploité, il faudrait des investissements importants afin de permettre aux aquaculteurs que leur travail leur rapporte un revenu décent pour qu'ils puissent en vivre. Actuellement, il existe une douzaine de fermes maricoles dans le Québec maritime. Ce sont pratiquement toutes des entreprises qui dépendent des subventions pour survivre. Afin de pouvoir espérer un jour que ce secteur soit autonome financièrement, il faudra développer cette industrie. Il s'agit donc pour les producteurs de parvenir à écouler leur production sur les marchés, ce qui demande un accès aux marchés, mais également de pouvoir avoir accès à un financement important afin de pouvoir mettre la main sur des infrastructures et des équipements qui leur permettront de

croître. En ce sens, le MAPAQ pourrait faire beaucoup plus qu'il ne fait actuellement. En effet, ce ministère n'échappe pas à l'austérité libérale. Il y aurait matière à réinjecter de l'argent dans ce ministère comme dans n'importe quel autre ministère. Ajoutons que les subventions sont souvent conditionnelles à la participation financière d'autres entreprises, ce qui rend encore plus difficile l'accès aux subventions pour quiconque ne parvient pas à rallier des investisseurs privés à son projet.

Le MAPAQ devrait fournir aux entrepreneurs en aquaculture une aide au démarrage d'entreprise qui s'échelonne sur une période de 3 à 7 ans. Cela permettrait au producteur de développer son plan d'affaires et de se procurer le matériel nécessaire pour sa production. Cela leur permettrait également de passer à travers une phase d'apprentissage où le nouveau producteur fera des erreurs et des ajustements, ce qui aura nécessairement un impact sur sa rentabilité les premières années.

Le MAPAQ pourrait également subventionner des emplois dans ce domaine afin d'aider les étudiants et étudiantes en aquaculture à se trouver un emploi lorsqu'ils sortent de l'école. Les producteurs en aquaculture emploient peu de personnel, puisqu'ils n'en ont souvent pas les moyens.

Le MAPAQ pourrait lui aussi créer des emplois qu'il a supprimés. Auparavant, il y avait deux conseillers aquacoles à Gaspé. Ils ont pris leur retraite et n'ont pas été remplacés. Également, le MAPAQ envoyait auparavant des employés faire l'inventaire de la production dans les différentes fermes aquacoles au Québec. Maintenant, c'est le producteur qui fait lui-même ce travail, le MAPAQ se contentant d'appeler le producteur pour lui demander ses chiffres. Le problème, c'est que ça alourdit la tâche du producteur et que les chiffres sont souvent très approximatifs, le producteur n'ayant pas été formé pour faire ce travail d'inventaire au même titre que l'aurait été un employé du MAPAQ dont c'est le travail.

Les aquaculteurs et aquacultrices ont de la difficulté à mettre en commun ce qu'ils possèdent et ce qu'ils savent. Une plus grande coopération dans l'industrie serait souhaitable afin de favoriser de meilleures pratiques et une utilisation plus efficiente des infrastructures et des ressources.

Le MAPAQ pourrait accompagner les producteurs dans leurs démarches auprès de Pêches et Océans Canada. Par exemple, en aidant les pêcheurs et pêcheuses à se procurer le matériel qu'ils doivent posséder pour pouvoir être aux normes (ex : bouées pour les cages très dispendieuses.)

Concernant le partage du territoire avec les pêcheurs et pêcheuses, celui-ci est très inéquitable envers les mariculteurs et maricultrices. Actuellement, les pêcheurs et pêcheuses se réservent tout le territoire même s'ils ne l'occupent pas. Il y aurait avantage à développer un processus de gestion intégré des zones côtières afin d'optimiser l'utilisation du territoire marin dans l'élevage et la pêche des ressources aquacoles. Il serait possible par exemple d'avoir des filières à moules et des cages à homard sur un même territoire. C'est d'ailleurs ce que font d'autres provinces au Canada.

Cela implique dans un premier temps que les entrepreneurs en aquaculture aient accès à un marché pour écouler une production qui parviennent à acquérir des infrastructures, des équipements.

Selon le propriétaire de Raymer aquaculture (New Richmond), les nouveaux projets d'aquaculture peuvent difficilement se chiffrer sous les 2 M\$. La plupart des propriétaires de fermes aquicoles au Québec sont des couples et la majorité des employés sont des femmes (techniciennes qui s'occupent des poissons). Il est plus facile pour les entreprises en aquaculture de survivre si elles intègrent toute la chaîne de transformation, comme celle de New Richmond, que si elles ne font que l'élevage et la vente du poisson. Les principales difficultés rencontrées par les producteurs et productrices aquicoles au Québec, mis à part le financement de démarrage qui est limité à 50% (jusqu'à concurrence de 500 000\$?), sont d'ordre environnemental, au sens où les normes du ministère de l'Environnement leur semblent restrictives. En fonction du bassin versant et de la quantité de déchets permis, certaines régions ne peuvent plus démarrer d'entreprises aquicoles. Il y a une certaine "compétition" avec les producteurs agricoles (élevage et production végétale) puisque la quantité de déchets phosphates pouvant être rejetés dans l'environnement est partagée entre les producteurs agricoles et aquicoles.

Voir aussi le plan stratégique 2016-2021 de la Table filière de l'aquaculture en eau douce du Québec.

Explication de la proposition d'amendement 1.5-10 Bonaventure ≤

L'aquaculture en eau douce au Québec est, depuis une dizaine d'années, stagnante, voire elle recule dans certains cas. Or, compte tenu des retombées économiques liées à la pêche sportive, rendue possible grâce à l'ensemencement des lacs avec des poissons issus de l'aquaculture, et de la faible part de marché occupée par les produits issus de l'aquaculture québécoise malgré la qualité des poissons, il importe de favoriser le développement de cette industrie.

Le principal enjeu qui freine le développement aquacole en eau douce au Québec est le manque d'implication et de vision du ministère de l'Environnement, qui agit comme

police environnementale plutôt que comme partenaire. Les normes environnementales qui réglementent l'aquaculture au Québec sont parmi les plus exigeantes au monde et ne s'assoupliront certainement pas. La très grande majorité des producteurs et productrices aquacoles ont modifié leurs installations afin de répondre à ces normes et plusieurs organisations environnementales (Ocean Wise, Fondation David Suzuki, Sea Choice) ont vanté les mérites de la truite d'aquaculture québécoise. L'aquaculture au Québec se fait uniquement sur terre, évitant les problèmes liés à la culture en milieu naturel. Si les producteurs sont d'accord avec ces normes et s'y sont adaptés, pourquoi le développement est-il freiné ?

- Dans les bassins versants en surplus de phosphore, le développement de nouvelles entreprises ou d'entreprises existantes n'est pas possible tant que les technologies de diminution des rejets de phosphore ne sont pas développées.
- Or, il y a eu de nombreuses coupes au cours des dernières années dans le financement de la recherche et du développement de technologies permettant de diminuer les rejets de phosphore dans l'environnement.
- Le ministère de l'Environnement interdit l'utilisation de technologies de diminution des rejets de phosphore développées à l'étranger tant que leur efficacité n'aura pas été prouvée par des essais au Québec. Or, ne sachant pas si le fait de tester ces technologies se soldera véritablement en une permission d'augmenter sa production, quel producteur ou productrice aquacole investira des milliers de dollars pour faire ce test ?
- On laisse entrer des produits étrangers qui ne sont pas soumis aux mêmes normes que les poissons québécois et qui sont parfois très compétitifs (malgré que le poisson du Québec soit assez compétitif) sans que nos produits québécois soient convenablement identifiés.
- Le ministère de l'Environnement s'est retiré du CA de la Table filière en aquaculture d'eau douce du Québec et ne s'intéresse pas au développement, mais seulement à faire respecter les règles. Il ne veut pas participer à la recherche de solutions.

Étant donné les investissements de départ importants que nécessite le démarrage d'une ferme aquacole, beaucoup de producteurs et productrices travaillent à temps partiel et comblent leurs revenus avec un autre emploi plus stable. Or, pour qu'une ferme soit rentable, elle doit produire au moins 20 tonnes par année, ce qu'il n'est pas possible de faire à temps partiel.

Proposition 3.1 - Financement de la culture

Explication de la proposition d'amendement 3.1-2 Crémazie <<

Les quatre propositions que nous ajoutons ont pour but de présenter des axes de politiques culturelles véritablement structurantes, montrant que Québec solidaire a une véritable vision pour un meilleur accès à la culture et pour soutenir de façon intelligente et cohérente un milieu culturel marqué par une forte précarité. Les institutions culturelles actuelles (SODEC, CALQ notamment) souffrent d'abord d'une stagnation du financement et de nombreuses coupes, et d'un manque de politique cohérente, créant non seulement une forte précarité chez les artistes et les travailleurs.euses culturels et un épuisement du milieu de devoir multiplier les interlocuteurs pour trouver du financement.

C'est pourquoi la création du Fonds culturel est pensée pour que les artistes et travailleurs culturels aient davantage de place dans les institutions décisionnelles et aussi pour permettre une meilleure cohérence de la politique culturelle via ses institutions existantes.

Par ailleurs, la proposition d'adopter un véritable plan culturel, comme QS l'a fait avec le Plan vert, permettra d'inscrire la culture de manière transversale dans l'ensemble des ministères, notamment en éducation et au niveau du développement régional.

La question de la taxation des fournisseurs de contenus numériques (les GAFAs et Netflix de ce monde) est essentielle. L'ensemble du milieu culturel et de l'information la réclame (voir <http://www.manifestepourlaculture.info/>), elle devient incontournable. QS doit avoir une position sur le numérique qui dépasse la question du libre accès, et pose la question fiscale du numérique et du financement de la culture.

Quant à la réglementation du prix réglementé du livre, elle était déjà inscrite dans le programme de QS, et devrait continuer à y figurer. C'est une mesure structurante qui permettra d'éviter une guerre des prix de la part des grandes surfaces et d'Amazon, menaçant ainsi les libraires puis les éditeurs et auteurs, comme nous l'avons vu aux États-Unis et en Angleterre.

La question de la réglementation en culture, par exemple au niveau du numérique, doit être inscrite dans le programme de QS pour faire contrepoids au laisser-faire idéologique du néolibéralisme que représente le gouvernement libéral. Une façon de défendre que la culture doit être protégée et soutenue, et non laissée aux aléas du marché et des multinationales. Elle joue un rôle de liant social, d'inclusion, elle façonne l'identité et est garante du vivre-ensemble.

Proposition 11.4 Drogues, dépendances, et santé publique

Explication de la proposition d'amendement 11.4-3 Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont, Sainte-Marie Saint-Jacques ≤≤

«Pour prévenir la conduite avec facultés affaiblies, quelle qu'en soit la cause, il s'agit d'abord d'investir davantage dans la prévention pour apprendre aux citoyens la multiplicité des causes qui peuvent affaiblir la capacité de conduire. Ensuite, il faut prendre des mesures policières en fonction de l'ensemble de ces causes. Pour cela, pas besoin de réinventer la roue. Existe déjà le TSN qui permet à un policier de vérifier si la personne est en état de conduire. On pourrait même le perfectionner si jugé nécessaire et former l'ensemble des policiers à le faire passer. Le problème avec la procédure actuelle sur les facultés affaiblies est que, à la suite d'un échec au TSN, la procédure demande, si on soupçonne que l'usage d'alcool est en cause, de faire passer l'alcootest, et si on soupçonne une drogue autre que l'alcool d'être en cause, il faut faire les tests nécessaires à cette fin au poste de police par un policier « expert en reconnaissance de drogues », ce qui peut mener à des tests plus intrusifs. Pourquoi ? Il y a des « bonnes » facultés affaiblies (fatigue, médicament causant la somnolence, maladie, etc.) et des « mauvaises » (drogues et alcool). Pour décider d'enlever quelqu'un de la route pour cause de facultés affaiblies, il suffit de savoir que la personne n'est pas en état de conduire, peu importe la cause. Un test de réflexes filmé, ce qui est aisé aujourd'hui, va très bien nous dire cela. Toutefois, si on inclut l'ensemble des causes qui peuvent mener à l'échec du TSN, probablement que l'on sera moins enclin à utiliser le pénal comme suivi à cet échec. Ce serait bien.

«De nombreuses études en criminologie démontrent clairement que pour modifier un comportement, des peines sévères appliquées rarement, parce que les suivis sont complexes et sévères, sont beaucoup moins efficaces que des sanctions plus aisées à appliquer qui le sont plus souvent; la raison est que cela augmente la perception chez la personne du risque potentiel d'être pris et d'en subir les conséquences » (Institut de criminologie de Paris, 2010). Quelles conséquences ? Si une personne échoue au test qui valide ses capacités de conduire, pour la protection du public et sa propre protection, elle ne peut continuer sa route. On saisit le véhicule et on l'envoie à la fourrière, on peut faire des suspensions temporaires de permis, enlever des points d'inaptitude, et les assurances feront le reste en augmentant les primes. Comme ces interventions policières seraient plus aisées et qu'elles engloberaient l'ensemble des causes de la conduite avec facultés affaiblies, le message à la population serait beaucoup plus clair : on ne conduit pas avec les facultés affaiblies, peu importe la raison.

Source: Line Beauchesne, [Légaliser le cannabis au Canada: les défis à venir](#)

Section 2 : Six propositions d'Option nationale (ON) pour la plateforme ≤≤

L'entente de principe entre Option nationale et Québec solidaire prévoit que « cinq (5) propositions tirées du programme d'ON seront incluses aux propositions sur la plateforme électorale à être traitées au congrès de QS en décembre 2017 ».

La commission politique a retenu à cette fin les six propositions choisies en priorité par les membres d'Option nationale. La CP atteste que ces propositions sont compatibles avec les positions existantes de Québec solidaire et avec les propositions de la plateforme électorale à débattre lors du congrès.

Ces propositions sont présentées selon l'ordre de priorité établi suite à la consultation des membres d'ON. Chacune d'elles sera incluse dans la plateforme électorale si deux conditions sont remplies :

- a) le congrès de QS doit l'adopter;
- b) l'entente de fusion doit être entérinée par le congrès d'Option nationale.

ON 1.	Conservera temporairement le dollar canadien comme monnaie d'échange au Québec. Une monnaie nationale et une banque centrale publique québécoise ayant le pouvoir exclusif de la création monétaire seront créées au moment jugé opportun en fonction de l'intérêt national. <i>(Programme d'Option nationale no 1.2.10)</i>
ON 2.	Reverra graduellement le financement des réseaux d'éducation francophone et anglophone afin qu'il corresponde davantage au poids démographique respectif de chaque groupe. <i>(Programme d'Option nationale no 2.2.4)</i>
ON 3.	Remplacera la loi sur l'équilibre budgétaire par une loi créant le poste de Directeur parlementaire du budget du Québec. Désigné par une résolution aux deux tiers de l'Assemblée nationale, le Directeur aura pour mandat : <ul style="list-style-type: none"> • De présenter au Parlement du Québec et à l'éventuelle banque centrale du Québec une analyse indépendante, rigoureuse et transparente sur l'état des finances de l'État et le budget des dépenses du gouvernement ainsi que les tendances de l'économie nationale; • D'évaluer le coût financier de toute mesure proposée relevant des domaines de compétence du Parlement, à la demande de tout comité ou membre du Parlement et de l'éventuelle banque centrale; • De faire l'inventaire des sources potentielles de nouveaux revenus pour le Trésor public autres que la taxation régressive ou la tarification et la privatisation des services publics. <i>(Programme d'Option nationale no 1.3.6)</i>
ON 4.	Réaffirmera le français comme seule langue officielle et commune du Québec. <i>(Programme d'Option nationale no 2.4.1)</i>
ON 5.	Réformera le mode de rémunération des médecins en faisant passer leur statut de travailleur autonome à un statut d'employé lorsqu'elles et ils exercent dans le réseau de la santé, à l'instar de tous les autres professionnels et professionnelles. Tous les modes de rémunération seront étudiés afin de favoriser la prise en charge multidisciplinaire, la pertinence des soins ainsi que la prévention. <i>(Programme d'Option nationale no 2.3.5)</i>
ON 6.	Mettra sur pied une commission parlementaire spéciale pour calculer une part juste et équitable de la dette fédérale canadienne dont le Québec indépendant pourra choisir de prendre la responsabilité, en prenant en compte le fait que l'État québécois n'est pas lié légalement par les emprunts d'argent que le Canada a effectué auprès des marchés canadiens ou étrangers pour financer son déficit et le fait que l'État québécois devient propriétaire exclusif de tous les biens du Canada sur le territoire du Québec et ce, sans avoir à verser la moindre indemnité. <i>(Programme d'Option nationale no 1.2.4)</i>

Section 3 : Gouverner autrement <<

Proposition CCN

Il est proposé qu'un gouvernement solidaire de transition gouverne comme suit :

A. Premier ministre / Première ministre (PM)

La personne qui occupera ce rôle sera **président.e du Conseil exécutif** et **ministre du Ministère exécutif**. Elle sera responsable de l'action gouvernementale et de l'organisation de l'administration publique. Elle nommera le Conseil des ministres avec la personne qui occupe le rôle de vice-premier ministre ou de vice-première ministre.

B. Vice-premier ministre / Vice-première ministre (VPM)

La personne qui occupera ce rôle agira comme **Chef parlementaire** du gouvernement solidaire. Elle sera responsable du **travail législatif** du gouvernement et aura comme mission de valoriser le rôle des élu.es dans le processus législatif et de diminuer l'influence de la partisanerie, notamment en redonnant à la Chambre un réel pouvoir d'influence sur les décisions gouvernementales.

C. Conseil des ministres

Le Conseil des ministres solidaire dépassera son rôle actuel de simple « conseil » au PM ou à la PM. Il travaillera en collégialité avec les personnes PM et VPM. Au besoin, ses décisions seront prises à la majorité des voix. Le pouvoir exécutif sera ainsi mieux réparti au sein du gouvernement.

D. Les parlementaires

L'équipe PM/VPM aura le mandat de renforcer et de revaloriser le rôle des parlementaires, de diminuer l'influence de la partisanerie dans le fonctionnement de l'Assemblée, particulièrement dans le processus législatif. Par exemple, les parlementaires auront plus de pouvoir dans les processus de nomination (en fonction des types de nomination) qui sont actuellement sous le contrôle absolu du bureau du ou de la PM et du Conseil des ministres.

Aucun amendement n'a été soumis par les associations